

cause américaine. Le lendemain, lorsque les Amérindiens découvrent le cadavre, ils lui coupent la tête et l'apportent au fort Saint-Jean, puis à Montréal. Dans les poches des habits de Baker, on découvre une lettre de Thomas Walker « qui l'informait qu'il avait quinze cents hommes à leur service ».

Voici les Yankees

Dès le début du mois de septembre 1775, les Américains sont prêts à envahir la province de Québec. Le 5, Schuyler signe une lettre aux Canadiens les invitant à bien accueillir les envahisseurs qui n'en veulent qu'aux Britanniques. Deux jours plus tard, George Washington s'adresse à son tour « au peuple du Canada » dans une lettre dont environ 300 exemplaires seront distribués plus tard dans la province de Québec. Le futur président des États-Unis veut, à tout prix, conserver l'amitié des Canadiens qu'il appelle « amis et frères ». Sa lettre est une nouvelle invitation à épouser la cause américaine.

Nous nous réjouissons surtout, écrit-il, que nos ennemis se sont trompés à votre égard. Ils se sont flattés — ils ont osé dire que les peuples du Canada ne furent nullement capables de distinguer entre les douceurs de la liberté et les misères de la servitude — qu'on n'aurait qu'à flatter la vanité d'un petit nombre de votre noblesse pour éblouir les yeux des Canadiens. Ils ont cru, par cet artifice, vous rendre faciles à toutes leurs vues. Mais ils se sont heureusement trompés. Au lieu de trouver en vous cette bassesse d'âme et pauvreté d'esprit, ils voient avec un chagrin égal à notre joie que vous êtes hommes éclairés, généreux et vertueux, que vous ne voulez ni renoncer à vos propres droits ni servir d'instruments pour en priver les autres. Venez donc, mes chers confrères, unissons-nous dans un nœud indissoluble, courons ensemble au même but. Nous avons pris les armes en défense de nos biens, de notre liberté, de nos femmes et de nos enfants. Nous sommes déterminés de les conserver ou de mourir. Nous regardons avec plaisir ce jour peu éloigné (comme nous l'espérons) quand tous les habitants de l'Amérique auront le même sentiment et goûteront les douceurs d'un gouvernement libre.

Washington passe ensuite à l'essentiel de son message : justifier, aux yeux des Canadiens, l'envahissement de leur territoire.

Incité par ce motif et encouragé par l'avis de plusieurs amis de la liberté chez vous, le grand Congrès américain a fait entrer dans votre province un corps de troupes sous les ordres du général Schuyler, non à piller mais à protéger, pour animer et mettre en action les sentiments libéraux que vous avez fait voir et que les agents du despotisme s'efforcent d'éteindre par tout le monde. Pour aider à ce dessein et pour renverser le projet horrible d'ensanglanter nos frontières par le carnage des femmes et des enfants, j'ai fait marcher le sieur Arnold, colonel, avec un corps de l'armée sous mes ordres pour le Canada. Il lui est enjoint — et je suis certain qu'il se conformera à ses instructions — de se considérer et agir en tout comme dans le pays de ses patrons et meilleurs amis. Les nécessaires et les munitions de toutes sortes que vous lui fournirez, il recevra avec reconnaissance et en paiera la pleine valeur. Je vous supplie donc, comme amis et frères, de pourvoir à tous ses besoins, et je vous garantis ma foi et mon honneur pour une bonne et ample récompense, aussi bien que votre sûreté et repos. Que personne n'abandonne sa maison à son

approche, que personne ne s'enfuie. La cause de la liberté et de l'Amérique est la cause de tous vertueux citoyens américains, quelle que soit sa religion, quel que soit le sang dont il tire son origine. Les colonies unies ignorent ce que c'est que la distinction hors celle-là que corruptions et esclavage peuvent produire. Allons donc, chers et généreux citoyens, rangez-vous sous l'étendard de la liberté générale que toute la force et l'artifice de la tyrannie ne soient jamais capables d'ébranler.

On ferme les portes

Depuis le 4 septembre, Schuyler et mille hommes campent à l'île aux Noix, attendant le moment propice pour attaquer le fort Saint-Jean, ce qui a lieu le 6. Le major Charles Preston, commandant de la place, ordonne au capitaine Tyce de diriger un groupe d'éclaireurs pour connaître la marche de l'ennemi. Une soixantaine d'Amérindiens et les deux Lorimier forment le détachement qui s'avance jusqu'à deux cents pas des ennemis. Le combat s'engage et, malgré la disproportion des deux parties, les éclaireurs mettent les Américains en fuite. Quatre Amérindiens sont tués. Les pertes bostonnaises sont un peu plus élevées. Le capitaine Tyce est blessé. Un officier américain écrit : « C'était une de mes vieilles connaissances, mais il paraît maintenant qu'il était un tory renforcé. » Les liens d'amitié ou de sang qui existent entre Anglais et Américains obligés de se faire face expliquent, partiellement, la répugnance qu'éprouvent certains à faire feu sur ceux qui les attaquent !

Dès le mardi 5 septembre, les habitants de Montréal savent que les Américains sont installés à l'île aux Noix. On fait aussitôt battre la générale et tous doivent se trouver à dix heures du matin au Champ de Mars. Trois à quatre cents hommes s'y présentent.

Le général [Prescott] fit des compliments aux Anglais, raconte la veuve Benoist, et leur dit qu'il ne serait pas fâché de mourir en combattant avec de si braves personnes. Il ne parut pas faire grand cas des Canadiens ; il les congédia en leur donnant l'ordre, qu'il fit publier au son du tambour, de la part du roi, à tous les Canadiens de se rendre au Champ de Mars à cinq heures du soir. Il s'en présenta un peu plus que le matin, mais tous de bien bonne volonté et tous prêts à partir. Le commandant dit qu'il fallait garder la ville. On fit fermer et barricader toutes les portes, deux exceptées dont les guichets restent ouverts. On y mit quarante hommes à veiller pour garder les brèches des murs de Jéricho qui tombent de toutes parts et qu'on travaille maintenant en grande hâte à réparer. Hier [6 septembre], on fut assez tranquille jusqu'à cinq heures trois quarts du soir qu'il arriva un courrier avec la nouvelle que Saint-Jean était attaqué par trois barques et une quarantaine de bateaux. Le commandant donna l'ordre de s'assembler de nouveau au Champ de Mars où l'on resta jusqu'à neuf heures du soir à prendre les noms et à faire des rôles. Les Canadiens s'attendaient à partir et le désiraient, mais on leur donna l'ordre de garder la ville et de mettre quatre-vingts hommes de garde, anglais et français, moitié dehors de la ville, et l'autre dedans autour des murs.

Montréal attend l'ennemi à tout moment.

Le major Prescott envoie aux capitaines de milice des paroisses avoisinant Montréal l'ordre de lever quinze hommes par compagnie, mais les miliciens

refusent d'obéir. « Nous nous trouvons dans la circonstance la plus critique qu'il soit possible d'imaginer, écrit le 7 septembre Pierre Guy à François Baby ; les habitants sont si corrompus par les anciens sujets qu'il n'est pas possible de leur faire entendre raison et les ramener. »

La situation est bien peu différente chez les Américains cantonnés à l'île aux Noix. L'indiscipline et la maladie font déjà du ravage parmi les hommes de Schuyler. Ce dernier, à cause de son mauvais état de santé, se voit dans l'obligation de confier la direction de l'armée à Richard Montgomery. Le nouveau commandant décrit à sa femme Janet, le 12 septembre, l'état d'esprit qui règne au camp.

Je suis tout navré, lui écrit-il ; mes troupes se conduisent si mal que je me repens amèrement d'avoir accepté ce commandement. [...] Pour résumer, jamais de ma vie je n'ai vu une collection plus complète d'aussi lâches misérables. Ah ! si je pouvais, sans éclabousser mon honneur, laisser aujourd'hui cette armée, je ne resterais pas ici une heure de plus. J'ai grand peur qu'on ne nous ait représenté bien que trop exactement le caractère de ce peuple. Néanmoins, il y a ici certains hommes qui m'inspirent de la confiance. Ils s'occupent beaucoup du soldat, de son instruction, de son bien-être, et tous ces soins me laissent sous l'impression qu'ils peuvent réussir à en faire des hommes. Le pis, c'est que nous sommes assez malheureux pour avoir des Canadiens qui sont témoins de toutes ces hontes ! Que vont-ils penser des braves Bostonnais ? Je n'en sais rien. S'ils les jugent comme moi, ils ne sont pas prêts à mettre leur confiance entre les mains de pareils amis.

Contrôle des étrangers

Les sympathisants à la cause américaine et plusieurs espions circulent librement dans la ville de Montréal. Les autorités n'osent sévir. À Québec, le lieutenant-gouverneur Cramahé décide de fermer la ville aux étrangers.

Dans une proclamation datée du 16 septembre 1775, il déclare :

J'ordonne et je commande par ces présentes à toutes personnes qui ne sont point censées être habitants de cette place, qui sont arrivées dans la ville de Québec depuis le trente et unième jour du mois d'août dernier ou qui y arriveront par la suite, de paraître immédiatement en personne ou de déclarer devant un des conservateurs de la paix ou devant telles personnes qui seront dans aucun temps nommées à cet effet, leurs noms, le lieu de leur demeure et les raisons pour lesquelles ils sont venus en cette ville ; sous peine d'être regardées et traitées comme espions, si elles y demeurent l'espace de deux heures sans paraître en personne ou donner les connaissances ci-dessus. Et j'ordonne et je commande aussi rigoureusement à tous hôteliers, cabaretiers et à toutes personnes qui recevront aucuns étrangers quelconques, après la publication de cette proclamation, de donner les noms, le lieu des demeures, etc., de tous tels étrangers, de la même manière, à l'une ou l'autre des personnes ci-dessus mentionnées, dans les deux heures de l'arrivée de tels étrangers, sous les peines et dangers ci-dessus exprimés.

À Québec, on ignore encore que, la veille de la publication de la proclamation, une armée d'environ mille hommes quittait Cambridge pour marcher sur la capitale en empruntant les rivières Kennebec et Chaudière. Sur le front du Richelieu, la

situation évoluée. Le 17 septembre, Montgomery, avec deux mille hommes, commence le siège du fort Saint-Jean. Le premier engagement armé a lieu le lendemain matin.

Pierre, fils de Michel Beauchamp, de Mascouche, raconte le notaire Antoine Foucher, arriva tout essouffé, disant qu'il avait vu deux ou trois cents Bostonnais au-delà du pont, à une demi-lieue de Saint-Jean qui s'y retranchaient après avoir saisi quatre charrettes chargées de provisions pour Saint-Jean et nos bêtes à corne, et que le pont était déjà démanché. À l'instant, on cria : *Aux armes !* Cent soldats avec le capitaine Strong partirent pour leur donner l'attaque. M. de Bélestre s'opposa à mon départ me pria de prendre soin de notre bagage et je restai aux tentes avec cinq ou six volontaires vieillards ou faibles jambes comme moi.

L'engagement dure environ une demi-heure et, parmi les quelques morts, se trouve le volontaire canadien Beaubien Desaulniers. Au cours des jours qui suivent, les Américains travaillent à la construction d'une batterie qui leur permettrait de canonner le fort avec précision. Les assiégés l'apprennent, le 22 septembre à midi. « Un soldat ennemi a déserté vers nous, le fusil sur le dos, la crosse en l'air, nous a confirmé la batterie qu'ils établissent à la grosse pointe, dit qu'il y a 300 hommes à leur camp, 500 qui ferment le passage et deux cents de répandus dans les côtés avec les Sauvages pour recruter des Canadiens. Il dit que la famine est dans leur camp, qu'il est le premier déserteur, mais que bientôt on en verra beaucoup d'autres. » Le fort Saint-Jean déplore aussi des désertions. Le 26 septembre, six volontaires canadiens de Yamachiche s'enfuient : Carte, Madore Desjardins, Adam Labranche, Joseph Hamelin, Joseph Chainé et Cécile.

Pendant que la majeure partie de l'armée de Montgomery assiège Saint-Jean, de petits groupes s'installent à Laprairie et à Longueuil. Ethan Allen, à la tête de 150 hommes du camp de la Pointe-Olivier, décide de s'emparer de Montréal. Le 24 septembre, vers les dix heures du soir, il traverse de Longueuil au Courant Sainte-Marie, dans le faubourg Québec, là où se trouve aujourd'hui la rue Delorimier. Ses hommes passent la nuit chez les habitants. Le lendemain matin, un lundi, vers les neuf heures, un nommé Desautels, qui s'en allait travailler sur sa terre, aperçoit les Bostonnais réfugiés dans plusieurs maisons. Il revient à la course à Montréal. Aussitôt, on ferme les portes de la ville et on fait battre la générale. Trois cents Canadiens et une trentaine d'Anglais marchent immédiatement vers le faubourg Québec. Près de trente soldats réguliers les accompagnent.

« Le feu fut vif de part et d'autre, écrit Sanguinet. Des Canadiens cernèrent les Bostonnais du côté du bois et leur coupèrent chemin. Il fut fait prisonniers dans cette action environ trente-six Bostonnais avec Allen qui était leur chef. Il y en eut plusieurs de blessés et tués et le reste prit la fuite. » Le gouverneur Carleton, qui séjourne à Montréal, fait mettre Allen aux fers et l'expédie à Londres par le premier navire qui quitte la colonie. L'Américain y sera gardé prisonnier jusqu'en 1778.

L'inertie de Carleton

De nombreux Canadiens souhaitent que le gouverneur Carleton organise une expédition contre les Américains établis à Laprairie, Longueuil et en face du fort

Saint-Jean. Le représentant du roi ne fait rien. On lui reproche son attitude, surtout lors de la tentative d'Allen. « Pendant le combat, note Sanguinet, le général Guy Carleton et le brigadier Prescott restèrent dans la cour des casernes avec environ quatre-vingts et quelques soldats, lesquels avaient leurs havresacs sur le dos et leurs armes, prêts à s'embarquer dans les navires, si les citoyens de la ville étaient repoussés. Mais tout le contraire heureusement arriva. » D'ailleurs, quelques officiers de l'armée britannique couchent tous les soirs à bord de navires en rade de Montréal, prêts à partir à la moindre alerte !

Au fort Saint-Jean, le siège se prolonge. Le 2 octobre, le notaire Foucher note dans son journal : « On nous a retranché aujourd'hui la moitié de nos rations, en n'observant que nous n'avons eu du vin que les deux premiers jours, ayant manqué tout d'un coup, pendant quelques jours, on nous en cédait par grâce à 40 la bouteille, mais à présent on n'en peut plus avoir. La faim ne nous fait pas encore souffrir, mais bien le sommeil que nous perdons par la dureté de notre couche, reposant sur le bois et n'ayant de matelas que nos couvertes seulement. »

Le siège du fort Saint-Jean dure déjà depuis quelques semaines. De part et d'autre, la lassitude grandit. Le 6 octobre, Montgomery écrit à son épouse Janet : « Il y a peu de changements ici, depuis ma dernière lettre. J'attends toujours des renforts. Il m'en est venu, mais ces troupes tombaient de suite malades, et elles rentraient au pays à mesure qu'elles arrivaient. Depuis assez longtemps nous sommes comme des rats à demi noyés ; nous mangeons, nous dormons, nous marchons, nous nous traînons dans un marécage. Heureusement le temps s'est mis au beau et nous faisons des vœux pour que cela continue. »

Des Canadiens fournissent aux Américains des vivres en autant qu'ils sont payés comptant et en espèces sonnantes. Un certain nombre épousent complètement la cause américaine. Le 29 septembre, le jour de la Saint-Michel, à Saint-Michel-de-Bellechasse, un paroissien profère « des paroles outrageantes contre l'autorité civile en pleine église, pendant la célébration de l'office divin. » L'évêque de Québec veut absolument connaître le nom de ce paroissien pour sévir contre lui. « On dit, écrit-il au curé de la paroisse, que les prêtres prêchent la guerre. Non, je ne la prêche pas, mais l'obéissance et la subordination, la fidélité au serment et à leur roi qu'ils ont promises. »

Briand veut sévir contre ceux qui s'affichent ouvertement pour les Américains. Le 25 octobre, il écrit à Jean-Baptiste Petit Maisonbasse, curé de Saint-Thomas de Montmagny, qu'il considère comme hérétiques les Canadiens « qui ont embrassé la cause des Bostonnais » et il défend d'administrer les sacrements à ceux qui refuseront de rétracter leur « erreur ».

Quant aux sacrements, vous ne les donnerez point, pas même à la mort, sans rétractation et réparation publiques du scandale, ni à hommes ni à femmes : et ceux qui mourront dans l'opiniâtreté vous ne les enterrerez pas en terre sainte sans notre permission, ou si vous les y enterrez, ce que nous ne vous défendons pas de faire absolument, vous n'y assisterez qu'en soutane, comme surveillant et sans réciter aucune prière, et les corps n'entreront point dans l'église que nous vous ordonnons de tenir fermée, hors le temps des offices. Vous ne recevrez aucune rétribution des messes à dire pour les défunts rebelles. Vous n'admettez

les vivants à aucune fonction ecclésiastique ni de parrains, ni de témoins. [...] Je devrais même mettre toutes les églises et même presque tout le diocèse en interdit. Je suspends encore par l'espérance que j'ai qu'on ouvrira les yeux sur les malheurs et temporels et éternels auxquels mes aveugles, mes indociles, mais toujours chers enfants s'exposent et dont ils seront victimes certainement quelque tournure que prennent les choses.

L'évêque avait déjà écrit au même curé : « On dit de moi, comme on dit de vous que je suis Anglais. Je suis Anglais, en effet, vous devez l'être aussi, puisqu'ils en ont fait serment et que toutes les lois naturelles, divines et humaines le leur commandent. Mais ni moi, ni vous, ni eux ne doivent être de la religion anglaise. »

On aide les absents

Les Canadiens qui servent dans la milice ne peuvent faire leurs récoltes. Le 14 octobre 1775, le gouverneur Carleton ordonne la publication d'une ordonnance obligeant les habitants restés chez eux « à faucher les foins, couper les avoines ou autres grains, serrer et engranger le tout bien conditionné, faire les guérêts et labours, réparer et mettre les bâtiments en état d'hivernement » de tous ceux qui servent Sa Majesté.

Alors que les Britanniques ont des problèmes à maintenir leurs effectifs et que le peuple murmure de plus en plus contre l'inertie du gouverneur, Montgomery reçoit 600 hommes de renfort. Le 18 octobre, après moins de deux jours de siège, le major Stopford, commandant du fort Chambly, se rend, livrant aux assaillants de la poudre, des armes et des canons, sans compter quelques centaines de barils de nourriture. À Saint-Jean, la situation devient presque désespérée. Les boulets de canon ont presque tout détruit. La faim se fait sentir. Dans la nuit du 1^{er} novembre, note Foucher, « il nous a déserté un soldat du 7^e Régiment ; la cause de sa désertion provient de 150 coups de fouet qu'on lui fit donner avant-hier à dix heures du soir, pour avoir pris en passant dans la cuisine de monsieur Christie environ un quarteron de pain qu'il avait trouvé sur le bout d'une table ». À neuf heures du matin, le même jour, la nouvelle batterie américaine commence à attaquer le fort de boulets et de bombes. Au début de l'après-midi, Lacoste, un perruquier de Montréal, se présente à la porte du fort, les yeux bandés, accompagné d'un tambour. Il est porteur d'une lettre de Montgomery à l'intention du major Preston.

C'est avec le plus grand regret du monde, écrit le commandant américain, que je vois une troupe aussi vaillante et de si bons patriotes si obstinés à répandre leur sang et à défendre une place qui n'est plus soutenable par aucun endroit. J'ai appris par un de vos déserteurs que vous perdiez vos munitions et vos instruments de guerre. Une telle conduite pourrait me forcer dans la suite à jurer devant mon armée que je serais excusable des extrémités auxquelles pourraient se porter mes soldats. Faites, je vous prie, vos réflexions à ce sujet.

La reddition

Le capitaine Strong retourne au camp américain avec le perruquier pour demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain à midi. Le 2 novembre au soir, les

termes de la capitulation sont arrêtés. Le lendemain, à dix heures, Montgomery fait son entrée dans le fort.

Pendant plus d'une heure et demie, raconte Foucher, il y eut un pourparler entre lui et notre commandant. Il rappela six déserteurs que nous avions dans notre camp, condamnés à être pendus chez lui, puis les armes à la main avec deux pièces de canon, mèche allumée, au son des fifres et tambours, on nous fit faire le tour de nos forts. On nous fit border une haie entre les deux camps, puis deux compagnies de Bostonnais, canonniers et autres, passèrent devant nous, ensuite de quoi M. le commandant nous fit mettre armes basses. M. le major bostonnais nous dit que de braves gens comme nous méritaient quelque exception à l'usage de rendre les armes et que chacun des officiers et volontaires reprissent leurs épées et sabres, ce que nous fîmes. Nous nous rendîmes au bord de l'eau où 20 bateaux nous attendaient.

Les officiers et soldats anglais sont gardés prisonniers, alors que la plupart des volontaires canadiens, après quelques jours de détention, obtiennent la permission de retourner chez eux à la condition de ne pas prendre les armes contre les Américains tant que durera le conflit.

Vers Montréal

La chute de Saint-Jean, après 45 jours de siège, ouvre le chemin de Montréal. Le 3 novembre, un officier américain, cantonné à Laprairie, fait le bilan de la situation.

Notre armée est répandue dans tout le pays : une petite garnison à Chambly, le colonel Easton et le major Brown, avec environ trois cents provinciaux, avec le colonel James Livingston et cinq ou six cents Canadiens, sont descendus à l'embouchure de la rivière Sorel, pour s'opposer à cent vingt réguliers et cinq cents Canadiens qui s'y retranchent ; à Longueuil, se trouve le colonel Warren avec environ trois cents hommes du second bataillon et les Green Mountain Boys. Pour moi, je suis posté à Laprairie avec cent hommes de notre régiment. [...] Les Canadiens de ce côté du fleuve nous sont bien dévoués en général, presque unanimement sur la rivière Sorel [Richelieu], où ils sont tous maintenant enrôlés et sous les armes. Ici, ils ne sont pas aussi actifs ; mais je pense qu'ils vont commencer à se remuer maintenant, parce qu'ils paraissent inquiets sur la réduction de Saint-Jean, et qu'ils ne croyaient pas les Bostonnais — comme ils nous appellent — très ardents jusqu'au moment de la prise de ce fort. [...] On ne saurait trouver de gens plus hospitaliers que les Canadiens. Quand vous entrez chez un habitant, à quelque heure que ce soit, il met aussitôt devant vous un pain et un bol de lait. Tout le pays, aussi loin que le regard peut s'étendre est une plaine basse et marécageuse que chaque averse couvre d'eau.

Quelques jours après la reddition de Saint-Jean, l'armée de Montgomery vient s'établir au fort Laprairie. « Le général Guy Carleton, écrit Sanguinet, fit alors enclouer les canons qui étaient sur la citadelle de la ville de Montréal, renvoya les habitants de la campagne chacun chez eux, ainsi que les Sauvages, fit bûcher les bateaux et fit charger à bord des vaisseaux toutes les munitions, vivres, bagages, etc. »

Le 9 novembre, Montgomery adresse une lettre aux habitants de Montréal, les invitant à capituler.

La vive douleur que je ressens à la vue du malheureux sort dont votre ville est menacée, me porte à vous exhorter d'employer tout le crédit que vous pouvez avoir sur l'esprit de la bourgeoisie pour la déterminer à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la position de mes batteries contre Montréal. Quand je considère les suites funestes d'un bombardement, l'extrême détresse qui accompagne l'incendie, mais plus encore dans une saison qui ne vous permet pas d'en réparer à temps les ruines. Quand je me représente combien de personnes innocentes souffriront dans cette catastrophe et que les amis mêmes de la liberté qui peuvent se trouver parmi vous seront enveloppés dans une même ruine avec les organes iniques de la tyrannie, mon cœur frémit de la nécessité où je me trouve de livrer cette ville infortunée à la fureur des flammes. Je vous conjure donc par ce que vous avez de plus cher et par les liens sacrés de l'humanité de faire votre possible pour engager votre gouvernement à compatir aux misères qui menacent le peuple commis à ses soins, dans le temps qu'une vaine résistance ne pourrait servir qu'à augmenter les malheurs de votre état et pour ternir chez lui le caractère de l'humanité. [...] P. S. Je viens d'apprendre qu'on vous a malicieusement rapporté que nous venions dans le dessein de mettre la ville au pillage ; pour réfuter une calomnie aussi odieuse, j'en appelle à la conduite que nous avons tenue jusqu'ici, et que vous ne sauriez ignorer. Avez-vous oui quelqu'un se plaindre d'un pareil procédé de notre part, depuis notre entrée dans cette province ?

Le 11 novembre, vers les onze heures du matin, les Américains commencent à débarquer à l'île Saint-Paul, située en face de Montréal. Carleton, jugeant qu'il est inutile de défendre la ville, l'abandonne à son propre sort. Le même jour vers les cinq heures, il s'embarque avec 130 hommes de troupes et la plupart des officiers de l'armée. La petite flotte qui comprend onze navires commence à descendre le fleuve en route vers Québec.

Le dimanche 12 novembre, dès neuf heures le matin, les Américains débarquent à la pointe Saint-Charles. À Montréal, l'inquiétude et l'agitation grandissent. Les habitants de la ville décident d'envoyer quatre délégués auprès de Montgomery afin de connaître ses intentions. Le brigadier général de l'Armée du continent accorde aux envoyés quatre heures pour rédiger un projet de capitulation. À quatre heures de l'après-midi, les Bostonnais occupent le faubourg des Récollets. Pendant ce temps, en ville, la discussion sur les articles de la capitulation se prolonge.

À minuit, dans le faubourg des Récollets, on signe les douze articles de la capitulation de la ville de Montréal. Douze citoyens apposent leur signature au bas du document : John Porteous, Pierre Panet, John Blake, Pierre Mézière, James Finlay, Georges-Hippolyte Saint-Georges Dupré, James McGill, Louis Carignan, Richard Huntly, François Malhiot, Edward William Gray et Pierre Guy.

Les articles proposés demandent que chacun soit maintenu dans la libre jouissance de ses biens meubles et immeubles ; que le libre exercice de la religion soit reconnu ; que le commerce soit libre et que les passeports soient accordés à cet effet ; que les Montréalais « ne seront point obligés, sous quelque prétexte que ce soit, de prendre les armes contre la mère patrie ni de contribuer en aucune manière

à porter les armes contre elle » ; que ceux qui ont pris les armes pour la défense de leur province et qui sont actuellement prisonniers soient remis en liberté ; « que les cours de justice seront établies pour la décision de toutes affaires civiles et que les juges desdites cours seront élus par le peuple » ; enfin, « que les habitants de la ville de Montréal ne seront pas obligés de loger les troupes » et qu'aucun habitant des campagnes ou Amérindiens ne soit autorisé « d'entrer dans la ville jusqu'à ce que le commandant ait pris possession de la ville et qu'il ait pourvu à sa sûreté ».

Montgomery acquiesce à la plupart des demandes. Il fait, par contre, des restrictions au sujet des passeports. De plus, les habitants « ne seront obligés à loger les troupes que dans le cas de nécessité, duquel cas le général sera juge. »

Le 13 novembre, à neuf heures du matin, les troupes américaines entrent par la porte des Récollets et prennent possession de la ville. « Les officiers anglais défilèrent devant mes soldats, sans que je fisse semblant de les voir, écrit Montgomery. J'en rougis encore pour l'uniforme de Sa Majesté, mais les troupes se rendirent prisonnières, dès qu'elles virent quelques pièces en batterie. » Le même jour, le général écrit à son épouse : « J'ai fait appel à toute ma vertu et à toute ma patience pour tenir tête à la légion de femmes qui ne cessent de m'importuner au sujet de leurs maris ou de leurs frères faits prisonniers. »

Les habitants de trois faubourgs de Montréal félicitent Montgomery pour sa « victoire » dans une lettre vraisemblablement rédigée par Valentin Jautard, qui deviendra l'un des premiers journalistes de la ville. Les quarante signataires de la lettre font état du mépris que leur manifestent plusieurs citoyens de Montréal. « Nous regardons aujourd'hui ces mêmes citoyens comme un peuple conquis — et non comme un peuple uni, écrivent-ils. Ils nous traitent d'ignorants. Il est vrai que nous avons passé pour tels, le despotisme nous absorbait. »

Trois-Rivières capitule !

Devant la tournure des événements, surtout à la suite de la reddition du fort Saint-Jean, les habitants de Trois-Rivières, sans même être menacés directement d'attaque, décident de capituler. Le 9 novembre, les principaux citoyens de la ville s'assemblent à cet effet à la maison des récollets. Ils se mettent d'accord sur le texte de l'adresse à présenter à Montgomery :

Supplient très humblement les citoyens de la ville des Trois-Rivières : — Qu'il vous plaise leur permettre d'exposer à Votre Excellence que, depuis quelques jours, ils s'attendent à voir arriver dans leur ville un détachement des troupes qui ont l'honneur d'être sous vos ordres ; et que, dans l'incertitude où ils sont si Votre Excellence serait en tête, ils osent vous supplier de vouloir bien ordonner qu'ils fussent traités aussi favorablement que ceux qui ont tombé entre vos mains, dans le cours de vos différentes conquêtes. C'est pourquoi les suppliants espèrent que Votre Excellence voudra bien ordonner à l'officier commandant qui prendra possession de cette place, de donner ses attentions pour que ses soldats ne fassent aucunes insultes ni troubles dans la propriété de leurs biens et la jouissance paisible de leurs intérêts particuliers, ainsi que leur sûreté personnelle. Connaissant les sentiments d'honneur et d'humanité inséparables de votre personne, les suppliants ont tout lieu d'espérer la grâce qu'ils vous demandent, avec le respect qu'ils

ont l'honneur de se dire très sincèrement de Votre Excellence les très humbles serviteurs.

Deux délégués, un pour chaque groupe ethnique, doivent se rendre à Montréal présenter l'adresse au général américain. Pierre Baby et William Morris, ne pouvant obtenir de chevaux pour effectuer leur voyage, le retardent. De plus, Baby veut que l'on défraie le coût de ses déplacements, de sorte que, le 17 novembre, rien n'a encore été fait au sujet de la capitulation anticipée. Personne n'ose parler du projet au gouverneur Carleton lorsque celui-ci s'arrête quelques heures à Trois-Rivières, en route vers Québec. Le 18 au matin, le notaire Jean-Baptiste Badeaux, qui avait été choisi comme délégué avant Baby, se rend compte que les anglophones de la ville songent à capituler seuls et que Morris s'apprête à se rendre à Montréal à cet effet. Baby ne veut pas l'accompagner parce que personne ne veut défrayer ses frais. « Hé bien, déclare Badeaux, si c'est là la raison, je suis prêt à partir avec vous et j'espère que le public n'ira pas au contraire de nous rembourser nos frais, quand nous serons de retour. »

Le 20 novembre, après un voyage de deux jours, les deux délégués trifluviens sont présentés à Montgomery qui les reçoit avec gentillesse. Il donne à leur adresse une réponse écrite : « Messieurs, Je suis très mortifié que vous soyez dans quelque appréhension de votre propriété. Je suis convaincu que les troupes du Continent ne seront jamais ternies d'aucune imputation d'oppression. Nous sommes venus pour conserver et non pour détruire. Si la Providence continue de favoriser nos travaux, cette province sera sous peu un heureux gouvernement libre. »

Forts de cet engagement, les deux délégués reprennent immédiatement le chemin de Trois-Rivières où ils arrivent dès le lendemain. « Tout le public a été satisfait, note Badeaux, mais il s'en faut de beaucoup que je le sois moi, car l'on ne se presse guère à me rembourser l'argent que j'ai dépensé dans ce voyage. »

En route vers Québec

La flottille qui transportait Carleton, des officiers et soldats anglais à Québec tombe aux mains des Américains à Sorel. Cependant, le gouverneur Carleton a réussi à s'échapper quelques heures auparavant. Les navires sont de retour à Montréal le 22 novembre. Montgomery va donc les utiliser pour descendre vers la capitale rejoindre les troupes d'Arnold qui sont déjà arrivées. « Demain, écrit le général à sa femme, le 24 novembre, j'espère être en route pour Québec, où je ferai une jonction avec Arnold. Il est important de nous voir. Sa petite armée a enduré les fatigues les plus extraordinaires. Elle a fait une marche mémorable, tout en crevant de faim et en étant à moitié nue. Si la fortune continue à nous sourire, notre besogne sera bientôt terminée. »

Montgomery et une partie de son armée quittent Montréal, le 28 novembre, à bord des navires anglais capturés à Sorel. Le commandement de la ville est laissé à David Wooster. Cinq jours plus tard, soit le 3 décembre, à Pointe-aux-Trembles, à quelques kilomètres de Québec, les deux armées se rencontrent.

La longue marche d'Arnold

L'armée de Benedict Arnold, forte au départ de 1100 hommes, doit remonter la rivière Kennebec à bord de 200 petits bateaux construits à la hâte et pesant chacun environ 400 livres. Le voyage s'effectue péniblement. Des roches coupantes ou des troncs d'arbre à demi-submergés disloquent des embarcations. Petit à petit, les désertions et la maladie déciment les troupes. Les marais, les moustiques, le gel et surtout la famine rendent la marche extrêmement pénible. Isaac Senter raconte qu'ils en sont réduits à manger des feuilles d'arbre, à faire bouillir et frire des pantalons de peau d'original. Le sac d'un barbier fournit un genre de soupe et on doit faire ses délices d'un civet de chien terreneuve !

Le 30 octobre, à l'embouchure de la rivière Famine, les soldats américains voient les premières maisons canadiennes. Arnold communique immédiatement aux quelques Canadiens et Amérindiens qu'il rencontre le texte de la lettre de Washington. Des émissaires partent au devant de l'armée pour inviter la population de la Beauce à aider les Américains. À Saint-Joseph, l'enseigne Louis Paré « a lu plusieurs fois les manifestes que les rebelles ont envoyés un peu avant leur arrivée ». Contre de l'argent, on vend aux envahisseurs de la farine, des vaches, des moutons et des chevaux. Le 4 novembre, le capitaine Dearborn arrive, en avant-garde, à Saint-Joseph. À l'auberge du village, il peut acheter du rhum. Divers habitants lui vendent toutes sortes de victuailles. Dans son journal, l'officier rapporte qu'une vieille femme se met à danser et à chanter le *Yankee Doodle*, quand elle apprend que son visiteur est un Américain.

Lors de l'enquête menée par Baby, Taschereau et Williams le 27 juin 1776, on notera que : « Lorsque les rebelles ont passé par cette paroisse, ils ont été servis avec affection par les habitants, dont le plus grand nombre ont fourni leurs canots en payant pour les descendre en bas. » En effet, les habitants de Saint-Joseph avaient consenti à transporter les soldats au tarif de « cinquante cents par homme pour chaque douze milles ».

Jacques Parent et Joseph Gagnon, deux habitants de Sainte-Marie de Beauce, se rendent auprès des Américains établis à Saint-Joseph « leur dire que les habitants de la Pointe-Lévis les engageaient à venir promptement parce que le roi voulait leur faire prendre les armes et qu'on avait déjà retiré tous leurs canots ». Le 8 novembre, Arnold établit son quartier général dans le manoir seigneurial des Taschereau, à Sainte-Marie. Le capitaine de milice Étienne Parent ne cache pas sa sympathie pour la cause américaine.

Cet homme, noteront les enquêteurs royaux, qui, dans le premier moment, montra son zèle et son affection pour le service du roi, n'a été corrompu que par sa femme dont l'esprit a de tout temps semé la zizanie dans la paroisse parmi les habitants, dit mille impertinences des curés et de tous les honnêtes gens et qui notamment dans l'affaire présente n'a cessé de tenir des discours séditeux par toute la paroisse et dans les paroisses voisines.

Ce même jour, les soldats d'Arnold commencent à arriver à Lévis, après une marche pénible sur des chemins détrempés par la pluie. Le 10 novembre, environ 500 soldats (voilà tout ce qui restait de l'armée initiale) s'installent provisoirement

à Lévis, chez les habitants « bien disposés envers les officiers et les soldats et prêts à faire ce qu'ils pouvaient pour assurer notre confort », note l'officier Simon Fobes. Quatre jours plus tard, les hommes d'Arnold traversent le fleuve et vont narguer la garnison de Québec qui tire sur eux. Trois maisons du faubourg de la porte Saint-Louis sont incendiées par les rebelles.

Québec peut alors compter, selon des chiffres compilés par le capitaine Patrick Daly, sur 1126 hommes, soit 300 miliciens britanniques, 480 miliciens canadiens, 200 *Royal Fusileers and Emigrants* débarqués deux jours plus tôt ; 24 marins, 32 artisans de Terre-Neuve et 90 recrues provenant de Terre-Neuve et de l'île Saint-Jean.

L'Hôpital Général de Québec, situé en dehors des murs de la ville, « capitule » le jeudi 16 novembre.

Nous avons été faites prisonnières [...] par la troupe de M. Arnold qui est venu par la Nouvelle-Beauce, écrit la sœur Saint-Michel, « apothicairresse ». Et le 18 au soir, il mouva sa garde pour la camper plus loin de notre maison qui allait être bien incommodée par les canons de la ville : par ce moyen, mon cher ami [Louis de Salaberry], nous sommes en sûreté, non seulement notre hôpital, mais encore tous nos biens ; semblablement à la ville de Montréal, nous nous sommes rendues sans tirer un coup de fusil. Cela n'est pas surprenant, des religieuses qui aiment la paix la souhaitent ardemment en tous lieux. Mais tu m'avoueras qu'il est honteux qu'une ville se rende sans figurer un peu. Je crois qu'il n'en sera pas ainsi de celle de Québec. Si vos vainqueurs deviennent les nôtres, ils acquerront plus de gloire, car je crois qu'ils auront beaucoup de peine à y pénétrer, la ville n'étant remplie que de gens déterminés à vaincre ou à périr.

Le gouverneur Carleton arrive à Québec, le 19 novembre, en fin d'après-midi. Pendant son absence, le lieutenant-gouverneur Cramahé a fait travailler à la fortification de la ville, même s'il est peu enthousiaste face à l'avenir. Il avait écrit à Dartmouth le 9 novembre : « Possédant la force, les rebelles ont de leur côté les paysans canadiens, que ni les efforts zélés de leur noblesse, du clergé ou de la bourgeoisie ne pourraient convaincre de remplir leur devoir. Nous ne pourrions, non plus, ni les y amener ni les y forcer. Deux bataillon, ce printemps, auraient pu sauver la province. Je doute si vingt pourraient la reprendre. »

Le 20, des miliciens britanniques, commandés par le major John Nairne, obligent les Américains à retraiter jusqu'à « Sans-Bruit », puis jusqu'à la Pointe-aux-Trembles.

Deux jours plus tard, le gouverneur Carleton, par une proclamation officielle, ordonne

rigoureusement par ces présentes à tous et chacun des sujets quelconques, capables de servir dans la milice, résidant à présent à Québec, qui ont refusé ou évité de faire inscrire leurs noms dans les listes de la milice, et de prendre les armes avec les bons sujets de Sa Majesté en cette ville, et qui refusent et évitent encore de le faire, ainsi que ceux qui ont une fois pris les armes, qui les ont ensuite mis bas et qui ne les reprendront point, de vider la ville avec leurs femmes et leurs enfants dans quatre jours de la date des présentes, et de se retirer hors des limites du district de Québec, avant le premier jour de décembre prochain, sous peine d'être

traités comme rebelles ou espions, s'ils sont, après ce temps, trouvés dans lesdites limites.

Ceux qui décident de quitter la ville ne peuvent emporter avec eux quelques provisions que ce soit : le gouvernement les achètera et les paiera comptant avant leur départ.

Le 30 novembre, la garnison de Québec comprend 1600 hommes, soldats, marins ou miliciens. Plus de 3200 femmes et enfants demeurent en ville. Les munitions et les provisions sont abondantes, mais les réserves de bois de chauffage et d'avoine sont plutôt maigres. Les hommes d'Arnold essaient d'intercepter les approvisionnements destinés à la capitale.

Enfin, le 3 décembre 1775, les soldats des deux armées d'invasion américaines se retrouvent à Pointe-aux-Trembles, près de Neuville, tandis que Québec se prépare à subir son quatrième siège depuis sa fondation.



L'ÉCHEC AMÉRICAIN

1776



DÈS LE DÉBUT DE DÉCEMBRE 1775, la ville de Québec ne peut plus compter sur des renforts en provenance de la mère patrie. La saison de navigation est terminée et, si auparavant les autorités de la province de Québec avaient pu compter sur l'aide des Treize Colonies voisines, c'est maintenant contre elles qu'on doit se défendre.

À cette époque, on évalue à environ 5000 personnes le nombre de ceux vivant à l'intérieur des fortifications ; les femmes et les enfants forment les deux tiers de la population. Les rumeurs les plus fantaisistes circulent dans la capitale qui s'attend à être assiégée d'une heure à l'autre, car on apprend que les armées de Montgomery et d'Arnold viennent d'effectuer leur jonction. On évalue leurs forces à plus de 4500 hommes, alors qu'en réalité elles ne comptent pas plus d'un millier de soldats. On évalue à environ 500 les Canadiens venus prêter main-forte aux envahisseurs. Un habitant déclare même qu'une flotte transportant 7000 Russes remonte la rivière ; on l'envoie en prison attendre l'arrivée des étonnants visiteurs.

Montgomery installe son quartier général dans la maison Holland, située sur le chemin de Sainte-Foy ; quant à Arnold, il choisit une maison du faubourg Saint-Roch. La plupart des soldats trouvent le gîte chez les habitants des paroisses voisines. Dès le 5, la garnison britannique commence à canonner quelques maisons du faubourg Saint-Roch où l'on croit que les Américains se sont établis.

Le soir du même jour, Montgomery écrit pour la dernière fois à son épouse : « En ville, on est sur le qui-vive, et avec raison. Carleton, nous dit-on, ne peut compter entièrement sur sa petite garnison, et le nombre de ses troupes ne suffit pas pour couvrir l'étendue de ses fortifications. Je voudrais de tout mon cœur que cette guerre fût terminée et je soupire après mon humble chez moi de la Nouvelle-Angleterre. Certes, je n'oublierai pas notre descente de lit en peau de castor et, si je me retire sain et sauf de cette expédition, j'y joindrai des peaux de martre pour votre mère. »

Les Américains veulent bloquer complètement l'accès de la ville, afin d'empêcher le ravitaillement de ses habitants. Le 6, une vieille femme du quartier Saint-Roch se présente à la porte du Palais avec un drapeau blanc. Elle est porteuse d'un message du brigadier des troupes du Continent, Richard Montgomery, destiné au gouverneur Carleton. La messagère est conduite auprès du représentant du roi et veut lui remettre la missive. Carleton fait venir un tambour auquel il ordonne de s'emparer de la lettre avec des pinces et de la jeter au feu. Des assiégeants, utilisant des flèches, lancent alors d'autres lettres par-dessus les fortifications. Un des messages est destiné au gouverneur et les autres aux habitants de la ville.

Monsieur, écrit Montgomery à Carleton le 6 décembre, malgré l'injure personnelle que j'ai soufferte de votre part, malgré la cruauté avec laquelle vous avez traité mes malheureux prisonniers qui sont tombés entre vos mains, les sentiments d'humanité m'engagent à prendre cette voie pour vous sauver de la ruine prochaine qui menace votre pauvre garnison. Permettez-moi de vous dire que votre situation m'est très bien connue. En outre, un vaste contour de murailles qui de leur nature sont incapables de défense, pour garnison un mélange de matelots dont la plupart sont nos amis, de bourgeois dont le plus grand nombre souhaite de nous voir dans ces murs, et d'une poignée d'une plus chétive levée qui ne soit jamais parée du nom de soldats, sans espérance de ressource, avec une entière certitude que vous ne manquerez à manquer des choses les plus nécessaires. D'ailleurs, nous nous contentons de vous tenir bloqués. Tout cela démontre l'absurdité d'une impuissante résistance. [...] Vous avez fait faire feu sur les pavillons de trêve, ce qui avait été jusqu'ici sans exemple, même parmi les Barbares. [...] Ne vous avisez point de détruire les magasins d'aucunes provisions, appartenant soit aux particuliers, soit au public, comme vous avez fait à Montréal et en rivière, car si vous le faites, je prends le ciel à témoin qu'il n'y aura pas de quartier pour vous, Carleton.

Dans sa lettre aux citoyens de Québec, le chef des armées américaines dans la province de Québec utilise à peu près les mêmes expressions et images menaçantes que dans la sommation envoyée aux habitants de Montréal.

Nous faisons profession de venir chez vous pour y déraciner la tyrannie, pour y donner la liberté et la jouissance paisible de ses biens à cette province opprimée, ayant toujours respecté comme sacrée parmi nous, la propriété des particuliers. Vous avez ci-incluse ma lettre au général Carleton, parce qu'il a toujours adroitement évité de vous laisser prendre aucune connaissance qui fût propre à vous ouvrir les yeux sur vos véritables intérêts. S'il s'obstine et si vous le laissez persister à vous envelopper dans une ruine qu'il désire peut-être pour couvrir sa honte, ma conscience ne me reprochera pas d'avoir manqué à vous avertir de votre danger.

Peu après leur arrivée, la petite vérole commence à décimer les troupes américaines. Des deux côtés, les désertions se multiplient. À partir du 10 décembre, les bombardements deviennent réguliers entre les deux camps. Quelques soldats de la garnison vont incendier des maisons du faubourg Saint-Jean situées trop près de la porte donnant accès à la ville. Les Américains songent à établir une batterie à la Pointe-Lévis afin de bombarder plus facilement la basse ville. Quelques assiégeants

s'installent dans la coupole du Palais de l'intendant et font feu sur la ville. De part et d'autre, les morts sont peu nombreux et les dommages matériels, légers.

Le 15 décembre, vers les neuf heures du matin, trois hommes s'approchent des fortifications, l'un joue du tambour et un autre porte un chiffon blanc au bout d'un bâton. Ils se disent envoyés par Montgomery et à ce titre, demandent à rencontrer le gouverneur. Ce qui leur est refusé. Un des émissaires crie alors : « Faites savoir à votre général qu'il aura à répondre des conséquences de son geste. »

Dans la ville, la rumeur d'une attaque prochaine prend de plus en plus d'ampleur. Le 17 décembre, à cinq heures moins quart, les tambours et la grosse sonnent l'alarme, car une sentinelle a cru voir 600 hommes défilé dans les rues du faubourg Saint-Roch. Chacun se rend à son poste. Les soldats de la garnison, qui déjà depuis quelque temps se couchent tout habillés, arrivent les premiers. À sept heures, réalisant qu'il s'agit d'une fausse alerte, le gouverneur ordonne à tous de regagner leurs locaux.

Des habitants de la capitale installent un cheval de bois sur la muraille donnant sur le faubourg Saint-Jean et placent une botte de foin devant « l'animal ». Au cou du cheval, ils suspendent une affiche sur laquelle on peut lire : « Quand ce cheval aura mangé cette botte de foin, nous nous rendrons. »

Le 23 décembre, nouvelle alerte : on s'attend à ce que les Américains profitent de la nuit suivante pour attaquer la ville. Ils disposent de 500 échelles pour escalader les murs, et les commandants ont offert la somme de 200 livres à chaque homme qui participera à l'attaque et qui contribuera à la réussite de l'entreprise. Montgomery et Arnold doivent offrir une telle prime, car plusieurs songent à quitter les rangs de l'armée, parce que leur engagement se termine bientôt. La garnison passe la nuit sous les armes, mais, encore une fois, rien ne se produit. Le 24, on s'attend à une autre attaque, car on a appris que le général Montgomery a déclaré à ses hommes que, le jour de Noël, il mangerait à Québec ou en enfer. Tout Québec est sur la défensive depuis qu'un nommé Wolfe, déserteur, a révélé aux autorités anglaises le projet d'attaque.

Au cours de la nuit de Noël, les Québécois aperçoivent des signaux lumineux dans les faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch. La milice de la haute ville campe dans le couvent des récollets, alors que celle de la basse ville passe elle aussi cette nuit de fête sous les armes. Le 30, un autre déserteur révèle que la ville sera attaquée lors de la première nuit noire et orageuse. La nuit du 31 est très sombre et il neige en abondance. Un fort vent du nord-est souffle en bourrasque.

La délation à laquelle se sont livrés les déserteurs impose à Montgomery une modification de son plan d'attaque. Il commandera les troupes new-yorkaises qui devront pénétrer dans la basse ville par un sentier qui court sous le Cap-aux-Diamants. Quant aux hommes d'Arnold, ils devront se rendre au Sault-au-Matlot, après avoir traversé le faubourg Saint-Roch. Une fois la basse ville conquise, les deux armées se lanceront à l'attaque de la haute ville. Les Américains misent tant sur la sympathie des Canadiens de la ville que sur l'appui effectif de quelques-uns d'entre eux. Le plan se complète d'une opération « diversion » : « Les Canadiens de Livingston avec quelques Américains des provinces, commandés par Brown, feraient une bruyante diversion à la porte Saint-Jean. »

Vers les quatre heures du matin, le capitaine Malcolm Fraser du Royal Highland Emigrants effectue sa ronde dans la haute ville. Non loin du poste de garde de la porte Saint-Louis, il aperçoit des signaux lumineux sur les Plaines d'Abraham. Convaincu que c'est le signal de l'attaque, il descend à la course la rue Saint-Louis en criant : « Levez-vous ». Il ordonne de sonner la cloche d'alarme et fait battre le tambour. En moins de deux minutes, chaque homme est à son poste. Carleton fait avancer vers la porte Saint-Jean la majeure partie de la garde. Vers la même heure, l'alarme est aussi donnée dans la basse ville et les hommes se réunissent sur la place du Marché.

« Deux fusées lancées par les ennemis du pied du Cap Diamant, note Thomas Ainslie dans son journal, furent immédiatement suivies d'un feu nourri tiré par un groupe de soldats postés derrière un monticule à moins de quatre-vingts verges du mur, au Cap Diamant. » Immédiatement, la porte Saint-Jean est attaquée et des canons postés dans le faubourg Saint-Roch bombardent la ville. Montgomery, à la tête d'environ 350 hommes, s'avance vers Près-de-Ville dans l'intention d'attaquer la basse ville par l'ouest, en empruntant un sentier situé entre le fleuve et la falaise, à demi-obstrué par des blocs de glace poussés sur la rive par la marée et les courants. Les hommes avancent presque à la queue leu leu. Ils franchissent assez aisément une première barricade de pieux puis une seconde. Une trentaine de miliciens canadiens commandés par le capitaine Joseph Chabot et le lieutenant Alexandre Picard, et quelques marins sont embusqués dans la maison de Simon Fraser, connue sous le nom de la Potasse. Lorsque les premiers assaillants ne sont plus qu'à une douzaine de mètres de ce poste improvisé, l'ordre de tirer est donné. Montgomery et ceux qui le suivent tombent sous le feu des canons chargés à la mitraille. Les autres se replient, laissant là morts et blessés.

Pendant ce temps, les 700 hommes de Benedict Arnold s'avancent vers le Sault-au-Matelot. Plusieurs ont épinglé à leur coiffure des inscriptions de : « Vive la Liberté ! » ou encore « Mors aut Victoria ». Plusieurs barricades ont été dressées. Les Américains réussissent à franchir la première, qui ferme l'entrée de la rue du Sault-au-Matelot. Des étudiants du Séminaire de Québec, formant une partie du corps de garde, se retrouvent au milieu des assaillants qui déjà courent vers la seconde barricade fermant cette fois l'autre extrémité de l'étroite rue. Les Américains veulent leur donner la main en disant : « Vive la liberté ! »

« À ces mots, raconte Simon Sanguinet, les écoliers, s'apercevant qu'ils étaient au milieu de leurs ennemis, se trouvèrent dans un triste embarras. Plusieurs d'entre eux commencèrent à s'évader, mais les Bostonnais voyant leur dessein les désarmèrent. » Arnold, blessé à un genou, est transporté chez Isaac Senter, médecin de la troupe. Les Américains veulent franchir la deuxième barricade au moyen d'échelles. Mais des renforts, venus de la haute ville, leur bloquent le passage. Le milicien Charles Charland, un vrai colosse, renverse une des échelles. Des fenêtres des maisons voisines, on fait feu sur les assaillants. Bientôt pris entre deux feux, il ne reste plus aux Américains qu'à se constituer prisonniers ou tenter vainement de fuir.

« Les Bostonnais demandèrent quartier en disant qu'ils se constituaient prisonniers, raconte Sanguinet. Les uns jetèrent leurs armes par les portes et les fenêtres des maisons où ils étaient logés, et les autres, saisis de frayeur, se cachèrent

dans des caves, des greniers et la plus grande partie présenta la crosse de leurs fusils. » Les documents d'époque ne concordent pas sur le nombre de prisonniers, de morts et de blessés. Ainslie affirme que 426 Américains furent faits prisonniers ; Jacob Danford en compte 416. Le général David Wooster, dans une lettre à Seth Warner, trace le bilan suivant : « Je suis vraiment très désolé en vous écrivant pour vous mettre au courant de l'assaut malheureux sur Québec, qui eut lieu entre quatre et six heures du matin, le 31 décembre. Malheureux, en effet, car notre brave général Montgomery a été tué ainsi que son aide de camp Macpherson, le capitaine Cheeseman, le capitaine Hendricks des Fusiliers, deux ou trois officiers subalternes et entre 60 et 100 simples soldats, dont le nombre exact n'est pas connu ; 300 officiers et soldats sont également prisonniers. [...] Le colonel Arnold, blessé à la jambe, et le major Ogden, blessé au bras, ont été conduits à l'Hôpital Général. »

Carleton fait incendier plusieurs maisons du faubourg du Palais ayant servi d'abri aux Américains, ainsi que le Palais de l'intendant. Le jour de l'An, on découvre dans la neige le corps de Montgomery. Le lieutenant-gouverneur Cramahé commande un cercueil et, le lendemain, on procède à l'inventaire des biens du défunt, enterré dans la soirée du 4 janvier 1776.

Et le siège continue

Les officiers prisonniers sont confinés au Séminaire de Québec, alors que les simples soldats se retrouvent au couvent des récollets. Un des prisonniers, le major Return Jonathan Meigs, est autorisé à se rendre au camp américain pour rapporter les effets personnels de ses compatriotes incarcérés à Québec.

La trentaine d'officiers logés au Séminaire sont bien traités. On leur fournit, en moyenne, douze bouteilles de vin par jour, des pots de lait gelé, du pain blanc, du bœuf et de l'agneau, du beurre en quantité, du lard, des pois, du riz, des pommes, du sucre royal, etc.

Quelques prisonniers sont victimes de la petite vérole et, comme on craint qu'une épidémie ne se déclare dans la ville, on fait vacciner les malades. Le 7 janvier, 94 prisonniers, tous d'origine européenne, présentent une pétition dans laquelle ils déclarent qu'ils sont prêts à servir sous les ordres de Sa Majesté le roi d'Angleterre. Ils sont intégrés au régiment Royal Highland Emigrants, après avoir prêté les serments d'usage. Leur engagement doit se terminer le 1^{er} juin 1776.

Le bombardement de la ville se continue de façon sporadique et l'espionnage va bon train de part et d'autre. Le 17 janvier, une jeune fille nommée « Babauche », informatrice à la garnison, qui avait été incarcérée par les rebelles, réussit à s'enfuir et à revenir à Québec. Elle révèle que « deux cents d'entre eux [les rebelles] ont déserté depuis leur défaite et qu'ils parlent d'une autre attaque avec 400 hommes ».

Après six semaines de siège, Québec commence à manquer de bois de chauffage. Des habitants du faubourg Saint-Roch se risquent à venir en vendre en ville. Les Américains brûlent de plus en plus de maisons dans ce quartier : 8 le 20 janvier ; 19, le 22 ; 7, le 26, et ainsi de suite.

Un changement d'attitude

À la suite de l'échec de Québec, David Wooster, promu commandant américain à Montréal, durcit sa position face aux royalistes. Il fait mettre sous arrêt les plus farouches opposants à la présence des Insurgés dans la province de Québec et il les fait incarcérer au fort Chambly. Quelques-uns sont même déportés dans les colonies voisines.

À Montréal, les sentiments de la population canadienne se modifient sensiblement. Le nombre de sympathisants diminue car, d'une part, Wooster fait preuve d'intransigeance et, d'autre part, les occupants commencent à manquer d'argent et le sort des armes ne leur semble pas très favorable. Plusieurs familles canadiennes sont divisées. « Même dans les familles où les sentiments étaient partagés, affirme Sanguinet, il y avait une animosité extraordinaire qui leur causait souvent de grandes disputes, au point de se battre entre eux. L'on voyait les pères et les enfants en divorce. »

Même si on leur offre une solde alléchante, peu de Canadiens acceptent de prendre les armes pour les Américains. Moses Hazen, un marchand anglais établi à Iberville, et James Livingstone, un Américain vivant à Chambly, sont les deux principaux agents recruteurs.

Les Bostonnais perdant tout espoir de prendre Québec et craignant que les habitants des campagnes prissent les armes contre eux, ainsi qu'ils en étaient menacés, d'ailleurs leur blé étant tombé à un prix très modique et les marchandises renchéries, note encore Sanguinet, les Bostonnais commencèrent à faire courir le bruit que, si les Canadiens ne se joignaient point à eux pour prendre Québec, qu'ils étaient tous perdus, que leurs maisons seraient brûlées par les troupes du roi. Mais ces raisonnements ne firent aucun effet sur l'esprit des Canadiens. Au contraire, ils restèrent toujours tranquilles à l'exception de quelques coquins qui s'envolèrent avec les Bostonnais. Le plus grand nombre étaient des soldats français qui avaient resté dans le Canada à la conquête.

À la fin de février, les « habitants de la province du Canada » prennent connaissance d'une nouvelle lettre que leur adresse le Congrès américain réuni à Philadelphie. Après avoir rappelé le contenu des lettres précédentes, le président John Hancock remercie les Canadiens des services rendus à la cause américaine et annonce l'envoi de deux bataillons et la levée de six autres pour délivrer la province de Québec de la tyrannie anglaise ; la lettre du 24 janvier se termine par un appel à l'élection de députés « pour former une assemblée provinciale chez vous et que cette assemblée nomme des délégués pour vous représenter à ce Congrès ». Des renforts promis, bien peu franchissent la frontière. Du 25 janvier au 18 mars, seulement 1213 nouvelles recrues viennent grossir les rangs de l'armée d'Arnold.

Quelques affrontements

Les batteries américaines installées sur la Pointe-Lévis causent certains dommages à la ville de Québec. Le seigneur de l'île-aux-Grues, Louis Liénard de Beaujeu de Villemonde, décide d'organiser un corps expéditionnaire pour aller détruire ces

installations. Il accordera l'amnistie à tous ceux qui joindront ses rangs même si déjà ils avaient accepté de venir en aide aux rebelles. En peu de temps, on réussit à lever plus d'une centaine de miliciens dans les villages de Kamouraska, de la Rivière-Ouelle, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Roch-des-Aulnaies. La petite troupe se met en marche le 23 mars 1776 au matin.

Le temps devint si affreux, raconte P.-A. Porlier, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, que, croyant se rendre à la Pointe-à-la-Caille [Montmagny], ils ne purent passer, les uns Saint-Jean [Port-Joli], les autres l'Islet. Ils trouvèrent les paroisses la plupart neutres, qui ne cherchaient qu'à les décourager. Cela n'empêcha pas de se rendre la nuit du 24 au deuxième quartier général à Saint-Thomas. On disposa une partie pour faire des recrues d'armes et d'hommes.

Le 25, une partie des troupes royalistes s'installe dans la maison du capitaine de milice Michel Blais, à Saint-Pierre-du-Sud, non loin de Montmagny. Arnold, mis au courant de la marche, envoie un détachement composé de soldats américains et d'environ 150 Canadiens. La maison de Blais est attaquée à coups de canon et de mousquet. Joseph et François Morin, de Saint-Roch-des-Aulnaies, ainsi que le fils de Janot, de Saint-Thomas-de-Montmagny, sont tués. L'abbé Charles-François Bailly de Messein, qui agit comme aumônier des royalistes, est blessé au cours de l'engagement. Près d'une quarantaine de Canadiens, dont le futur évêque de Québec, sont faits prisonniers par les Américains et leurs sympathisants.

Lors du combat, des membres de mêmes familles et des amis se retrouvent dans les deux camps. De part et d'autre, on accuse des membres du clergé d'être responsables des pertes. Le curé Porlier doit faire face à un inouvement de colère. « La déroute fut bientôt sue, rapporte-t-il. Il me fallut essuyer les reproches des pères et des mères qui me redemandaient leurs enfants : "Voilà ce que c'est vous autres, gens d'Église, de vous mêler de ce qui ne vous regarde point. Nous le voyons bien que ce M. Bailly ne rôdait ici que pour nous séduire. Qu'allons-nous devenir ? Et vous, monsieur, nous allons vous perdre." Il me fallut plier le dos ; mais ce n'était pas le plus dur à supporter : j'appris que les ordres étaient de nous piller et brûler ensuite. »

Heureusement, les représailles appréhendées ne se concrétisent pas. Presque partout où les Américains passent ou séjournent, les relations s'enveniment. La source de l'agressivité vient de ce que les envahisseurs inanquent d'argent. Moses Hazen lui-même le confesse : « On entra par force et violence dans la maison d'un prêtre et on le dépouilla de sa montre ; dans une autre maison, on fit une dette d'environ vingt chelins, et parce que l'homme voulait être payé, on lui passa une baïonnette à travers le cou. Les femmes et les enfants ont été terrorisés et forcés, à la pointe des baïonnettes, de fournir des chevaux aux simples soldats sans perspective de paiement. »

Les officiers américains appréhendent le jour où toute la population se tournera contre eux. Mais on a presque l'impression qu'ils font tout pour que cela se produise. Ainsi, le 18 mars, à Trois-Rivières, les soldats font le tour des maisons, en quête de nourriture, disant qu'ils crèvent de faim. « Je leur ai donné, malgré moi, raconte le notaire Badeaux, environ quatre ou cinq livres de lard en différentes fois. Une dizaine ont été chez monsieur de Tonnancour qui leur donna à manger ; mais non contents de cela, ils voulaient à toute force ôter la viande qui était à la broche,

malgré la cuisinière. À la fin, on les menaça du commandant ; ils s'en furent en donnant des coups de baïonnettes dans les cloisons et dans les portes. »

Pour le transport des marchandises, l'armée américaine a recours aux corvées non payées, ce qui déplaît souverainement aux Canadiens.

De la grande visite !

Il est important de ramener les Canadiens à de meilleurs sentiments démocratiques. Le 12 février 1776, Moses Hazen et Prudent Lajeunesse se présentent devant les membres du Congrès de Philadelphie pour leur expliquer que le clergé et les seigneurs sont responsables de la désaffection des Canadiens à l'égard de la cause américaine et qu'il est important de leur démontrer qu'indépendance et religion peuvent faire bon ménage. Le 15, Benjamin Franklin, Samuel Chase et Charles Carroll reçoivent la mission de se rendre dans la province de Québec pour rassurer les Canadiens et les rallier de nouveau au mouvement indépendantiste. Comme preuve vivante que le Congrès ne songe pas à priver les Canadiens de leur religion, les diplomates se feront accompagner du jésuite John Carroll, un cousin de Charles.

La délégation américaine se compose d'hommes prestigieux. Franklin, journaliste, inventeur et homme politique, est connu dans la colonie ; Chase joue un rôle important au Congrès et Carroll est peut-être l'homme le plus riche des Treize Colonies. Au moins deux des délégués parlent bien français. L'historien Marcel Trudel résume ainsi la mission confiée à ces diplomates, le 20 mars :

Inviter les Canadiens à choisir librement la forme de gouvernement qu'ils jugeraient opportune et à s'unir aux Treize Colonies ; affirmer aux Canadiens que c'était l'intention bien arrêtée du Congrès de leur assurer la liberté de religion et la liberté de presse ; promettre que le commerce canadien serait mis sur le même pied que le commerce américain ; régler les disputes entre Canadiens et Américains, corriger les abus qui s'étaient déjà commis en grand nombre, siéger au conseil de guerre, contrôler les dépenses, encourager le commerce avec les Indiens, faire circuler dans le pays le numéraire du Congrès et lever des bataillons de volontaires canadiens.

Les trois délégués arrivent à Montréal le 29 avril, accompagnés du jésuite Carroll, du major général John Thomas et de Fleury Mesplet. Ce dernier, imprimeur de profession, a apporté avec lui une presse qu'il installe au château Ramezay. Les commissaires logent dans la maison de Thomas Walker. Arnold, qui commande alors à Montréal, fait tirer du canon pour souligner l'arrivée des illustres visiteurs.

Dès le premier soir, il y a réception à la demeure du général. « On nous sert un verre de vin, pendant que les gens se pressaient pour nous présenter leurs hommages, raconte le jésuite Carroll à sa mère ; cette première cérémonie terminée, nous fûmes amenés dans une autre salle et nous fûmes surpris d'y trouver un grand nombre de dames, la plupart françaises. Après le thé et quelque temps de repos, nous sommes allés prendre un élégant souper, qui fut suivi de chant exécuté par les dames ; le tout s'avéra fort agréable. »

Les visiteurs se rendent vite compte que la situation est, pour leur parti, désespérée. Une dizaine de jours à peine après son arrivée, Franklin, prétextant la fatigue et son âge avancé [il a 70 ans], reprend le chemin de Philadelphie. Le jésuite

Carroll l'accompagne. L'inventeur du paratonnerre a vite fait de tirer ses conclusions : « Il en coûterait sans doute moins cher aux États-Unis d'acheter le Canada que de le conquérir ! »

Quant à Samuel Chase et Charles Carroll, ils demeurent à Montréal jusqu'à la mi-mai, convaincus que la province de Québec ne deviendra américaine que par la force.

« *Surprise !* »

Au moment où les deux diplomates du Congrès sont sur le chemin du retour, des renforts britanniques sont déjà débarqués à Québec. Depuis le début du mois, les habitants de Québec, toujours bloqués à l'intérieur des murs de la ville, surveillent la venue du premier navire. Le 6 mai, vers les six heures du matin, on en aperçoit un qui contourne la pointe ouest de l'île d'Orléans. À bord, on tire cinq coups de canon, puis on hisse au mât le *St. George Ensign*. Les canons des fortifications répondent aussitôt et la garnison ne cache pas sa joie. Vers les sept heures, le *Surprise*, ayant à son bord une compagnie du 29^e Régiment, jette l'ancre en face de Québec. Deux autres navires font ensuite leur apparition : le sloop *Martin* et l'*Isis*, du port de 50 canons. Vers midi, un premier groupe d'une centaine d'hommes marche contre les Américains ; une demi-heure plus tard, un second groupe, composé de 825 soldats ayant à leur tête Carleton lui-même, met les Américains en fuite. Dans leur précipitation, ces derniers abandonnent tout sur le champ de bataille. « On fit prisonniers quelques habitants des campagnes et des faubourgs qui avaient pris les armes et assisté les Bostonnais. On entra en ville trois cents voitures chargées de vivres, valises et du bagage des officiers et soldats bostonnais et huit pleines charrettes chargées de fusils. On en trouva beaucoup dans les champs que les Bostonnais avaient cassés. On délivra plusieurs personnes que les Bostonnais avaient mises en prison. »

Sanguinet, dans son inventaire, fait aussi état de trois pièces de canon, de deux obusiers et d'une quantité de bombes dont quelques-unes avaient certainement été coulées aux Forges du Saint-Maurice. Selon le notaire Badeaux, Christophe Pélissier, directeur des Forges, aurait commencé, le 1^{er} mai 1776, à fabriquer pour les Américains des bombes de 13, 9 et 7 pouces. « Mais les forgerons anglais, ajoute-t-il, disent que ces bombes ne pourront point éclater et que, de plus, elles ne seront prêtes que dans cinq semaines ; ainsi ils pensent qu'elles serviront plutôt au roi qu'aux Yankees. Je le souhaite. »

Depuis le 3 mai, les troupes américaines se replient sur Montréal et Sorel. La ville de Québec est libre, mais quelques règlements de compte s'ébauchent.

Le 12 mai, le gouverneur Carleton signe une proclamation qui sonne comme un coup d'envoi :

Comme j'ai trouvé nécessaire d'ordonner et d'enjoindre, par une Proclamation en date du vingt-deuxième jour de novembre 1775, à toutes et chacune personnes quelconques capables de servir dans la milice, résidentes à Québec, qui ont refusé ou éludé de faire inscrire leurs noms dans les rôles de la milice et de prendre les armes conjointement avec les bons sujets de Sa Majesté de cette dite ville, ainsi

qu'à celles ayant une fois pris les armes, les ont ensuite mis bas et refusé de les reprendre, de vider la ville, sous quatre jours de la date d'icelle, avec leurs femmes et leurs enfants, j'ordonne présentement par ces présentes que toutes telles personnes désignées ci-dessus, qui ont quitté la ville de Québec en conséquence de ladite proclamation, ainsi que celles qui ont déserté ou sorti d'aucun corps à qui elles avaient une fois appartenu, ne prétendent point entrer encore dans ladite ville, sans une permission par écrit donnée sous mon seing ou sous le seing du lieutenant-gouverneur de cette province.

Quelques jours avant la proclamation, le gouverneur avait écrit à lord Germain, secrétaire d'État aux Colonies américaines : « Les Canadiens reprendront cet esprit d'obéissance qu'ils avaient pour leur ancien gouvernement, mais ce sera une œuvre du temps et, jusqu'à ce que la chose soit accomplie d'une manière stable, il faudra une force militaire afin de soutenir l'autorité civile. »

L'autorité civile pourra compter sur l'autorité religieuse dans son désir de ramener les Canadiens à des sentiments de loyauté envers l'Angleterre. Le 12 mai, monseigneur Briand émet un mandement enjoignant aux curés de faire chanter un *Te Deum* d'action de grâces à l'occasion de la fin du siège. « Fasse le ciel, ajoute le prélat, que ce bienfait signalé de la divine Providence, pour une ville que nous devons tous regarder comme le dernier boulevard qui restait à la province et à la religion de nos pères, puisse dessiller les yeux à tous ceux de nos frères que l'esprit d'erreur et de mensonge avait aveuglés ! »

Victoire sur victoire

La petite garnison établie au fort La Galette, sur le haut Saint-Laurent, n'avait pas été importunée par les Américains pendant les premiers mois de l'année. Le capitaine George Forster décide, à la mi-mai, d'aller chasser les rebelles établis dans un fort en pieux construit aux Cèdres, sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'île Perrot et Beauharnois. Son corps expéditionnaire se renforce de quelques centaines d'Amérindiens et de Canadiens. Le 18 mai, la petite armée attaque le fort américain, sans trop de succès, malgré les cris lancés par les Amérindiens qui avaient semé la panique chez les assiégés. Le lendemain, la garnison capitule. Des renforts américains venus de Montréal tombent eux aussi entre les mains des hommes de Forster. Le nombre de prisonniers atteint presque les cinq cents. Une entente réglant l'échange des captifs intervient le 22 mai, à Sainte-Anne du Bout de l'île.

Bientôt, comme c'était prévisible, l'armée américaine fait face à toutes sortes de problèmes, même si des renforts lui parviennent de temps à autre. Les principaux officiers se réunissent au fort Chambly le 30 mai, sous la présidence de Wooster qui a succédé au général John Thomas, mortellement atteint de la petite vérole. On décide alors d'établir le quartier général à Sorel et d'essayer de reprendre le terrain perdu.

Des Allemands à la rescousse

L'Angleterre préfère compter sur des mercenaires allemands pour mater les Américains et libérer la province de Québec, plutôt que sur des troupes anglaises. Elle

a perdu beaucoup de soldats lors de la guerre de Sept Ans et les Anglais répugnent à combattre leurs compatriotes. Les princes allemands acceptent volontier l'argent des Anglais en échange des services de leurs sujets. En plus d'un montant fixe pour ces troupes mercenaires, les ententes conclues par chaque prince comprennent des indemnités pour les morts et les blessés éventuels, la prime variant selon le type de blessure.

Le 1^{er} juin 1776, vers les six heures du soir, 36 navires jettent l'ancre devant Québec, amenant 9000 hommes, soit sept régiments anglais d'Irlande, quatre batteries d'artillerie, 2000 Brunswickers et 760 mercenaires du Hanau. Les jours suivants, d'autres navires transporteront un total de 4300 soldats d'origine allemande. Le contingent est placé sous les ordres du major général baron Friedrich Adolph von Riedesel, alors que le général John Burgoyne assure le commandement des troupes anglaises. Le gouverneur Carleton accueille ces renforts avec une joie non dissimulée.

Il est temps maintenant de songer à chasser les Américains et à rétablir l'ordre dans la province de Québec. Le sentiment royaliste prédomine à nouveau. Le 4 juin, jour anniversaire de la naissance du roi George III, la ville de Québec est en fête. Le soir, la plupart des maisons de la capitale sont illuminées, d'autant plus que les soldats « cassaient les carreaux où n'apparaissait pas la lampe ou la chandelle allumée ». Le même jour, Carleton ordonne à Riedesel de se rendre à Sorel, à la tête d'une petite armée composée d'Allemands, d'Écossais, de Canadiens et d'Amérindiens.

Ignorant l'arrivée des derniers renforts et le mouvement des troupes royalistes, le brigadier général William Thompson, à la tête de 2000 hommes, quitte Sorel pour aller attaquer, à Trois-Rivières, les troupes anglaises commandées par le colonel Allen Maclean of Torloisk. Guidés par Pierre Dupaul et un nommé Larose, les Américains traversent le lac Saint-Pierre et arrivent à la Pointe-du-Lac, le 7 juin au soir. Ils ordonnent à l'habitant Antoine Gauthier de les conduire, à travers bois, jusqu'à Trois-Rivières. Gauthier est un royaliste reconnu et il veut sauver sa région. Pendant qu'il promène nuitamment les troupes américaines vers Trois-Rivières en les faisant passer par les bois des côteaues, sa femme va avertir le commandant de milice de l'imminence de l'attaque. Le capitaine Landron arrive à Trois-Rivières à quatre heures du matin, le 8 juin.

Aussitôt, raconte Badeaux, le colonel Fraser fait battre la générale et rassemble son monde au nombre de 7000. Plusieurs piquets ont été envoyés dans les différents endroits où les Yankees pouvaient pénétrer. Sur les huit heures, ils ont paru au bord du bois, de derrière la terre de monsieur Laframboise. Nos troupes y ont fait un feu continu pendant deux heures, tant du canon que de la mousqueterie et de bâtiments ; ce qui a obligé les Yankees de se retirer dans les profondeurs. Nous n'avons qu'environ douze blessés ; point de mort grâce à Dieu.

Le même jour, le gouverneur Carleton arrive à Trois-Rivières où on détient plusieurs soldats américains capturés lors de l'engagement du matin. Parmi eux se trouve le brigadier général Thompson. Carleton donne ordre de ne pas poursuivre les Américains, « sans doute par humanité, selon Sanguinet, car ils auraient tous péri dans les bois ou été faits prisonniers, si le général Guy Carleton n'eût point

rappelé les troupes ». Le représentant du roi maintient la conduite qu'il a adoptée dès le début de l'invasion — ne pas pourchasser l'ennemi —, ce qui soulèvera plusieurs reproches.

Au revoir, Yankees !

Le 14 juin, une partie des hommes de Burgoyne et de Riedesel remontent le fleuve à bord de petits bateaux plats. Des Canadiens et des Amérindiens, à bord de canots, les accompagnent tout en inspectant les rives du fleuve. Le lendemain, les Américains, apprenant la nouvelle de la venue de l'armée anglaise, quittent précipitamment la ville de Montréal pour se replier à Saint-Jean, sur le Richelieu. « Cette fuite se fit au grand contentement de la ville de Montréal, écrit le "témoin oculaire", car s'ils y avaient été encore quelques heures et s'ils n'eussent point été surpris, ils auraient volé et pillé une partie de la ville. Ils avaient mis le feu à deux tas de bois considérables pour la faire brûler, mais les citoyens l'éteignirent et montèrent la garde jusqu'à ce que les troupes du roi eussent pris possession de la ville. »

L'armée de Burgoyne arrive à Saint-Jean le 18 juin. Les soldats américains viennent juste de quitter l'endroit après y avoir mis le feu. Ils battent en retraite précipitamment vers l'Île-aux-Noix, puis franchissent la frontière et s'installent à Crown Point. Comme Carleton avait demandé à Burgoyne de ne pas attaquer sans la présence des soldats envoyés prendre possession de Montréal, Arnold et ses hommes peuvent quitter le territoire de la province de Québec sans subir une nouvelle attaque.

Les bons et les mauvais

Quelques jours après la fin du siège de Québec, Carleton forme une commission chargée d'enquêter sur ceux qui auraient aidé les rebelles au cours de l'invasion, et rayer leurs noms de la liste des miliciens pour procéder à leur remplacement par des sujets fidèles. François Baby, Gabriel-Elzéar Taschereau et Jenkin Williams commencent leur tournée d'enquête le 22 mai 1776 et la termineront avant la fin de juillet de la même année. Ils rédigent un rapport pour chaque paroisse visitée.

La première audience a lieu à la Vieille Lorette, le jeudi 23 mai à sept heures du matin. Presque partout, ensuite, le même cérémonial sera observé : « Après lecture des commissions, passé la milice en revue, établie en bon ordre, [...] harangué pour leur faire connaître la soumission envers le souverain et l'indignation des fidèles sujets contre ceux qui ont aidé les rebelles et donné ordre au capitaine de faire un rôle exact de sa compagnie et d'y distinguer les âges au-dessus de 55 ans à 60 et de 16 à 55, aussi les garçons d'avec les pères de familles et de nous l'envoyer en ville au plus tôt. Après la revue faite, on a crié trois fois *Vive le roi*, avec applaudissement. »

La paroisse de la Vieille Lorette n'a pas pris les armes pour les rebelles, mais les habitants ont été obligés de fournir aux Américains du bois et des fascines. Les Plamondon père et fils, ainsi que Pierre Drolet, sont notés mauvais sujets. La Jeune Lorette est demeurée elle aussi fidèle au roi. Quant à Charlesbourg et à Beauport, plusieurs habitants n'ont pas caché leur sympathie pour les Américains et quelques-

uns ont même pris les armes. À Beauport, « le plus grand nombre des habitants de cette paroisse ont monté la garde et assisté en différentes manières les rebelles ».

Selon le témoignage du capitaine de milice Michel Huot, de la paroisse de l'Ange-Gardien, « 18 seulement de cette paroisse dont il n'a pu donner les noms pour le moment ont servi de bonne volonté [les rebelles] et le reste de la paroisse forcément ». À Château-Richer, aucun habitant n'est jugé digne de recevoir une commission de capitaine de milice ! Officiellement, Sainte-Anne-de-Beaupré n'abritait qu'un seul mauvais sujet. Quant à Saint-Ferréol, sur trente miliciens, au moins six ont collaboré avec l'ennemi. Saint-Joachim connaît aussi ses sympathisants, mais les commissaires notent « la bonne conduite du plus grand nombre de cette paroisse ».

Les habitants de l'île d'Orléans ont manifesté plus ouvertement leur sympathie à la cause américaine. Le 28 mai, les commissaires siègent à Sainte-Famille et font comparaître Basile Bauché dit Morency. « Fait venir une lumière dans une lanterne et obligé ledit Bauché de nous livrer la commission de capitaine qu'il avait acceptée des rebelles dont lecture a été faite à haute voix et ironiquement, obligé ensuite de la brûler lui-même en lui disant qu'à défaut de bourreau il en faisait office. Cette exécution a paru faire beaucoup d'impression sur toute l'assemblée. »

La même cérémonie se déroule à Saint-François où Louis Pépin dit Major doit brûler sa commission. Une partie de cette paroisse avait accepté de monter la garde pour les rebelles. Les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Laurent ont adopté à peu près la même conduite.

Saint-Pierre de l'île d'Orléans a sympathisé ouvertement avec les Américains. Sur 120 miliciens, 25 sont classés mauvais sujets et trois ont pris les armes pour les rebelles. « La femme d'Augustin Chabot, surnommée ironiquement par les habitants *la reine de Hongrie*¹, a perverti par ses discours séditieux en courant les maisons d'un bout à l'autre presque tous les habitants ; il paraît que cette femme a beaucoup de langue et a fait, suivant le rapport de plusieurs habitants, beaucoup de sensation dans leurs esprits. »

Le village de Saint-Augustin, situé à l'ouest de la ville de Québec, s'est contenté de corvées imposées, mais a fourni, sans opposition, vivres et matériaux aux Américains. Quant aux habitants de Pointe-aux-Trembles et de Cap-Santé, ils ont accepté de transporter en voiture les rebelles, moyennant paiement. Les paroisses de Deschambault, Grondines, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Sainte-Genève et Champlain obéissent aux ordres des Américains « sans opposition ».

Au Cap-de-la-Madeleine, où, sur 25 miliciens, 7 sont mauvais sujets, « Dorval, père de Michel Dorval baillif, paraît avoir toujours tenu de mauvais discours contre le parti du gouvernement jusqu'à vouloir insinuer que l'évêque de Québec et le grand vicaire des Trois-Rivières avaient été payés pour prêcher en faveur du parti du roi ».

De Bécancour à Saint-Jean-Deschaillons, la collaboration avec les Yankees est plutôt mince. Quelques-uns prennent les armes ; plusieurs vendent des vivres ou se soumettent aux corvées. Des habitants de Lotbinière, « les rebelles n'ont exigé que

¹ Surnom donné aux femmes qui se mêlaient de politique.

deux corvées [...] consistant environ à 30 voitures dont partie pour la Pointe-aux-Trembles et les autres pour le camp devant Québec ».

Personne de Sainte-Croix n'a pris les armes contre le roi. Il en va de même à Saint-Nicolas, excepté dans le cas de Denis Frichet qui, « au sortir de l'église l'été dernier, après avoir entendu un discours que le curé leur fit au prône touchant l'obéissance envers le Prince, dit hautement devant tout le monde : "Que veut dire notre curé présentement ? De quoi se mêle-t-il ? Ne le voilà t-il pas devenu Anglais lui-même ?" »

La paroisse de Saint-Henri « a fait 200 échelles par corvées avec promesse des rebelles de deux chelins par jour, les a menés également par corvées à la Pointe-Lévis, ainsi que les madriers pris par les rebelles au moulin du seigneur ». Les commissaires, lors de l'audience du 24 juin à cet endroit, apprennent que « le plus grand nombre des habitants furent, l'automne dernier, en partie armés à la Pointe-Lévis où un assez grand nombre d'habitants des autres paroisses s'attroupèrent aussi. Ceux-ci marchèrent à l'invitation de quelques députés qui leur furent envoyés de la Pointe-Lévis. Leur intention était de s'encourager les uns les autres à ne point prendre les armes pour le gouvernement et d'empêcher qu'on y voulut contraindre par force ceux de la Pointe-Lévis ». Pointe-Lévis se mérite les reproches des commissaires qui écrivent dans leur rapport : « Nous avons annoncé que cette paroisse ayant tenu en général une très mauvaise conduite et que, ne trouvant pas pour le présent de sujets dignes d'être nommés officiers pour le roi, nous avons jugé à propos de laisser subsister les suivants jusqu'à ce qu'il plaise à Son Excellence le général Carleton d'en ordonner autrement : François Bourassa, capitaine, Jacques Bégin, lieutenant, et Étienne Bégin. [...] Cette paroisse a été généralement séditieuse et opposée aux ordres du roi, en un mot, zélée et très affectionnée au parti des rebelles. »

En moins de trois jours, les enquêteurs règlent le cas de la Nouvelle-Beauce. Ils séjournent à Sainte-Marie, Saint-Joseph et Saint-François. Sur 220 miliciens, 35 sont déclarés mauvais sujets.

À Beaumont, 20 miliciens sur un total de 71 sont jugés mauvais sujets. Les habitants de Saint-Charles de Bellechasse sont loin d'être au-dessus de tout soupçon. « Une partie de cette paroisse fut l'automne dernier par corvées pendant huit ou dix jours monter la garde à Beaumont pour s'opposer aux incursions qu'ils supposaient devoir être faites par les troupes du roi. Ils y étaient armés de fusil. Presque tous furent, l'automne dernier, à l'assemblée séditieuse de la Pointe-Lévis, mais en apparence sans armes. Ils ont été vendre leurs denrées, pendant l'hiver, aux rebelles de la Pointe-Lévis ; quelques-uns ont été jusqu'à Sainte-Foy. »

Les habitants de Saint-Vallier de Bellechasse tiennent à peu près la même conduite. Quelques-uns s'emparèrent même du presbytère pour en faire leur corps de garde. « La veuve Gaboury, surnommée la reine de Hongrie, a fait plus de mal dans cette paroisse qu'aucun autre ; elle tenait souvent chez elle des assemblées où elle présidait, tendant à soulever les esprits contre le gouvernement et à les animer en faveur des rebelles. Pour mieux parvenir à son but détestable, elle leur faisait boire des liqueurs fortes. » Au moins 21 habitants de cette paroisse combattent contre les royalistes à Saint-Pierre-du-Sud ; 11 habitants de Berthier, 41 de Saint-

François-du-Sud et 40 de Saint-Pierre-du-Sud font le coup de feu le 25 mars 1776. À ce dernier endroit, seulement neuf familles sont demeurées fidèles au roi.

Les paroisses de Saint-Thomas de Montmagny, de Cap-Saint-Ignace, de l'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli adoptent la même conduite que les paroisses situées entre la Pointe-Lévis et Saint-Pierre-du-Sud. Saint-Roch-des-Aulnaies « paraît en général avoir été moins rebelle que les autres ». Les germes de révolte se développent plus facilement à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à Rivière-Ouelle et à Kamouraska.

Sur un total de 4492 miliciens passés en revue par les commissaires dans les paroisses rurales du gouvernement de Québec, on compte 757 mauvais sujets.

Une autre commission d'enquête est formée à la fin du mois de juin 1776 pour étudier la conduite des habitants du gouvernement de Montréal. Malheureusement, le rapport des commissaires Saint-Georges Dupré, Edward William Gray et Pierre Panet n'a pas été retrouvé.

La menace religieuse

Aux menaces civiles, l'évêque de Québec vient ajouter les menaces de sanctions religieuses. Dans un mandement probablement rédigé en juin 1776, Briand invite les prorebelles à se repentir et il leur rappelle les peines ecclésiastiques dont ils sont menacés.

Vous avez trop d'esprit pour ne pas apercevoir les fourberies grossières et les plus iniques mensonges dont on s'est servi pour vous faire tomber dans le piège qu'on vous tendait et dans lequel vous avez eu le malheur de donner avec le plus déplorable aveuglement et une sorte de frénésie et de fanatisme. Pourquoi donc, maintenant que vous connaissez l'imposture, ne la détestez-vous pas ? Pourquoi en suivre encore les impressions ? N'est-ce pas là une étrange folie ? Qui peut vous arrêter, mes très chers frères ? Est-ce le désespoir et la crainte de ne point obtenir de pardon ? Ce serait une nouvelle erreur, pire que la première. Ne dit-on pas : la plus courte folie est la meilleure, il vaut mieux se repentir tard que jamais ? Vous avez irrité votre Souverain, à la vérité ; mais il est bon ; et sans contredit et de l'aveu de tout le monde, le gouvernement sous lequel nous vivons est le plus doux et le moins sanguinaire ; la clémence et l'indulgence sont ses caractères distinctifs ; il prise la vie des hommes. Vous avez dû vous en convaincre, depuis dix-sept ans que vous vivez sous sa conduite. [...] Il est donc de votre intérêt de revenir au plus tôt au devoir. Nous vous y exhortons, nos très chers frères, et nous vous en prions par les entrailles de Jésus-Christ. Et, en cela, nous ne vous proposons d'autre objet que votre propre bien, et le temporel et le spirituel. Et d'abord, le temporel ; car enfin, nos très chers frères, pouvez-vous ignorer les tristes suites d'une résistance opiniâtre ? Votre rébellion, aussi contraire à la religion qu'au bon sens et à la raison, méritait déjà des châtimens exemplaires et rigoureux, du côté du prince dont vous n'avez reçu jusqu'ici que des marques signalées d'une bonté extraordinairement rare dans un vainqueur puissant et à laquelle aucun de nous ne s'attendait.

Après avoir dénoncé la conduite des Américains et les idées qu'ils véhiculaient, monseigneur Briand passe au domaine spirituel.

À quels dangers ne l'avez-vous pas exposée, cette religion ! Quels obstacles n'avez-vous pas mis à votre salut ! Et 1^o, nos très chers frères, vous vous êtes rendus parjures, crime des plus grands ; vous vous êtes impliqués dans tous les incendies ; vous vous êtes rendus criminels de toutes les morts qui sont de vrais assassinats, responsables de tous les torts faits au prochain, de toutes les pertes qu'il a essayées, de toutes les dépenses que votre indocilité et, dans plusieurs cas, la rébellion a occasionnées au gouvernement. Considérez donc après cela dans quel abîme de péchés vous vous êtes plongés. [...] 2^o À quels dangers n'avez-vous pas exposé votre religion ! Vous ne les avez pas aperçus ni compris, sans doute, mes frères : je vous crois pour la plupart trop attachés à la religion de vos pères pour en vouloir changer pour vouloir apostasier. Et cependant, il n'est que trop vrai que vous y courriez évidemment et que, si Dieu n'avait pas usé de miséricorde, vous deveniez en peu de temps après la prise de Québec, des apostats, des schismatiques et de purs hérétiques, protestants du protestantisme le plus éloigné de la religion romaine et son plus cruel ennemi.

Les plus coupables des prorebelles sont, de l'avis de l'évêque, ceux qui se sont attaqués aux prêtres.

Que penser donc de ces personnes-là ? Elles ont encouru l'excommunication, surtout ceux qui sont coupables de voies de fait ou ont parlé dans l'église insolemment ou qui ont conseillé, applaudi à ces forfaits, aussi bien que presque tous ceux qui étaient dans le même parti où monsieur Bailly a été blessé : action accompagnée de circonstances qui feront à jamais la honte de la nation canadienne et qui la dépeindront comme une nation d'une cruauté et d'une barbarie plus que sauvage, et qui ont fait dire aux Bostonnais eux-mêmes indignés, que, s'ils avaient un Canadien à faire rôtir, ils en trouveraient cent autres pour tourner la broche.

Le calme revient graduellement dans la province de Québec et les Canadiens retrouvent leur sentiment de soumission tant aux autorités civiles que religieuses. Briand ne craint pas d'écrire, le 27 septembre 1776 : « On peut dire que la conservation de la colonie au roi d'Angleterre est le fruit de la fermeté du clergé et de sa fidélité. » Quant au gouverneur Carleton, l'attitude des Canadiens le rend prudent et circonspect. Il confie à lord Germain, le 28 septembre : « Quant à mon opinion des Canadiens, je crois que rien n'est à craindre de leur part, tant que nous sommes dans une situation de prospérité, et rien à en espérer en cas de détresse. Je parle de la population en général : il s'en trouve parmi eux quelques-uns qui sont guidés par des sentiments d'honneur, mais la multitude n'est influencée que par l'espoir du gain et la crainte du châtement. »

Voilà !



RETOUR À LA PAIX

1776-1783



MÊME SI LES REBELLES SONT REPARTIS, la guerre n'est pas terminée pour autant et elle continue à faire rage sur le territoire américain. Le gouverneur Carleton profite d'un moment d'accalmie pour établir une nouvelle structure administrative, « une sorte de conseil privé », selon l'expression de l'historien Gustave Lanctot. Le 8 août 1776, il forme un conseil restreint ne comprenant que des représentants de langue anglaise : le lieutenant-gouverneur Cramahé, John Collins, Thomas Dunn, Hugh Finlay et Adam Mabaue. L'organisme exerce à peu près les mêmes pouvoirs que ceux concédés au conseil législatif par l'*Acte de Québec*.

Après la destruction de la flotte d'Arnold au lac Champlain, il faut songer à cantonner les soldats pour l'hiver qui approche. Les troupes anglaises s'installent à l'île-aux-Noix, Saint-Jean, Chambly, Verchères, Varennes, Boucherville, Saint-Jean, Sorel, Saint-Ours, Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Antoine, Belœil, Lachine, l'île Jésus, Pointe-Lévis, Kamouraska, Montréal et Québec. Le régiment écossais de Maclean établit ses quartiers dans les paroisses au-dessus de Montréal. Quant aux mercenaires allemands, ils habiteront Repentigny, l'Assomption, Saint-Sulpice, Saint-François, Yamaska, La Baie, Saint-Antoine, Nicolet, Bécancour, Lachine et Trois-Rivières. Les miliciens, quant à eux, regagnent leur logis respectif.

Partout où c'est possible, les militaires s'installent dans les édifices publics. Sinon, ils logent chez les habitants, à raison d'un, deux ou trois par maison. Les rebelles ou les sympathisants à la cause américaine constituent le premier choix, car bien peu aiment héberger des soldats. Habituellement, le militaire apporte sa nourriture et le bois de chauffage est fourni par voie de corvée. L'habitant reçoit également un dédommagement en argent. Chaque jour, un officier subalterne visite toutes les maisons où demeure un soldat ; tous les deux jours, un officier supérieur effectue la même tournée et, une fois le mois, le colonel du régiment fait son

inspection. Cette présence étrangère n'est pas sans causer problèmes et mécontentements. Les Canadiens ne cachaient pas leur mécontentement même sous le régime français lorsqu'ils devaient héberger des militaires. La situation est loin d'être tolérable quand en plus ces militaires ne parlent qu'anglais ou allemand.

Une douce vengeance

Le 31 décembre 1776 marque le premier anniversaire de l'échec américain devant Québec. Monseigneur Briand trouve l'occasion propice pour manifester sa reconnaissance à Dieu qui a prêté une main si secourable aux autorités britanniques.

Vous les avez appréciées ces merveilles du Seigneur, écrit-il dans son mandement du 29 décembre, et cent fois j'ai goûté la plus vive et la plus tendre satisfaction en vous entendant les publier d'un ton que la foi seule peut former : c'est Dieu, disiez-vous, qui nous a rendu Son Excellence Monsieur Carleton, c'est lui qui l'a couvert de son ombre, qui a dirigé ses pas, et l'a fait échapper à la vigilance plus qu'ordinaire des sentinelles apposées de toutes parts pour le saisir et nous l'enlever ; c'est Dieu qui a inspiré à notre illustre gouverneur le moyen de ranimer les cœurs, de rassurer les esprits et rétablir la paix et l'union dans la ville. C'est Dieu lui-même qui a mis et conservé l'unanimité et la concorde parmi la garnison composée de différents états, caractères, intérêts et religion. C'est Dieu qui a inspiré à cette glorieuse et brave garnison cette constance, cette force, cette générosité, cet attachement à son roi et à son devoir dont elle avait besoin pour soutenir un long et pénible siège, pendant un hiver aussi rude et aussi dur que celui du Canada.

Et l'évêque de Québec énumère tous les autres faits d'armes qui ont suivi le siège et les attribue à Dieu. En conséquence, il est important de remercier le Seigneur. Le 31 décembre, à neuf heures, dans la cathédrale de Québec, on célèbre une messe solennelle d'action de grâce « après laquelle nous chanterons en habits pontificaux le *Te Deum*, à laquelle assistera notre clergé séculier et régulier ». Les habitants de la ville sont obligés d'assister à la cérémonie sous peine de péché ! Douce revanche de l'évêque envers ses ouailles qui, à son goût, n'avaient pas démontré assez de fidélité au roi d'Angleterre. « Nous exhortons et néanmoins enjoignons à tout le peuple d'y assister, conclut-il, autant que faire se pourra de bonne foi et devant Dieu. Nous ne regarderions pas exempts de péché ceux qui, par mauvaise volonté, esprit de critique et de désobéissance, s'en absenteraient sans aucune autre raison. »

Les autorités civiles et militaires soulignent à leur manière ce premier anniversaire.

Le soir, la milice donna un bal et un souper magnifiques, auxquels assistèrent près de trois cents personnes tant dames que messieurs, rapporte la *Gazette* de Québec. On s'était procuré à cette occasion glorieuse une troupe choisie de musiciens, et toute la fête de ce jour se passa dans le plus bel ordre. À six heures et demie du soir, Son Excellence Messire Guy Carleton, My Lady son épouse et My Lady Anne Carleton, accompagnés des généraux Riedesel et Specht, entrèrent dans la salle, alors que la troupe des musiciens joua *Vive le roi*, ce qui fut accompagné par le

chœur. À sept heures, on exécuta une ode composée à cette occasion, après quoi les danses commencèrent. En un mot, ceux qui s'étaient chargés de la direction s'en acquittèrent de manière qu'on avoua généralement que c'était la fête la plus complète que l'on ait jamais connue dans cette province.

À Trois-Rivières aussi on souligne l'événement par des banquets et des bals. Les Canadiens organisent leurs propres réjouissances et les Anglais font de même en compagnie des Allemands. « On but séparément, à la décharge du canon, à la santé de leurs Majestés, ainsi qu'à celle du vaillant général Carleton et à celle des citoyens de Québec. » Le général Riedesel, qui est cantonné dans cette ville, organise un imposant repas où figurent du caribou, de l'orignal, de la tourte et de la perdrix. Comme il est important d'alimenter le sentiment royaliste, la fête de la reine, célébrée le 20 janvier 1777, est soulignée d'une façon particulière dans les trois principales villes de la province.

On organise la milice

Le Conseil législatif, formé à la suite de l'Acte de Québec, siège pour la première fois le 21 janvier 1777. Au cours de la session qui se terminera en avril, les conseillers se mettent d'accord sur seize ordonnances concernant le commerce, les cours de justice, la voirie, les passeports, le feu, la monnaie, les liqueurs spiritueuses et la milice. Le 29 mars, le gouverneur Carleton appose sa signature au bas de l'ordonnance « qui règle les milices de la province de Québec et qui les rend d'une plus grande utilité pour la conservation et la sûreté d'icelle ». L'article premier établit, en quelque sorte, le service militaire obligatoire.

Tous particuliers tant dans les villes que dans les campagnes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante, sont obligés de servir dans la milice de la paroisse où ils sont domiciliés ; et du jour et après la publication de cette ordonnance, tous particuliers (excepté ceux ci-après exceptés) qui refuseront de servir ou qui négligeront de venir s'enrôler sous les officiers nommés par Son Excellence le capitaine général et commandant en chef dans les différentes paroisses, encourront l'amende de cinq livres ; et pour un second refus, ils seront, en outre, et par-dessus une pareille amende de cinq livres, privés par ce second refus du privilège de garder et porter aucune arme à feu quelconque, sous peine de la même amende de cinq livres et d'un mois de prison, pour chaque fois qu'ils seront convaincus de s'être servis ou d'avoir gardé de telles armes à feu.

Les miliciens dont la conduite ou la vie est jugée indigne et déshonorante pour le corps de milice sont sujets aux mêmes peines. Tous ceux qui changent de domicile doivent indiquer au capitaine l'endroit où ils s'établissent dès leur arrivée et ce, encore une fois, sous peine d'amende.

L'instruction militaire se réduit à peu de choses. L'article 5 de l'ordonnance prévoit que « les capitaines ou les officiers commandant les milices assembleront les deux derniers dimanches du mois de juin et les deux premiers dimanches du mois de juillet leurs compagnies dans le lieu le plus commode dans leurs différentes paroisses, pour visiter leurs armes, les faire tirer au blanc et les instruire de leurs devoirs ».

L'article 6 stipule que les miliciens seront obligés de servir « en temps de guerre, de rébellion ou en autres cas urgents ». L'article 11 identifie ceux qui sont exemptés du service militaire : « Les membres du Conseil de Sa Majesté, les juges et autres officiers du gouvernement civil, les seigneurs qui sont ici nommés seigneurs primitifs, la noblesse qui était connue sous l'ancien gouvernement du pays, les officiers à demi-paie ou réformés, le clergé, les étudiants des Séminaires de Québec et de Montréal et les particuliers employés dans des offices utiles au public. » Ces mêmes personnes sont exemptées de la corvée des voitures et des traînes à laquelle sont soumis tous habitants au-dessus de soixante ans ayant un domestique.

La crainte d'une nouvelle vague de propagande américaine ou d'une seconde invasion amène les conseillers à inclure un article précis à ce sujet :

Les capitaines et autres officiers de milice arrêteront tous déserteurs, soit soldats ou matelots, tous vagabonds ou tous autres voyageurs dans leurs différentes paroisses soupçonnés d'être espions des colonies rebelles, de leur porter des nouvelles ou d'entretenir correspondance avec elles, tous hommes semant de faux rapports au préjudice du gouvernement, ou quittant la province sans un passeport du capitaine général ou, en son absence, du lieutenant-gouverneur ou du commandant en chef ; et qui que ce soit, dans les villes ou dans les campagnes, qui logera ou cachera des déserteurs, vagabonds ou autres gens suspects tels que dessus, ou qui aidera et assistera quelqu'un quittant la province sans un passeport, sans en donner immédiatement connaissance aux capitaines de leurs différentes compagnies dans les campagnes ou dans les villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, aux colonels ou officiers commandants ou autres officiers, nommés à cet effet, encourra pour la première fois, si c'est un domicilié dans les villes, l'amende de dix livres et un mois de prison ; et si c'est un habitant des campagnes, celle de cinq livres et le même temps de prison ; et en cas de récidive le double de la somme et de la prison, ainsi que pour chaque autre contravention de telle nature.

La première occasion

L'ordonnance sur la milice entre immédiatement en force et le demeurera pendant une période de deux ans. Dès le mois de mai, Carleton ordonne de lever trois compagnies de cent miliciens chacune. Ces hommes doivent accompagner le général Burgoyne dans une expédition contre les rebelles américains. À mesure que les recrues arrivent à Montréal, elles sont acheminées vers le couvent des récollets « avec défense d'en sortir sans permission, comme s'ils eussent été prisonniers ». « Cette conduite extraordinaire, ajoute Sanguinet, déplut si fort aux Canadiens qu'ils cherchaient l'occasion de s'évader, avec ce qu'on leur faisait entendre qu'ils étaient engagés comme soldats. Le général donna ordre de commander deux hommes mariés à la place de chaque garçon qui avait déserté. Les trois compagnies furent bien vite complètes. Deux passèrent avec l'armée par le lac Champlain, la troisième par Chouagatsy avec le colonel Saint-Léger. »

Des soldats allemands et anglais complètent les cadres de l'armée de Burgoyne qui doit, selon les plans dressés à Londres, effectuer une jonction avec deux autres armées anglaises, la première partie de New York et la seconde du lac Ontario.

L'expédition qui comprend environ 8300 hommes, dont 300 Amérindiens, se terminera par une défaite, à Saratoga, le 17 octobre 1777. La victoire du général américain Horatio Gates sème la crainte dans la province de Québec. Les autorités craignent une nouvelle invasion. Carleton fait incendier toutes les habitations entre le lac Champlain et Saint-Jean, sur le Richelieu. Il ne reste plus que l'île-aux-Noix d'habitable, là où sont cantonnés des soldats anglais. Pendant ce temps, les habitants de la province sont soumis à une foule de corvées.

Encore les Américains

Carleton avait peut-être un peu raison de se méfier des Canadiens et des Amérindiens et de manifester son mécontentement par une attitude de dureté à leur égard. Dans une lettre à Haldimand datée du 1^{er} février 1778, le capitaine William Fraser fait état de la découverte « d'une correspondance régulière entre les Sauvages de Saint-François et les rebelles de la Nouvelle-Angleterre ». Par ailleurs, quelques Canadiens continuent à promouvoir la cause américaine.

Le conflit entre les Treize Colonies et l'Angleterre prend une nouvelle tournure lorsque la France décide de se ranger du côté des révolutionnaires. L'alliance au terme de laquelle la France reconnaissait l'indépendance des Treize Colonies et s'engageait à leur apporter une aide militaire fut proclamée le 20 mars 1778. Cette entrée en scène de l'ancienne mère patrie va affecter profondément les Canadiens.

L'idée d'un retour du Québec dans le giron français fait son chemin, même dans les cours européennes. Le roi de Prusse, Frédéric II le Grand, écrit à son ambassadeur à Paris le 8 septembre 1777 : « On se trompe fort en admettant qu'il est de la politique de la France de ne point se mêler de la guerre des colonies. Son premier intérêt demande toujours d'affaiblir la puissance britannique partout où elle peut, et rien n'y saurait contribuer plus promptement que de lui faire perdre ses colonies en Amérique. Peut-être serait-ce le moment de reconquérir le Canada. L'occasion est si favorable qu'elle n'a été ni ne le sera peut-être dans trois siècles. »

Pourtant, les autorités françaises ne songent pas à la reconquête de leur ancienne colonie. On le voit dans les articles 5 et 6 du traité d'alliance intervenu entre la France et les États-Unis, le 6 février 1778 :

Si les États-Unis jugent à propos de tenter la réduction des îles Bermudes et des parties septentrionales de l'Amérique qui sont encore au pouvoir de la Grande-Bretagne, lesdites îles et contrées, en cas de succès, entreront dans la confédération ou seront dépendantes desdits États-Unis. Le roi très chrétien renonce à posséder jamais les Bermudes ni aucune des parties du continent de l'Amérique septentrionale qui, avant le traité de Paris de 1763, ou en vertu de ce traité, ont été reconnues appartenir à la Couronne de la Grande-Bretagne, ou aux États-Unis, qu'on appelait ci-devant Colonies Britanniques, ou qui sont maintenant sous la juridiction et sous le pouvoir de la couronne de la Grande-Bretagne.

Le gouvernement de la France renonce donc, par ces articles, à reprendre possession de ses anciennes colonies, mais rien ne l'empêche d'aider les Américains à le faire ! C'est ce à quoi songe le jeune marquis de La Fayette, âgé de vingt ans.

Le ministre des Affaires étrangères de France, Charles Gravier, comte de Vergennes, dans ses instructions secrètes à Conrad-Alexandre Gérard, représentant du roi auprès du Congrès américain, précise les visées politiques de Louis XVI :

Les députés du Congrès avaient proposé au roi de prendre l'engagement de favoriser la conquête que les Américains entreprendraient du Canada, de la Nouvelle-Écosse et des Florides, et il y a lieu de croire que ce projet tient fort à cœur au Congrès. Mais le roi a considéré que la possession de ces trois contrées ou au moins du Canada par l'Angleterre serait un principe utile d'inquiétude et de vigilance pour les Américains, qu'il leur fera sentir davantage tout le besoin qu'ils ont de l'amitié et de l'alliance du roi et qu'il n'est pas de son intérêt de le détruire. D'après cela, Sa Majesté pense qu'elle ne doit prendre aucun engagement relativement à la conquête dont il s'agit.

Pourtant, en France, quelques-uns de ceux qui avaient participé à la guerre de la Conquête se mettent de nouveau à rêver. L'ingénieur Jean-Nicolas Desandrouins, victorieux à Carillon, soumet un long mémoire au chevalier de Lévis dans lequel il tente de démontrer l'importance pour la France de reconquérir le Canada. « Vous verrez, mon général, écrit-il, que le siège de Québec est ma passion, à laquelle je tâche d'amener les vues du gouvernement en prouvant d'abord l'importance de mon mieux. Ensuite, je tâche de démontrer que tous les Washington du monde, avec les troupes qu'ils commandent, n'en viendront pas à bout. »

Après avoir énuméré tout ce qui était nécessaire pour l'expédition, Desandrouins souhaite que Lévis en prenne la direction. « Pour moi, ajoute-t-il, je vous suivrai, mon général, n'eussiez-vous qu'une compagnie de grenadiers pour escorte ; mais je ne répondrais pas de l'événement. »

Toujours la crainte

Conscients d'ajouter un atout à leur jeu, les Américains s'empressent de faire savoir aux Canadiens l'entente intervenue entre le Congrès et la France. Deux Amérindiens sont chargés, en partant du Maine, « de répandre la nouvelle, dans les villages où ils passeraient ».

Quelque temps auparavant, soit au début du mois de mars, on appréhendait une invasion par le Richelieu. Carleton fait lever le tiers des milices dans les districts de Montréal et de Trois-Rivières. La réponse est, en général, rapide et positive, sauf à Mascouche où le capitaine essuie un refus. Trente-deux habitants se retrouvent en prison « par une difficulté avec leur capitaine de milice qui était un ivrogne et qui était taxé d'avoir fait quelques injustices dans sa compagnie ». À la suite de la plainte portée par le capitaine, le commandant de Montréal envoie à Mascouche « un détachement de troupes qui pillèrent presque toutes les maisons et violèrent plusieurs filles et femmes ». « Quelque temps après, ajoute Sanguinet, l'on renvoya les habitants chez eux, qui trouvèrent leurs femmes et filles déshonorées, châtimement terrible qui ne se fait pas parmi les Barbares et le général Guy Carleton ne fit aucun exemple. »

Un nouveau gouverneur

Le vendredi 26 au soir, arrive devant Québec le *Montréal*. À bord se trouvent le nouveau gouverneur et sa suite. Le remplaçant de Carleton débarque le lendemain à midi. Les rues conduisant du lieu de débarquement au Château sont bondées de soldats et de miliciens des deux groupes ethniques. Les conseillers législatifs accueillent Frederick Haldimand et l'accompagnent à la salle du conseil « où sa commission fut lue et les serments ordinaires lui furent administrés ».

À son arrivée, le représentant du roi trouve la province de Québec défendue par 6518 soldats réguliers, 403 miliciens anglais et 17 714 miliciens canadiens. Les fortifications de la capitale sont dans un piètre état comme, d'ailleurs, la plupart des autres forts de la colonie. La situation est grave car, le 8 juillet, une flotte française composée de douze navires de ligne et de quatre frégates arrive dans la baie de Delaware. L'Angleterre ayant déclaré la guerre à la France, cette dernière vient prêter main-forte aux États-Unis. Plusieurs Canadiens, à l'annonce de cette nouvelle, changent d'attitude. « Ils commençaient à revenir de leurs erreurs, écrit Haldimand ; mais dès qu'ils ont appris l'arrivée d'une flotte française sur nos côtes, ils n'ont pas dissimulé l'intérêt qu'ils prennent à leurs succès. » À quelques endroits, les corvées deviennent d'une exécution plus difficile et des miliciens commencent à désertir.

Haldimand ordonne la construction de quelques blockhaus aux endroits stratégiques. Au mois d'octobre, les soldats du 34^e Régiment en édifient un à Saint-François, dans la Nouvelle-Beauce. Le 1^{er} du mois, le gouverneur envoie une lettre aux capitaines de milice de Saint-Hyacinthe et des compagnies contiguës : « Ayant dessein d'établir un poste sur la rivière Yamaska pour la sûreté des habitants de cette frontière, j'envoie le capitaine Brehm, mon aide de camp, afin de marquer le terrain convenable ; et, comme il faut que cet ouvrage soit fini avant l'hiver, messieurs les capitaines des milices de Saint-Hyacinthe et des compagnies circonvoisines auront à ordonner, sans perte de temps, le nombre d'hommes dont le capitaine Brehm croira avoir besoin pour la construction de cet ouvrage. Les charpentiers et les scieurs seront payés en raison de deux chelins par jour et les autres serviront par corvées. »

La *Gazette* de Québec fait peu écho à ce qui se passe aussi bien dans la colonie qu'aux États-Unis, et pour cause. Haldimand, qui séjourne à Sorel, écrit au lieutenant-gouverneur Cramahé, le 28 septembre 1777, de voir à « empêcher la publication d'articles qui ne sont pas convenables dans la *Gazette* ». Les propos des citoyens et les étrangers sont aussi étroitement surveillés.

Dans une lettre écrite le 3 décembre 1781, alors qu'il séjourne aux États-Unis, le général Riedesel fait rapport au gouverneur de ses faits et gestes :

J'ai passé la nuit à la Pointe-Olivier. J'ai donné instruction à l'officier en charge de prêter une attention toute spéciale aux habitants, et de voir à ce que nul étranger ne vienne dans la paroisse, hors sa connaissance, et de plus qu'aucun des habitants ne quitte l'endroit sans l'en avertir. [...] À La Savane [située entre Saint-Jean et Laprairie], j'ai posté un sous-officier avec dix hommes du régiment de Hesse-Hanau pour exercer une stricte surveillance sur les habitants. [...] À Châteauguay, j'ai donné ordre au capitaine Castonguay, au fait de la conduite des habitants, de

j'ai donné ordre au capitaine Castonguay, au fait de la conduite des habitants, de prévenir la venue d'émissaires hostiles dans la paroisse, parce que je crois que les rebelles ont, de cette façon, entretenu une correspondance avec les déloyaux de Montréal.

Nés Français

L'amiral français Henri, comte d'Estaing, a reçu des instructions précises sur la conduite à tenir pour la conquête de la province de Québec. L'officier résume ainsi deux points concernant l'ancienne colonie française :

Tout en m'ordonnant de me prêter à l'expédition du Canada et en me disant que Sa Majesté ne m'astreint pas rigoureusement à ce que les instructions précédentes me prescrivent, chaque expression désigne la répugnance que le roi a pour cette entreprise. [...] Refus que je dois faire de contribuer à la conquête du Canada autrement que par une croisière et par des attaques de postes ; mais dans le cas où je serais convaincu que les États réussiraient dans cette attaque, autorisation de donner des déclarations au nom du roi pour promettre aux Canadiens et aux Sauvages la protection de Sa Majesté s'ils cessent de reconnaître la suprématie de l'Angleterre.

Se basant sans doute sur ce point précis de ses instructions, le comte d'Estaing fait imprimer un manifeste à l'intention des Canadiens le 28 octobre 1778. Les copies sont tirées au moyen d'une petite imprimerie mobile qu'il a fait installer à bord du *Languedoc*. Le texte aurait été rédigé, en bonne partie, avant le départ de l'escadre de France, « par les officiers du gouvernement du roi ».

D'Estaing explique ainsi pourquoi il publie à cette époque son manifeste :

J'ai l'honneur de vous rendre compte, que j'ai choisi pour publier la déclaration énoncée dans mes instructions le temps le plus rapproché de celui du départ de l'escadre du roi et le moment où quelques Sauvages sont venus de très loin pour s'assurer par eux-mêmes et pour savoir à bord si nous étions bien réellement des Français ; pour demander à voir le pavillon blanc dont l'aspect les fait toujours danser, entendre la messe dont ils étaient privés depuis dix-sept ans, à recevoir l'accolade du révérend père Récollet qui est notre aumônier, sans parler de quelques fusils, de la poudre, des balles et de l'eau-de-vie dont ils ne se sont occupés qu'avec modération, mais qu'ils ont acceptés avec grand plaisir.

Le manifeste du comte d'Estaing commence à circuler dans la province de Québec. Des Amérindiens et des Canadiens se chargent de la diffusion. Haldimand enjoindra au brigadier Maclean de faire saisir « morts ou vifs ces Indiens qui distribuaient cette proclamation à travers les campagnes ».

Vous êtes nés Français, déclare le texte, vous n'avez pu cesser de l'être ; une guerre ne nous aurait été annoncée que par l'enlèvement de presque tous nos matelots, et dont nos ennemis communs n'ont dû les principaux succès qu'au courage, au talent et au nombre de braves Américains qui les combattent aujourd'hui, nous a arraché ce qui est le plus cher à tous les hommes jusqu'au nom de votre patrie, vous forcer à porter malgré vous des mains parricides contre elle, serait le comble

des malheurs, vous en êtes menacés : une nouvelle guerre doit faire redouter qu'on ne vous oblige à subir cette loi, la plus révoltante de l'esclavage : cette guerre a commencé comme la précédente par les déprédations de la partie la plus intéressante de notre commerce. Les prisons de l'Amérique contiennent depuis trop longtemps un grand nombre de Français importunés ; vous entendez leurs gémissements.

Dans la longue épître du comte d'Estaing, les Canadiens deviennent des « Français d'Amérique ». La présence française apparaît aussi comme nécessaire à la survie de la religion catholique dans la province de Québec.

Je n'observerai point aux ministres des autels que leurs efforts évangéliques auront besoin d'une protection particulière de la Providence, pour que l'exemple ne diminue point la croyance ; pour que l'intérêt temporel ne l'emporte pas ; pour que les ménagements politiques des souverains que la force leur a donnés ne s'affaiblissent point à proportion de ce qu'ils auront à craindre, qu'il est nécessaire pour la religion que ceux qui la prêchent forment un corps dans l'État et qu'il n'y aurait point de corps plus considéré ni qui eut plus de pouvoir de faire le bien que celui des prêtres du Canada prenant part au gouvernement parce que leur conduite respectable leur a mérité la confiance du peuple.

Les Canadiens doivent sans doute recourir à de savants commentateurs pour comprendre ce que veut dire le noble Français. Mais la conclusion du manifeste est claire et se comprend d'elle-même : « Je ne ferai point sentir à tout un peuple car tout un peuple, quand il acquiert le droit de penser et d'agir, connaît son intérêt ; que se lier avec les États-Unis, c'est s'assurer son bonheur ; mais je déclarerai, comme je le déclare solennellement au nom de Sa Majesté qui m'y a autorisé et qui m'a ordonné de le faire, que tous ses anciens sujets de l'Amérique septentrionale qui ne reconnaîtront plus la suprématie de l'Angleterre peuvent compter sur sa protection et sur son appui. »

Alors que d'Estaing propose une union de la province de Québec aux États-Unis, plusieurs Canadiens commencent à rêver d'un retour à la France ! La proclamation est affichée à la porte de quelques églises. Peu de curés protestent et le gouverneur Haldimand se plaint de la désaffection du clergé. L'historien Lanctot cite le cas du curé de la paroisse de Lotbinière, l'abbé Gatién, qui « reçoit les émissaires des colonies à bras ouverts, les traitant bien et leur fournissant toute l'assistance possible ». Haldimand fulmine : « Aucune autre copie [que celles envoyées par les curés de Saint-Denis et de Saint-Ours] ne nous a été apportée, quoique probablement beaucoup d'habitants et certainement la plupart des curés en ont eu connaissance. »

Il ajoutera, dans une autre lettre à lord Germain, le 25 octobre 1780 : « Depuis l'alliance des Français avec les colons rebelles, le clergé canadien, qui s'est si bien comporté en 1775 et 76, est bien refroidi à l'égard des intérêts britanniques. [...] Cette alliance a certainement opéré un grand changement dans l'esprit du clergé ; et ce changement a eu une grande influence sur tout le peuple. »

Prêtre expulsé

Le gouverneur décide alors de sévir contre un membre du clergé, l'abbé Pierre Huet de La Valinière, curé de la paroisse de Sainte-Anne-du-Sud. Haldimand demande à monseigneur Briand, le 14 octobre 1779, d'ordonner à Valinière de se rendre immédiatement à Québec, car il doit s'embarquer le 25 sur un navire en partance pour l'Angleterre. L'évêque de Québec aura soin de recommander au curé de « ne pas se laisser aller à ses vivacités ordinaires et de prendre garde à la manière dont il se conduira et parlera jusques à son départ ».

Dans une lettre au secrétaire d'État au département de la marine française, Valinière décrit son expulsion et son exil :

[Le] gouvernement anglais, lequel après trois ans de persécution extrême le fit partir subitement le 25 octobre 1779, et l'envoya à Portsmouth avec défense de le mettre à terre sans l'agrément du ministère. Il a donc été sept mois et demi, à bord des vaisseaux avec seulement les deux tiers de la ration d'un soldat, puis encore vingt jours prisonnier également contre le droit des gens à Alesford, d'où, avec un passeport, il est venu comme il a pu par Ostende. Mais pour comble de malheur, ayant mis ce qui lui restait dans un coffre à bord d'un vaisseau pour être conduit à Nantes, le vaisseau fit naufrage. Pour lui, étant venu par terre à Paris, il prit à son arrivée la liberté de demander par écrit une audience à M. de Sartine qui sans doute n'eut pas le temps de l'honorer d'un mot de réponse.

Le pauvre abbé ne reviendra dans la province de Québec qu'en 1792. Si Valinière s'est mérité l'exil, d'autres se retrouvent en prison pour avoir affiché une trop grande sympathie à la cause américaine. Pierre de Sales Laterrière est accusé d'avoir fourni des outils et des armes aux rebelles, alors qu'il était directeur des Forges du Saint-Maurice. L'imprimeur Fleury Mesplet et le journaliste Valentin Jautard subissent le même sort pour leur critique du système judiciaire et la publication d'articles favorables aux États-Unis.

La France à l'horizon

La chasse aux espions et aux collaborateurs est ouverte. Le 10 avril 1780, le marchand montréalais François Cazeau et le marchand québécois Charles Hay sont emprisonnés pour avoir fourni des renseignements aux rebelles. Dans une lettre à sa femme, le 22 juin, Cazeau, incarcéré à Québec, fait état d'une invasion imminente.

Il est arrivé, écrit-il, deux petites chaloupes de Gaspé qui ne disent rien et tout le monde soutient qu'une flotte française est en bas dans la rivière. Des personnes sont venues de la Pointe-Lévis pour le dire expressément aux prisonniers. Tous les officiers et soldats s'y attendent. Il est défendu à toute personne de se promener sur les travaux sous peine de prison. Il n'est même pas permis aux journaliers de se voir. Malgré cette sage précaution du général, un ami fidèle que je crois comme je suis vivant m'a dit avoir parlé à espion sur les travaux habillé en l'uniforme du régiment du colonel Lisoppe qui lui a dit positivement que les troupes du roi ont été battues à la Nouvelle-York par les Américains et qu'ils étaient en marche pour

le Canada. Il a montré une lettre du général Billy, Amérique, adressée à leurs amis, qui dit qu'il y a deux armées qui entrent en Canada cette année et qu'une flotte française sera en rivière avec trente mille hommes pour Québec. [...] L'on dit que le général a donné ordre que tous les habitants soient prêts à prendre les armes, autrement ils seront brûlés leurs femmes et leurs enfants détruits sans grâce.

Une drôle d'idée se répand dans la population canadienne : la durée du serment de fidélité au roi d'Angleterre serait limitée à vingt et un ans, après quoi chacun retrouve sa liberté. Le major Carleton, établi à Chambly, en parle à Haldimand, le 9 juillet : « Les Canadiens parlent encore avec confiance d'une attaque contre Yamaska ; et il y en a parmi eux qui croient qu'après le 21 de ce mois, ils ne seront plus tenus d'obéir aux ordres, vu que les vingt et une années de capitulation seront expirées. »

En juillet, mille soldats anglais débarquent à Québec. On avait jugé l'envoi de renforts nécessaire car, presque au même moment, arrive un contingent français de 5000 hommes, commandés par Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau. Et l'appui massif de la France fait renaître les menaces d'invasion.

Les arrestations se multiplient dans la colonie. En septembre, Joseph-Louis Gill, de Saint-François-du-Lac, voit des soldats se saisir de sa personne : il est soupçonné « d'être porteur de correspondances adressées de la Nouvelle-Angleterre et envoyées à Québec ». Le 26, le docteur Pilon, de Montréal, est incarcéré et, le lendemain, le marchand Pierre Du Calvet subit le même sort.

Parlant de lui-même à la troisième personne, Du Calvet raconte ainsi sa mésaventure :

Il se vit tout à coup arrêté par le capitaine Laws, du 84^e Régiment, dépouillé pendant le jour de ses papiers et, la nuit, de son argent, qui par parenthèse a toujours été retenu comme de bonne prise, traduit sous une escorte à Québec et de là traîné de violence, à bord du *Canceaux*, vaisseau armé en guerre, alors à l'ancre dans la rade ; on commença dans cette prison marine par arracher de la cabane qui lui était destinée tout appareil qui y formait auparavant un lit raisonnable pour un humain ; et on lui assigna d'autre couche, pour reposer, que le plancher nu du navire même, sous un climat où l'automne égale, surpasse même quelquefois la rigueur de nos plus sévères hivers d'Europe. [...] M. du Calvet fut constamment condamné, à bord du bâtiment, à une nourriture salée et moisie, qui appauvrit bientôt sa constitution, au point de cracher le sang et de n'étaler plus dans sa personne que le spectacle pitoyable d'un fantôme émacié et d'un squelette vivant, méconnaissable à sa garde même.

Le 14 novembre, Du Calvet, que certains accusent d'exagérer dans ses propos, est transféré dans une des prisons de la ville de Québec. La pièce où il se retrouve aurait servi auparavant d'écurie à chevaux. « C'était en effet une voûte spacieuse, à rez de chaussée, pavée de grosses pierres brutes, parée ou plutôt déparée par une longue enfilade d'une douzaine de grands vilains lits à la dragonne, flanquée de cinq à six larges auges, pleines jusqu'à la gorge de balayeuses, de grailions ou guenillons moisies et pourris, de cendres et autres immondices de toute espèce. Quelques-unes de ces cuves avaient même, de longue main, servi de chaises d'affaires, à cette file

de goujats, prisonniers, devanciers de M. du Calvet, dans cet abominable lieu et recelaient encore les ordures humaines, dont on les avait comblées. »

Qui croire ? Car le lieutenant-gouverneur Cramahé, dans ses ordres à Prentice, le 14 novembre, avait demandé que le prisonnier soit traité avec humanité et lui avait même permis de « recevoir les rafraîchissements et les provisions de son choix de l'aubergiste Lemoyne ».

Parmi les prisonniers, on remarque Pierre Charland et Louis Nadeau, de la rivière Richelieu ; François Breton, de Lorette, et François Germain, de Cap-Santé. Rapidement, les prisons des différentes villes débordent et le gouverneur écrit au général Riedesel : « Je crains qu'il y ait trop de ces individus [prorebelles] dans la province et, comme nous manquons de place pour y loger les prisonniers, je désire qu'on n'arrête plus de gens, à moins qu'on ne trouve un soupçon fondé contre eux. »

Des appels à la justice

Les personnes incarcérées demandent l'application du droit d'*habeas corpus* accordant à un accusé le droit de comparaître rapidement devant un juge « afin qu'il soit statué sur la validité de son arrestation ». Les instructions aux gouverneurs Carleton et Haldimand sont claires à ce sujet : « La protection de la liberté individuelle est un principe fondamental de justice dans tout gouvernement libre, et la législature de Québec ne doit jamais perdre de vue qu'elle doit prendre les mesures requises à cette fin ; et elle ne pourra suivre un meilleur exemple que celui fourni par le droit coutumier de ce royaume qui a introduit par une disposition le writ d'*habeas corpus* devenu le droit de tout sujet britannique de ce royaume. »

Haldimand, dans une lettre à lord Germain datée du 25 octobre 1780, justifie ainsi sa décision de ne pas accorder de procès immédiat aux personnes emprisonnées depuis déjà quelques années :

Je fus fort peiné de me voir dans l'obligation de ne pas communiquer l'instruction relative à la sécurité de la liberté individuelle. Dans nul pays, les citoyens ne devraient être passibles de longs emprisonnements. On devrait sans doute mettre en jugement dans un délai restreint les personnes accusées de crimes, mais en temps de guerre ou d'insurrection, ce serait une entreprise maladroite et, dans les circonstances présentes, pleine de périls que de tenter d'implanter une pareille innovation. Je me suis trouvé dans la pénible nécessité d'emprisonner plusieurs personnes coupables d'avoir correspondu avec les rebelles ou de les avoir aidés à s'enfuir et j'ai de bonnes raisons d'en soupçonner beaucoup d'autres coupables des mêmes pratiques. Mais j'ai pris pour règle de simuler l'ignorance chaque fois que je puis et me contente de me prémunir contre les conséquences néfastes de leur trahison, sauf quand leur crime est de notoriété publique. Alors j'estime de mon devoir d'intervenir, car une conduite contraire de ma part dénoterait de la faiblesse et encouragerait d'autres à imiter leur exemple. [...] Comme cela arrive dans toutes les guerres civiles, la province, entourée par les ennemis du dehors, est infestée à l'intérieur d'espions et d'ennemis dissimulés. Votre Seigneurie doit s'imaginer combien il est nécessaire d'appuyer et de soutenir le gouvernement.

La plupart des prisonniers passeront quelques années en détention. Quelques-uns, une fois la paix revenue, s'adresseront aux tribunaux anglais afin d'obtenir une compensation monétaire pour les dommages-intérêts subis.

Le clergé vient prêter main-forte au gouverneur dans sa lutte contre la collaboration et l'espionnage. Dans une lettre qu'il adresse à tous les curés de son diocèse, lettre qui « n'est point pour être lue au peuple, mais pour diriger votre conduite et vous faire connaître ce que notre gouverneur attend de notre religion et de votre attachement au gouvernement », monseigneur Briand écrit : « Je ne dois pas, messieurs, vous laisser ignorer que Son Excellence est bien informée que les rebelles ont des émissaires et encore quelques partisans dans cette province. Je croirais vous faire l'injure la plus atroce si je vous soupçonnais d'être capables de violer le serment de fidélité fait à un gouvernement sous lequel nous avons été heureux jusqu'ici. Veillez donc, et si vous découvrez des traîtres, loin de les cacher, faites-les connaître comme vous l'avez juré. »

Cette lettre du 17 janvier 1781 avait pour but premier de faire écho à une ordonnance du Conseil législatif obligeant les habitants à battre leurs blés incessamment. À cause du caractère odieux de la mesure, l'évêque sent le besoin de préciser : « Le dessein de Son Excellence n'est point de s'emparer de leurs blés ni de leurs bestiaux, bien moins encore de les priver de ce qui est nécessaire à leur subsistance ; il ne se propose que de les mettre en lieu de sûreté et de les soustraire, si le cas le requiert, à la disposition de nos ennemis ; ils seront reçus alors par les commissaires fidèles qui en tiendront un compte exact. »

Une crise de fidélité

Les sentiments des Canadiens semblent évoluer de façon plus précise, à partir du début de 1781 : si les États-Unis envahissent la province pour la conquérir et en faire un nouvel État, les nouveaux sujets ne marcheront pas. Si, d'autre part, la France entreprenait la reconquête de son ancienne colonie, il est probable que plusieurs Canadiens prendraient les armes pour l'aider et que la plupart manifesterait une attitude sympathique.

Le 15 janvier 1781, le gouverneur Haldimand signe une proclamation à laquelle Briand prête son appui dans sa lettre au clergé. Le texte rappelle qu'une invasion du territoire est toujours possible. Sa publication dans la *Gazette* de Québec, le seul organe d'information de la province, incite divers groupes à manifester leur appui au gouverneur, appui que peut-être il a lui-même souhaité. L'hebdomadaire de Québec publie, dans son édition du 15 février, le texte des pétitions. Des citoyens britanniques de Montréal s'assemblent pour établir la teneur de la lettre.

Quand nous considérons les calamités de la guerre et l'oppression que nos co-sujets des colonies voisines souffrent encore sous la tyrannie arbitraire de leurs chefs, nous ne pouvons que reconnaître les avantages d'un gouvernement constitutionnel dont nous avons le bonheur de jouir sous l'administration de votre Excellence et votre attention à nos intérêts par vos efforts infatigables pour protéger notre commerce. [...] Il ne nous reste qu'à assurer Votre Excellence que nous concourrons avec zèle aux mesures qui tendront à la protection et à la sûreté de

la province, et que nous nous soumettrons avec joie à être disposés suivant les règlements que vous jugerez les plus propres à cette fin.

Les nouveaux sujets de Montréal présentent une pétition séparée de celle des anciens, mais dont la teneur est à peu près identique. À Québec, les Anglais sont « gentilshommes, marchands et négociants ». Ils dénoncent « les hostiles desseins de nos frères infatués et abusés des provinces voisines contre la paix de cette colonie ». Quant aux nouveaux sujets de la capitale, ils sont prêts à tous les efforts pour s'opposer à l'invasion américaine, « laquelle ne pourrait que nous plonger, ainsi que les habitants des campagnes, dans l'état le plus malheureux ».

Du côté américain, l'année 1781 est marquée par quelques projets individuels de conquête du Canada, mais Washington connaît des problèmes non seulement avec les troupes anglaises et françaises, mais aussi avec ses propres soldats qui ne sont pas toujours payés et qui manifestent parfois un dangereux esprit d'indiscipline. Il en va de même en 1782. En Angleterre, on espère une solution qui mettra fin à cette guerre fratricide. Au mois de mars, lord Rockingham nomme Richard Oswald délégué britannique auprès des émissaires américains pour commencer à négocier des ententes préliminaires de paix. Plusieurs Américains, en particulier John Adams, croient que la paix sera impossible tant que le Canada demeurera possession britannique. Adams écrit à Franklin, le 16 avril : « S'il y a une disposition réelle à permettre au Canada d'accéder à l'association américaine, [...] il ne pourrait pas y avoir de grandes difficultés à tout régler entre l'Angleterre et l'Amérique. »

Les négociations se déroulent à Paris. Benjamin Franklin, John Jay, John Adams et Henry Laurens forment la délégation américaine. Le vieux Franklin veut amener le délégué anglais à céder le Canada aux États-Unis. Comme l'Angleterre a subi, au cours des dernières années de la guerre, de nombreuses défaites, sa position est précaire. Franklin, partant du principe que l'ancienne mère patrie veut une réconciliation réelle avec les États-Unis et non seulement une paix ordinaire, brandit la menace de réclamations de la part du nouveau pays.

Je ne sais pas si les Américains insisteront sur une réparation ; peut-être ils le devraient ; mais ne vaudrait-il pas mieux que l'Angleterre l'offrît ? Rien ne serait plus propre à rapprocher les esprits. [...] Si donc on proposait un moyen qui tendît à effacer le souvenir des injures, en même temps qu'il extirperait le germe de nouvelles méfiances, ce moyen très peu dispendieux, je le répète, aurait une extrême efficacité. La Grande-Bretagne possède le Canada : le principal avantage qui en résulte pour elle est le commerce des pelleteries. Le gouvernement et la défense de cet établissement doivent lui coûter des sommes énormes. Il serait très humiliant pour elle de le céder sur la demande des États-Unis ; peut-être l'Amérique ne le demandera pas. [...] Cependant l'offre volontaire de cette province produirait en général le meilleur effet sur l'esprit du peuple ; ce serait, néanmoins, sous la condition qu'en tout temps l'Angleterre jouirait, dans le Canada, d'un commerce entièrement libre et dégagé de toute espèce de douane. On vendrait les terrains inutiles jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour payer les maisons qui ont été brûlées par les troupes anglaises et par les Indiens, et en même temps pour indemniser les royalistes de la confiscation de leur fortune.

Les commissaires signent, le 30 novembre 1782, les articles préliminaires de paix. Québec apprend la nouvelle au printemps de l'année suivante et la *Gazette* de Québec publie le texte de l'entente dans son édition du 8 mai.

Départ des Allemands

Vers la mi-juin, le baron de Riedesel reçoit une lettre de lord North lui demandant de se préparer à quitter la province de Québec avec ses hommes. Le général allemand fait part de la nouvelle au duc Ferdinand de Brunswick le 2 juillet :

Nous avons reçu l'ordre de nous embarquer. Cela me donne l'espoir assuré de pouvoir bientôt payer mes respects à Votre Altesse en personne, et j'aspire à ce moment. [...] La province du Canada est aussi compromise par la paix, et je crois que cela provient d'une fausse appréciation de sa position. Le ministre anglais a consenti à céder aux Américains plus de territoire qu'ils n'en demandaient réellement. Le général Haldimand est, par conséquent, placé dans une mauvaise situation, car il ne sait pas comment satisfaire aux demandes des Indiens et comment protéger le commerce des Hautes-Terres.

Au début du mois d'août, la majeure partie des troupes allemandes quitte Québec à bord de 25 vaisseaux. Un peu auparavant, le lieutenant général Friedrich Wilhelm de Lossberg avait offert l'amnistie générale à ceux qui avaient déserté les troupes du Hesse-Hanau. Quelques déserteurs et soldats ont préféré demeurer en terre québécoise pour s'y établir en permanence.

Une drôle de liberté

Les personnes incarcérées par Haldimand retrouvent leur liberté au début du mois de mai 1783, sans avoir subi aucun procès, donc sans avoir été jugés coupables ou innocentes. Pierre Du Calvet désire en avoir le cœur net ; ainsi décide-t-il de se rendre à Londres faire appel à la justice royale.

Je suis si fatigué de rester courbé sous le poids de la tyrannie de ce gouverneur, que je suis résolu, à quelque prix que ce soit, de m'en retirer pour passer à Londres, pour effrayer par les plus actifs efforts si je pourrai atteindre aux lois de la nation, que je réclame par honneur, pour obtenir justice de mon injuste, criante et horrible détention, laquelle doit être regardée ainsi aux yeux de tous les honnêtes individus du genre humain et des nations les moins civilisées du globe. [...] Je pars, je puis le dire, pour toute ressource ; pour ne pas rester esclave et exposé à être égorgé chez moi par le premier qui imaginerait un prétexte. Je pars, dis-je, avec mon enfant, pour toute fortune, pour ne pas le laisser exposé à être victime de l'iniquité qui règne ici.

Mais tous les prisonniers ne quittent pas leur lieu d'incarcération avec autant d'amertume. La plupart retrouvent vite le goût de vivre. Ainsi Valentin Jautard épouse-t-il, le lundi 25 août, à dix heures du soir, une femme deux fois veuve et âgée de 71 ans !

Le traité définitif de paix entre les États-Unis et l'Angleterre est signé le 3 septembre 1783. Une nouvelle ère de paix s'installe dans la province de Québec.

L'invasion américaine a permis aux autorités britanniques de prendre le pouls de la population canadienne, de se rendre compte que sa fidélité n'était pas à toute épreuve et qu'elle variait suivant les aléas de la guerre. L'Acte de Québec avait réussi à convaincre la noblesse, les seigneurs et le clergé qu'il valait mieux demeurer sous la tutelle britannique, mais le peuple fut pendant longtemps hésitant.

Du Calvet a peut-être vu juste, tout en exagérant encore une fois un peu, lorsqu'il écrit dans son *Appel à la justice de l'État* :

Qu'il est triste d'être vaincu, s'il n'en coûtait que le sang qui arrose les champs de bataille ! À la vérité, la plaie serait bien profonde, bien douloureuse ; elle saignerait pour bien des années ; après tout, la révolution des temps la fermerait, la consoliderait à la fin : mais être condamné à sentir la continuité de la main d'un vainqueur, qui s'appesantit sur nous ; mais être esclave à perpétuité, sous l'empire d'un souverain qui est le père constitutionnel du peuple le plus libre qui soit dans l'univers ; oh, pour le coup, c'en est trop ! Serait-ce que notre lâcheté à disputer la victoire, en nous dégradant dans l'esprit de nos conquérants, aurait mérité la survivance de leur colère et de leur mépris ?



Le flot des immigrants prend de l'importance, surtout à partir du moment où la paix se négocie entre les États-Unis et l'Angleterre. L'on sait alors que les Treize Colonies ne seront plus jamais anglaises. Ceux qui veulent demeurer fidèles à la mère patrie optent alors surtout pour la Nouvelle-Écosse. Leur nombre est assez important pour amener, en 1785, la division de la Nouvelle-Écosse en deux provinces et la création, par le fait même, du Nouveau-Brunswick.

On évalue à environ 7000 le nombre de loyalistes qui s'établissent dans la province de Québec. En juillet 1783, par exemple, huit compagnies de soldats s'organisent en milice et prennent le chemin de Sorel où elles hivernent.

Le 16 juillet 1783, à Saint James, George III signe des instructions supplémentaires à l'intention de son représentant à Québec. Le souverain britannique veut que ses loyaux sujets reçoivent un traitement de faveur. Il écrit à Haldimand :

Considérant qu'un grand nombre de nos loyaux sujets, habitant les colonies et provinces situées maintenant dans les États-Unis d'Amérique désirent nous continuer leur allégeance et vivre dans nos possessions ; que, dans ce dessein, ils sont disposés à prendre et cultiver des terres dans notre province de Québec et qu'il nous fait plaisir d'engager nosdits loyaux sujets à persévérer dans ce projet et de témoigner notre approbation de leur fidélité à notre égard et de leur soumission à notre gouvernement en leur répartissant des terres dans notre dite province ; et attendu que nous sommes aussi désireux d'exprimer notre satisfaction de la bravoure et de la loyauté dont ont fait preuve nos troupes en service dans ladite province et qui y auraient été réformées, en accordant une certaine étendue de terres aux sous-officiers et soldats de nosdites troupes qui se proposeraient de s'établir dans la province, c'est notre bon plaisir et volonté que, dès la réception de nos présentes instructions, vous ordonniez à notre arpenteur général des terres dans notre dite province de Québec d'arpenter et de réserver telle étendue de terre que, de l'avis de notre Conseil, vous jugerez nécessaire et suffisante pour l'établissement de nosdits loyaux sujets et des sous-officiers et soldats de nos troupes qui auraient été réformés dans notre dite province et qui désiraient y devenir colons.

Ces terres devront être situées dans des endroits non déjà concédés en seigneuries. Les nouvelles divisions appartiendront au roi qui aura les mêmes droits et privilèges que les autres seigneurs. « Ces dites concessions seront détenues sous notre autorité et celle de nos héritiers et successeurs, seigneurs de la seigneurie ou du fief dans laquelle ou lequel elles seront situées, et aux mêmes conditions, reconnaissances et services que les terres qui sont détenues dans notre dite province sous les divers seigneurs y tenant et possédant des seigneuries ou fiefs. Il sera réservé à nous, nos héritiers et successeurs, à partir de l'expiration des dix années qui suivront l'admission des tenanciers respectifs, une rente d'un demi-penny l'acre. »

Une aide précieuse

Les instructions précisent aussi la quantité de terre à concéder à chacun selon son titre et qualité : « À tout chef de famille, cent acres et 50 acres pour chaque personne composant sa famille ; à tout célibataire, 50 acres ; à tout sous-officier de nos

armées, réformé à Québec, 200 acres ; à tout simple soldat réformé comme ci-dessus, 100 acres ; et à chaque personne de sa famille, 50 acres. »

Au printemps de 1784, on procède à l'arpentage de huit seigneuries situées entre la baie de Quinté et la rivière Outaouais. L'année suivante, sir John Johnson voit à l'établissement sur ces terres des loyalistes cantonnés à Sorel, Yamachiche et Saint-Jean. Haldimand lui avait demandé de ne pas employer le mot *township*, qui référerait au mode de concession de terres dans les autres colonies anglaises et que l'on appelait concession en franc et commun soccage. À la différence du système seigneurial, il n'y avait pas alors de rentes annuelles à payer. Les nouveaux territoires seront donc tout simplement numérotés « comme des seigneuries royales à tenir d'après la tenure féodale ».

Le gouvernement fournit aux nouveaux colons du blé de semence, du maïs, des pommes de terre, des vaches, des bœufs, ainsi que des instruments agricoles. Comme les loyalistes arrivent dans la province de Québec avec l'auréole du martyr, ils ne se gênent pas pour manifester rapidement leur mécontentement sur plusieurs sujets. Les territoires où ils s'installent font toujours partie de la province de Québec et ils acceptent mal les lois et les coutumes un peu trop françaises de cette colonie.

L'ère des pétitions

À Londres, le 11 avril 1785, le colonel Guy Johnson présente au roi une pétition au nom de sir John Johnson et des loyalistes. Après avoir rappelé qu'ils ont tout quitté par loyalisme, les pétitionnaires déclarent :

Que la tenure des terres au Canada les soumet aux règles, hommages, réserves et restrictions rigoureux des lois et coutumes françaises si différentes des tenures peu sévères auxquelles ils étaient habitués et dont les autres sujets de Votre Majesté continuent de jouir, a occasionné un mécontentement général et aurait induit plusieurs à refuser d'accepter leurs concessions et à abandonner l'entreprise, n'eût été l'influence de vos pétitionnaires, qui les avaient d'abord fait entrer dans le service et sur les efforts desquels ils comptaient pour se faire accorder, par votre royale faveur, les mêmes conditions et les mêmes lois dont ils jouissaient auparavant sous les auspices du gouvernement de Votre Majesté. Dans l'espoir de cet heureux événement, on les persuada de conserver leurs établissements sur lesquels, au prix de beaucoup de travail et d'argent, ils avaient déjà élevé des maisons et défriché une partie des terres à eux concédées.

La solution à tous les problèmes est simple : soustraire les nouveaux territoires ouverts à la colonisation à l'emprise de Québec.

Il est proposé que le comté de Pointe Beudet, sur le lac Saint-François dans le fleuve Saint-Laurent, et de là en allant à l'ouest, forme un district distinct de la province de Québec et sous le gouvernement d'un lieutenant-gouverneur et d'un Conseil nommés par Votre Majesté et revêtus des pouvoirs nécessaires pour l'administration intérieure, mais subordonnés au gouvernement et au Conseil de Québec, comme l'île du Cap-Breton l'est maintenant au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Ce territoire comprendra tous les établissements occupés ou

devant être occupés par les troupes licenciées et les autres loyalistes, tandis que le Canada français et les seigneuries françaises restent tels qu'auparavant.

Le nouveau district aurait Cataracoui (Kingston) comme chef-lieu et posséderait ses propres cours de justice ; cela leur permettrait d'échapper aux lois françaises.

Les habitants de ce territoire, atteignant déjà le chiffre de plusieurs mille, croient en toute humilité avoir les meilleurs motifs d'espérer obtenir une juridiction distincte comme ils le désirent ; ils sont nés sujets britanniques et ont toujours vécu sous le gouvernement et les lois d'Angleterre. C'est dans ce dessein de rétablir ce gouvernement et de repasser sous ces lois que, de cultivateurs, ils devinrent soldats, remplis d'espoir, devant même l'aspect le plus décourageant des affaires publiques, que, dussent-ils faillir dans leur tentative de retrouver leurs anciennes habitations par le rétablissement du gouvernement de Votre Majesté, ils trouveraient quand même un endroit dans certaines parties des possessions anglaises où ils pourraient jouir des bienfaits du gouvernement et des lois britanniques ; et ils sont encore pleinement confiants que, par l'intercession gracieuse de Votre Majesté, ils seront exemptés des charges des tenures françaises qui, bien que convenables aux hommes nés et élevés sous ce régime, sont inadmissibles au dernier point pour des Anglais.

Les pétitionnaires font enfin valoir que si on n'accède pas à leurs demandes, plusieurs s'exileront.

Pour notre part, nous nous considérons liés par les plus fortes obligations de faire tous les efforts possibles afin de seconder les désirs de cette population. C'est par notre exemple que beaucoup d'entre eux ont été induits à délaisser leurs anciennes habitations et prendre les armes, ce qui leur a valu la perte de leurs propriétés et le bannissement de leur pays ; et c'est dans l'espoir de voir notre démarche auprès de leur souverain couronnée de succès qu'ils ont entrepris la tâche ardue de fonder une colonie dans une contrée sauvage et inhospitalière. Connaissant bien les sentiments de ces citoyens et les coutumes dans lesquelles ils ont été élevés nous croyons de notre devoir de déclarer très respectueusement qu'à notre avis, à moins d'atteindre le but auquel ils tendent, pris de découragement, ils abandonneront leur présente entreprise et préféreront quelque autre partie des possessions de Votre Majesté, où ils goûteront les bienfaits de la constitution britannique, mais où peut-être ils ne rendront pas autant de services que dans leur actuelle condition, si on les couvre de la protection sollicitée.

Le problème, pour ne pas dire l'ultimatum, est clairement posé. Les opposants à l'Acte de Québec et au rétablissement des lois civiles françaises dans la province découvrent rapidement tout l'appui qu'ils peuvent tirer des loyalistes. Haldimand avait mal jugé l'attitude qu'adopteraient ces derniers, lorsqu'il écrit à lord North le 6 novembre 1783 :

On m'apprend que quelques-uns des anciens sujets de Sa Majesté, dans une pétition rédigée dans le dessein de la présenter au parlement, s'appuient fortement sur le nombre de loyalistes qui viendront se fixer dans la province et s'en servent comme d'un argument en faveur du rappel de l'Acte de Québec et de l'institution d'une chambre d'assemblée. J'ai lieu de croire plutôt que ces malheureux ont dû

trop souffrir des comités et des chambres d'assemblée pour entretenir encore des prédilections envers ce système administratif et qu'ils n'ont aucune répugnance à vivre sous la constitution conférée au pays par la loi.

Henry Hamilton, qui devient lieutenant-gouverneur lors du départ de Haldimand le 16 novembre 1784, est convaincu que Londres doit accéder aux demandes des loyalistes. « La question principale à considérer par la législature, écrit-il au baron Sydney, secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, est l'arrivée dans cette province d'un bon nombre d'Anglais ou de descendants d'Anglais, qui doivent détester leur sujétion à une autorité à laquelle ils ne sont pas habitués et à des hommes dont les coutumes et la langue leur sont encore étrangères. Il faudrait légiférer à l'effet de concilier ces populations et, si possible, de prévenir toute récrimination en allant au-devant des griefs. »

Deux Canadiens à Londres

Avec le temps, les Canadiens sont devenus prudents et ils préfèrent régler eux-mêmes leurs problèmes et ne pas confier leur représentation à d'autres. En 1783, craignant que Londres adopte des modifications à l'Acte de Québec qui viendraient restreindre ce qui avait été concédé en 1774, plusieurs Canadiens se cotisent pour envoyer dans la métropole deux représentants : le notaire Jean De Lisle et le négociant Jean-Baptiste-Amable Adhémar, tous deux de Montréal et choisis « par les suffrages des citoyens recueillis de maison en maison ». William Dummer Powell se rend aussi à Londres représenter les intérêts d'un groupe d'Anglais de Montréal. Une partie de la mission des deux Canadiens consiste à tenter d'obtenir des autorités anglaises la permission « d'avoir des prêtres d'Europe pour exercer la religion romaine qui y est établie ».

En février 1784, Adhémar et De Lisle rencontrent le baron Francis Maseres, l'agent général de la province de Québec à Londres. Ce dernier leur remet une série de cinq questions auxquelles les Canadiens devront répondre :

1° Serait-il agréable aux Canadiens que la loi anglaise de l'*Habeas Corpus* fût introduite solennellement par acte du Parlement, en Canada ? 2° Serait-il agréable aux Canadiens de faire rétablir, dans les cours de justice de la province, le droit d'avoir des jurés pour décider les faits qui seraient contestés entre les parties litigantes en matières civiles, si les parties, ou l'une d'elles, le demandaient, comme il existait dans la province depuis le mois de septembre 1764 jusqu'au premier de mai 1775 ? 3° Serait-il agréable aux Canadiens que, pour faire agir les membres du Conseil législatif de la province avec plus de liberté et de zèle pour le bien de la province et pour les rendre plus respectables aux yeux des autres habitants de la province, il fût ordonné de la façon la moins équivoque et la plus solennelle, par un acte du Parlement, que le gouverneur n'eût pas le pouvoir ou de destituer aucun membre de ce conseil de son office de conseiller ou même de le suspendre pour un temps, quelque court qu'il fût, sans le consentement des quatre cinquièmes parties des membres du Conse il ? 4° Serait-il agréable aux Canadiens que, pour rendre les juges de la province plus courageux à administrer la justice avec impartialité, il fut ordonné par un acte du Parlement qu'aucun d'eux ne fût amovible de son office de juge par le gouverneur de la province sous

quelque prétexte que ce fût. [...] 5° Serait-il agréable aux Canadiens qu'il fût déclaré par un acte du Parlement que le gouverneur de la province ne pût jamais emprisonner aucune personne dans la province, pour quelque cause que ce fût ; mais que le devoir d'emprisonner les personnes qui auraient offensé les lois et mériteraient d'être mises en prison, n'appartint qu'aux juges criminels ?

Le 13 mars suivant, les deux délégués canadiens déclarent qu'il n'y a pas d'objection à ce que le Parlement anglais légifère sur les cinq points soumis.

Le 1^{er} avril 1784, Adhémar et De Lisle font rapport à leurs commettants. Selon eux, Londres se prépare à accorder une Chambre d'assemblée, mais elle tiendra compte de la présence française. « Le gouvernement conçoit aisément que nous formons la généralité des individus de notre province. La disproportion de dix-neuf à un est trop frappante pour n'être pas observée par la partie généreuse et impartiale du reste de la nation. [...] Nous sommes donc, ainsi que vous le voyez, suffisamment encouragés à croire que, si nous désirons fortement un amendement du bill de Québec, nous l'obtiendrons et que, si nous croyons que l'établissement d'une maison d'assemblée dans laquelle nous serions indistinctement admis, notre religion et nos lois préalablement conservées, nous l'obtiendrons également. » De Lisle quitte Londres au printemps de 1784, alors qu'Adhémar continue sa mission jusqu'en mai 1786.

Plaise à Sa Majesté

L'idée d'une Chambre d'assemblée pour la province de Québec rassemble de plus en plus d'adeptes, surtout chez les Anglais. Le Conseil législatif se réunit à la fin de mars 1784. Un groupe de citoyens de la ville de Québec demandent à assister aux délibérations. Par un vote de onze à cinq, leur demande est rejetée. « Cette réponse dispose de toute future demande analogue. » Le lieutenant-gouverneur Hamilton et Hugh Finlay font enregistrer leur désaccord.

Le 22 avril, le conseiller William Grant demande qu'un comité soit formé au sein des conseillers pour rédiger une pétition demandant une Chambre d'assemblée. Comme il faut attendre que la motion soit traduite en français pour que la discussion s'engage, le conseiller Luc de La Corne profite de l'intervalle pour faire adopter, par douze voix contre cinq, une motion demandant le maintien de l'Acte de Québec.

Le conseiller et directeur général des postes Hugh Finlay fait savoir à Evan Nepean, premier sous-secrétaire d'État permanent à l'Intérieur, que les Canadiens, dans l'ensemble, ne veulent pas de Chambre d'assemblée. À ce sujet, il lui écrit, le 22 octobre 1784 :

Les partisans d'une chambre d'assemblée dans cette province tiennent pour certain que le peuple désire avoir des représentants ; mais cela n'est qu'une conjoncture, car j'oserais affirmer que pas un seul propriétaire foncier canadien sur cinquante a examiné la question et que, l'affaire lui fut-elle proposée, il se déclarerait sans hésiter incapable d'être juge en la matière. Bien que les paysans canadiens soient loin d'être stupides, ils sont à l'heure actuelle plongés dans l'ignorance ; faute d'instruction, pas un homme sur cinq d'entre eux ne sait lire : peut-être ce

fut-il la politique du clergé de les garder dans les ténèbres, car c'est une croyance favorite des prêtres catholiques romains que l'ignorance est la mère de la dévotion. [...] Avant de songer à une chambre d'assemblée pour ce pays, établissons des institutions qui donneront au peuple le savoir dont il a besoin pour juger de sa situation et discerner ce qui pourrait contribuer à la prospérité future de la province. [...] Quand le peuple, par le moyen de l'instruction, deviendra plus éclairé, il désirera probablement la modification du présent système. Quand ce désir se manifestera, que le changement s'opère ; en attendant, qu'il soit toujours entendu qu'une chambre sera instituée lorsque la majorité du peuple le demandera.

L'ère des assemblées

Cinq cents citoyens, dont seulement quatre Canadiens, signent une nouvelle pétition au roi demandant une Chambre d'assemblée. Parmi les signataires se trouvent plusieurs loyalistes américains et quelques Juifs et Allemands. Les pétitionnaires demandent :

1° Que la Chambre des représentants ou l'assemblée soit élue par les paroisses, villes et districts de la province et composée indistinctement d'anciens et de nouveaux sujets de Votre Majesté de la manière que Votre Majesté, dans sa sagesse, jugera la meilleure ; que l'Assemblée soit triennale et les membres élus tous les trois ans. 2° Que le Conseil se compose d'au moins trente membres et que, en cas de vote sur toute mesure présentée, nulle loi ne soit adoptée sans le vote de douze membres. [...] 3° Que les lois criminelles d'Angleterre soient maintenues telles qu'actuellement établies par l'Acte de Québec. 4° Que les anciennes lois et coutumes de ce pays concernant la propriété foncière, les douaires, héritages et dots restent en vigueur, mais qu'elles puissent être modifiées par la législature de Québec. [...] 5° Que les lois commerciales d'Angleterre soient proclamées celles de cette province en toutes affaires de commerce, mais la législature de Québec pourra les modifier comme à l'article précédent. 6° Que l'Acte d'*Habeas Corpus*, 31 Charles second, devienne partie intégrante de la constitution de ce pays. [...] 14° Vos pétitionnaires osent humblement représenter à Votre Majesté que, vu leur proximité des États-Unis qui, par suite, de leur situation et du climat, ont sur eux plusieurs avantages, les règlements pour favoriser le commerce intérieur et l'agriculture de cette province sont devenus plus difficiles et plus compliqués et la législature ici devra apporter une grande attention aux intérêts du pays. En conséquence, ils demandent que l'Assemblée soit investie du pouvoir de prélever les taxes et droits de douane nécessaires pour défrayer les dépenses du gouvernement civil de la province et que, dans ce but, on abroge les lois existantes concernant les taxes et droits douaniers imposés dans la province.

Dans cette pétition datée du 24 novembre, on demande aussi que le procès par jury soit autorisé dans tous les procès, que les shérifs soient élus par la Chambre d'assemblée, que le gouverneur ou son représentant ne puisse suspendre aucun fonctionnaire sans l'accord du Conseil, que les juges soient nommés à vie et que « les appels des tribunaux de cette province à la Couronne se portent à un comité du Conseil ou cour d'appel, composé du très honorable lord chancelier et des juges des cours de Westminster Hall ».

La teneur de la pétition est rapidement connue, car le 30 novembre 1784, plusieurs Canadiens se réunissent chez les pères récollets, à Montréal. Ils esquissent rapidement leurs objections aux demandes des anciens sujets. Ils ne veulent pas d'une Chambre d'assemblée qui pourrait imposer des taxes pour venir en aide à la Grande-Bretagne en lui enlevant les frais d'entretien d'un gouvernement civil dans la province de Québec.

C'est avec douleur certainement que nous devons regarder le fardeau de notre Mère Patrie ; mais hélas ! ce ne peut être qu'une douleur infructueuse ; car quel remède y pouvons-nous apporter ? Nous, dont les besoins renaissent chaque jour ; nous qui, chaque année, nous dépouillons jusqu'au dernier sol pour payer les effets (déjà consommés) qu'est obligée de fournir cette Mère Patrie ; nous qui, malgré les sommes énormes que la guerre a occasionné de laisser en ce pays, sommes encore en arrière avec la métropole, d'une balance de comptes considérable. Quelles sont donc nos ressources pour appuyer ces taxes ? Sera-ce les villes ? Qui ne connaît pas l'indigence de leurs citoyens. Sera-ce sur les terres ? Qui ne sait pas que les campagnes endettées envers les villes n'ont pu jusqu'à présent se liquider ; que la misère est le partage d'une très grande partie de leurs habitants. Que sera-ce donc, lorsqu'une partie de leurs travaux sera consacrée pour le soutien de l'État ?

Dans leur pétition, les Anglais souhaitent que les anciens et les nouveaux sujets soient éligibles à la condition, précisent-ils, dans un plan en annexe, de posséder des biens dont la valeur locative annuelle est d'au moins trente livres sterling.

Les Canadiens ne cachent pas leur scepticisme sur l'égalité des chances des deux groupes ethniques. « Il pourra y avoir, affirment-ils, autant et même plus d'anciens que de nouveaux sujets dans la chambre ; ce qui serait contraire au droit naturel, puisqu'il y a vingt Canadiens contre un ancien sujet. Que deviendront nos droits confiés à des étrangers à nos lois ? »

Le ou les rédacteurs des réponses aux demandes des anciens sujets ne manquent pas d'esprit et d'ironie. Ils sont contre le fait d'accorder pour tout procès le droit aux jurés. « Cet article est entièrement en faveur du riche contre le pauvre. Si ce sont des jurés ordinaires : pauvres, que deviendront vos familles, lorsqu'il vous faudra laisser vos travaux, une partie de l'année, pour aller décider des causes qui ne vous regardent en rien ? » Ils s'en prennent surtout à la conclusion de la pétition du 24 novembre où l'on établit une comparaison entre le commerce des États-Unis et celui de la province de Québec. « Qu'y a-t-il de commun entre notre demande et cette proximité, ce climat, cette situation des États-Unis, qui leur donnent l'avantage du commerce sur nous ? Sera-ce par le moyen des taxes qu'on prolongera notre été de trois mois, qu'on rendra notre fleuve navigable toute l'année ? Non : donc l'avantage restera toujours chez nos voisins. Sera-ce les taxes qui feront fleurir notre agriculture ? Non : puisque les seigneurs, pour l'encourager, donnent des terres pour trois ans sans aucune redevance et qu'elles restent incultes faute de moyens pour les ouvrir. » L'opposition d'une bonne partie des Canadiens à tout ce qui peut ressembler à une taxe vient de naître et elle vivra longtemps !

Les « citoyens catholiques romains » rédigent donc, à leur tour, une pétition au roi où ils demandent le maintien du statu quo.

Selon l'historien Marine Leland, « ces réunions de novembre 1784 marquèrent le début d'une lutte implacable qui devait diviser les Canadiens pendant les cinq années qui suivirent ». Même à l'époque, l'esprit de division qui règne dans la province de Québec n'échappe pas aux autorités civiles.

Le lieutenant-gouverneur Henry Hope y fait écho dans sa lettre du 2 novembre 1785 à lord Sydney :

Je m'appliquerai donc, soyez-en assuré milord, à combattre et à réprimer cet esprit en autant que je le pourrai et à tâcher de ramener, par la modération et l'impartialité, tous les sujets de Sa Majesté au sentiment de leur devoir et au désir de rétablir la tranquillité dans la province. [...] Je suis heureux d'informer Votre Seigneurie que l'esprit de faction et le goût des innovations (nonobstant l'encouragement qu'ils ont eu et l'effet que produisirent les émissaires envoyés par les comités dans plusieurs paroisses), n'ont obtenu que peu de succès parmi les Canadiens en général. Ceux d'entre eux qui ont signé les adresses, pétitions, etc., sont surtout des bourgeois et des marchands des villes de Québec et de Montréal, dont les moyens dépendent des commerçants anglais et nullement, à peu d'exceptions près, gens respectables. La noblesse, les propriétaires fonciers, le clergé séculier apprécient, je crois, les avantages de retirer de l'acte du Parlement et, conséquemment, en souhaitent ardemment le maintien.

Un gain pour les Anglais

Le 21 avril 1785, le lieutenant-gouverneur Henry Hamilton donne son accord à une ordonnance du Conseil législatif établissant les procès par jury dans les affaires de commerce et d'injures personnelles. La nouvelle loi répondait à des demandes formulées par les sujets anglais de la colonie. Elle modifie une partie des lois civiles françaises remises en vigueur par l'Acte de Québec. Dans le cas de procès opposant des sujets nés en Grande-Bretagne, en Irlande et dans les colonies et provinces d'Amérique, les jurés seront choisis exclusivement parmi les anciens sujets ; dans les procès entre Canadiens, tous les jurés seront Canadiens ; dans les procès mixtes, « les jurés seront composés d'un nombre égal de chacun, s'il en est ainsi requis par l'une des parties ».

L'article 10 de l'ordonnance donne prépondérance aux lois anglaises dans un secteur précis : « Dans la preuve de tous faits concernant les affaires de commerce, on aura recours, dans toutes les cours de juridiction civile en cette province, aux formes admises, quant aux témoignages, par les lois anglaises. »

L'entrée en fonction de William Smith au poste de juge en chef, à la suite de son assermentation à Québec, le 23 octobre 1786, va signifier une lutte ouverte contre l'Acte de Québec. Le magistrat, un loyaliste de New York, veut établir un nouveau mode d'administration de la justice. Le 29 décembre, il casse un jugement rendu par la Cour des Plaidoyers Communs dans la cause entre William et Robert Grant et Alex Gray, affirmant que, comme les deux parties étaient anglaises, leur cause aurait dû être mise en jugement selon les lois anglaises et non selon celles de la province de Québec. « Le jugement que j'ai rendu le 29 dernier à la Cour d'Appel, note le juge dans son journal, surprend les Français et déplaît aux avocats. Lord

Dorchester ne comprend pas les principes sur lesquels je me base. Le lieutenant-gouverneur Hope veut en savoir plus long. J'ai expliqué l'affaire à My Lord. Il me conseille d'écrire en Angleterre pour éviter toute mauvaise interprétation. »

L'affaire est de taille car, si le juge Smith crée une nouvelle jurisprudence, cela signifiera qu'à l'avenir les lois civiles françaises ne serviront qu'entre sujets canadiens et que les Anglais auront leurs propres lois civiles. Smith consulte donc Hugh Finlay et William Grant qui, à leur tour, le 7 janvier 1787, veulent connaître l'avis de François-Joseph Cugnet, le plus grand juriste canadien. Ce dernier se dit d'accord avec l'interprétation du juge en chef. « Cugnet n'hésita pas un instant, écrit Marine Leland, à fournir au juge en chef l'opinion qu'il désirait, quitte à trahir, ce faisant, les lois qu'il avait défendues, la vérité, le bon sens, ainsi qu'une foule de sentiments essentiellement normaux, mais dont la pensée ne semble pas l'avoir effleuré. »

Dans une lettre à Nepean, le 2 janvier 1787, Smith justifie son geste en faisant valoir les inconvénients que représente pour les sujets anglais l'application des lois civiles françaises. Le 12 mars suivant, le juge en chef présente au Conseil législatif un projet de loi visant à donner aux Anglais le droit d'être jugés selon les lois anglaises et aux Canadiens, de l'être selon les lois civiles françaises est rejeté par une seule voix de majorité.

L'attitude de William Smith réanime ceux qui veulent le rappel de l'Acte de Québec, tout en incitant quelques autres à montrer plus de prudence. Jean-François Cugnet écrit le 1^{er} février 1787 :

Le juge en chef, homme d'esprit, mais vain de ses connaissances, trop souvent emporté dans ses opinions, trop mordant sur l'administration des juges inférieurs, vient de se mettre un parti à dos très considérable. Quatre cents personnes plus fanatiques, plus enthousiastes l'année dernière contre le Bill de Québec, que ne le furent autrefois les rois d'Espagne pour soutenir l'Inquisition et qui étaient du nombre de ceux qui, l'année dernière, demandaient la révocation du Bill de Québec, ont les jours passés présenté une requête à My Lord pour qu'il ne donne pas sa sanction à aucun acte qui pourrait tendre à détruire ce même Bill de Québec qui leur assurait leurs lois de propriété et leurs anciennes coutumes et usages.

Le lieutenant-gouverneur Hope est encore moins tendre pour le juge en chef. Il affirme, dans une lettre à Haldimand, qui vit à Londres : « Le juge Smith veut tout angliciser ; il prétend que les loyalistes américains ont droit à un traitement spécial ; il veut décider les questions de propriété d'après la loi anglaise, avoir deux systèmes différents de lois pour la même province ; par cette conduite indiscrete, il a créé beaucoup de confusion. »

Une nouvelle revendication

Après le secteur judiciaire, le système seigneurial se prépare lui aussi à subir l'assaut des loyalistes. Les magistrats de Cataracoui font part de leurs doléances à sir John Johnson, le 22 décembre 1786.

Le premier problème qui nous semble d'une importance majeure, écrivent-ils, est la tenure des terres. Les conditions moyennant lesquelles on concède celles-ci aux

loyalistes dans cette province diffèrent tellement de celles auxquelles ils étaient habitués et sont tellement plus onéreuses que celles exigées de nos frères éprouvés dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick qu'elles déplaisent à tout le monde. À notre pensée, rien n'assurerait autant la prospérité de ces établissements que la concession des terres à des conditions analogues à celles imposées dans le reste de l'Amérique britannique. Cela aurait le résultat immédiat de contenter tout le monde, d'amplifier la valeur de tous les autres bienfaits que les colons ont reçus du gouvernement et serait le plus puissant stimulant à toutes les branches de l'industrie.

La région située à l'ouest de la Pointe Beudet et qui s'étend jusqu'à Niagara est de plus en plus peuplée de loyalistes. Les dirigeants de ces derniers font parvenir à Guy Carleton, devenu lord Dorchester le 21 août 1786, une pétition faisant encore une fois le bilan de leurs revendications. Ils demandent le même système de concession des terres existant déjà dans les autres provinces. Ils veulent aussi de l'aide pour « établir l'Église d'Angleterre et d'Écosse dans cette toute jeune colonie et la mise à part, dans chaque canton, au profit d'un ministre, d'une glèbe d'une étendue de quatre cents acres ».

Si le gouvernement fournit les moyens financiers, ils pourront établir dans chacun des quatre districts une école « où s'enseigneraient l'anglais, le latin, l'arithmétique et les mathématiques. [...] Ils désirent encore, affirment-ils dans cette pétition du 15 avril 1787, la prohibition de l'entrée de la potasse, de la perlasse et du bois de construction venant de l'État du Vermont, pour empêcher l'ouverture d'une porte à un commerce illicite des États-Unis, lequel se ferait au détriment de la province en général et de cet établissement en particulier et au bénéfice seul de quelques individus intéressés. »

Dorchester transmet la pétition des loyalistes à lord Sydney et demande que la permission soit accordée au gouverneur et au Conseil « de concéder ses terres en franc et commun soccage et non grevées d'aucune redevance à la Couronne ». Le 26 octobre 1787, la permission est accordée. L'historien Maurice Séguin fait remarquer : « Les colons britanniques s'orientent vers le séparatisme et vers le morcellement de l'Amérique du Nord britannique en plusieurs provinces. Et voilà le régime seigneurial parmi les causes qui les éloignent des Canadiens et les empêchent de fonder leurs premiers centres de colonisation au milieu de ceux-ci. »

Et le nom de Canadiens ?

Ceux qui, depuis 1760, ont choisi de venir s'établir dans la province de Québec, portent toujours le nom d'Anglais ou d'anciens sujets. Quelques-uns commencent à s'appeler Canadiens, appellation réservée jusqu'ici aux nouveaux sujets d'origine française. Hugh Finlay étudie les raisons que font valoir certains pour revendiquer le titre de Canadiens.

Certaines gens affectent d'appeler les sujets naturels du roi nouveaux Canadiens, écrit-il le 13 février 1787. Celui qui a mieux aimé, disent-ils, fixer au Canada sa résidence a perdu son titre d'Anglais. Les vieux Canadiens sont ceux que nous avons assujettis en 1760 et leurs descendants ; les nouveaux Canadiens com-

prennent les émigrés de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et des colonies, maintenant les États-Unis. Par la loi de la 14^e année du règne de Sa Majesté actuelle [l'Acte de Québec], ils deviennent des Canadiens et Canadiens ils doivent rester toujours. Cette doctrine plaît à la noblesse ou bourgeoisie du pays, laquelle ne se débarrassera point facilement des préjugés français; mais professer une prédilection pour tout ce qui est français n'est pas à mon avis le meilleur moyen d'angliciser les Canadiens. Quelques-uns des sujets nés de Sa Majesté ici soutiennent, qu'il faut autant que possible tenir les nationaux de cette province à l'écart des autres colons et sans relation avec ceux-ci, afin de servir de remparts solides entre nos établissements et les États-Unis.

Voilà donc qu'en plus de leurs lois civiles et de leur système seigneurial, les Canadiens risquent de perdre l'exclusivité de leur nom!

Notre problème à Londres

Londres ne sait plus que faire de toutes les pétitions contradictoires qui lui sont présentées. Le comité canadien formé à Montréal adopte, le 26 novembre 1787, une résolution nommant comme son agent à Londres Adam Lymburner, un commerçant de Québec.

Dans leurs instructions, les membres du comité précisent :

Nous vous prions, recommandons et autorisons de soutenir qu'une assemblée du peuple en cette province ne peut être autrement établie et acceptée que sur le pied d'une liberté absolue et indéfinie, quant à la représentation et à l'élection, que celle que nous avons demandé doit être accordée indistinctement composée d'anciens et de nouveaux sujets, librement élus par les habitants des villes et des campagnes de cette province. Ce premier article de nos pétitions forme la base principale de la constitution désirée. Dans les discours ou requêtes que vous serez obligé de faire, vous n'emploierez que les raisonnements et arguments qui résultent des principes établis dans lesdites pétitions.

Les signataires, Dumas, Saint-Martin, Pierre Guy, Pierre Foretier, Joseph Papineau, Jean Delisle, Maurice-Régis Blondeau, J. Bouthilier et J. F. Perrault établissent ensuite les limites du mandat.

Le 16 mai 1788, la Chambre des communes aborde sommairement l'étude de la situation canadienne, mais les ministres demandent un report du débat car, disent-ils, ils ne sont pas prêts à présenter un projet de loi. Lymburner avait obtenu la permission d'être entendu à la barre de la Chambre. Il lut alors « un écrit signalant les défauts du système de lois alors en vigueur dans la province et la nécessité d'une réforme ». Le chancelier de l'échiquier fut celui qui déclara que le Parlement « n'est pas préparé à discuter une affaire d'aussi capitale importance que l'élaboration d'une constitution pour une province immense, florissante et grandissante ». Un membre de l'opposition, Charles James Fox, « tourna en ridicule l'idée que le Parlement n'était pas en état d'élaborer une constitution destinée à la province de Québec », rapporte le *London Chronicle*.

La discussion sur le problème canadien est reportée à la reprise de la session. Les ministres veulent, entre-temps, prendre connaissance de la situation réelle de la

colonie. Lord Sydney écrit à Dorchester, le 3 septembre 1788 : « L'ardent désir des ministres de Sa Majesté d'être parfaitement renseignés sur toutes ces affaires aussitôt que possible, les a engagés à faire partir un paquebot extraordinaire, et ils nourrissent l'espoir de recevoir de Votre Seigneurie, au retour du bateau, un exposé complet des sentiments entretenus à l'égard de ces différents chefs d'enquête, communication qu'ils voudraient faite d'une manière qui permette de la déposer au Parlement, lors de la prochaine session. »

Deux mois plus tard, soit le 8 novembre, le gouverneur peut fournir les renseignements demandés. À ce moment-là, la province de Québec est divisée en sept districts : Québec, Montréal, Gaspé et, à l'ouest de la Pointe Beaudet, Luneberg, Mecklenburg, Nassau et Hesse. Les Canadiens occupent les districts de Québec et de Montréal, alors que quelques-uns se retrouvent dans ceux de Gaspé et de Hesse.

Le commerce du pays se faisant surtout par les Anglais, la population des villes de Québec et de Montréal s'en trouve singulièrement mêlée, à peu près dans la proportion d'un Anglais pour deux Canadiens. Quelques-uns des premiers demeurent aussi à Trois-Rivières, à Terrebonne, à William-Henry [Sorel], à Saint-Jean et à l'entrée du lac Champlain, et un petit nombre sont dispersés parmi les Canadiens dans les paroisses rurales. La traite des fourrures en a groupé quelques centaines à Detroit, comme la pêche en a attiré à la baie des Chaleurs et à d'autres endroits du district de Gaspé. La proportion du nombre d'Anglais à celui des Canadiens dans les districts de Québec et de Montréal, à l'exclusion des villes, peut être environ d'un quarante ; dans les mêmes districts y compris les villes, d'un à quinze ; dans le district de Hesse, d'un à trois ; dans celui de Gaspé, de deux à trois ; et dans toute la province prise dans l'ensemble, d'environ un à cinq.

C'est principalement la classe commerçante de la société des villes de Québec et de Montréal qui préconise le changement des lois et du régime administratif par l'institution d'une assemblée. Les habitants canadiens ou fermiers, que l'on pourrait dénommer le corps principal des francs-tenanciers du pays, n'ayant que peu ou pas d'éducation, ignorent la portée de la question et seraient, je crois, en faveur ou contre, selon qu'ils s'en rapporteraient avec plus de confiance aux sentiments des autres. Le clergé ne semble pas s'être immiscé. Mais les gentilshommes canadiens s'opposent généralement au projet ; ils ne veulent pas de l'introduction d'un code de nouvelles lois dont ils ne connaissent ni la portée ni les tendances ; ils expriment la crainte que l'organisation d'une chambre causera beaucoup de malaise et d'anxiété parmi le peuple et pensent que le bas niveau de l'instruction du pays exposerait celui-ci à adopter et à prendre des mauvaises mesures et à des dangers qui ne menaceraient pas un peuple plus éclairé. Je tiens pour assuré que la crainte de la taxation est l'un des motifs des adversaires du changement et qu'elle exercerait certainement une influence décisive sur les sentiments du vulgaire s'il en venait à examiner les mérites de la question.

La conclusion du gouverneur Dorchester, qui connaît bien la population canadienne, est contraire à celle de la plupart de ses compatriotes : « À mon sens, affirme-t-il, la division de la province n'est en aucune façon opportune à cette heure, pas plus dans l'intérêt des nouveaux que des vieux districts, et je ne vois pas non plus de besoin urgent d'édicter des règlements autres que ceux impliqués dans

le sujet de la jurisprudence générale du pays. En fait, il serait encore, il me semble, prématuré d'accorder aux postes de l'Ouest une organisation supérieure à celle d'un comté. »

Connaissant bien les politiciens anglais, Dorchester demande aux ministres que, s'ils maintiennent leur idée de diviser la province de Québec en deux, la ligne de séparation soit la Pointe Beaudet.

Londres décide

La ronde des pétitions et des contre-pétitions continue de plus belle. Le nouveau secrétaire d'État à l'Intérieur, William Wyndham Grenville, signe, le 20 octobre 1789, deux lettres destinées au gouverneur Dorchester, une « personnelle et secrète » et l'autre officielle. Dans la première, il avertit le représentant du roi qu'un projet de loi prévoyant la division de la province de Québec en deux sera bientôt présenté au Parlement. Une des raisons qui en justifient la précipitation est la situation politique de la France. « Votre Seigneurie, écrit-il, verra, par les diverses nouvelles qu'elle recevra d'Europe, que l'état de la France est tel qu'il nous inspire peu de crainte de ce côté. L'occasion est donc propice à l'adoption de mesures qui contribueront à affermir notre puissance et à accroître nos revenus, afin de nous permettre de résister à toutes les tentatives que l'issue la plus favorable des troubles actuels puisse jamais la rendre capable de tenter. »

Un premier projet de loi est annexé à la dépêche. Il comprend 34 articles qui prévoient la création du Bas et du Haut-Canada, mais celui concernant les frontières entre les deux divisions est laissé en blanc. De plus, il prévoit la création d'une Chambre d'assemblée, d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif. Grenville sent le besoin de justifier l'attitude du gouvernement britannique qui ne tient pas compte des recommandations du gouverneur Dorchester.

Les serviteurs du roi, écrit le secrétaire d'État, n'ont pas perdu de vue les raisons invoquées par Votre Seigneurie contre cette division et ils croient que, tant que le Canada demeurera sous son régime administratif actuel, ces considérations valent d'être soigneusement pesées. Mais quand on en vint à discuter la résolution établissant une législature provinciale, constituée de la façon actuellement projetée, dont le peuple choisirait en partie les membres, toutes les raisons politiques semblaient rendre désirable que l'énorme prépondérance dont jouissent les anciens sujets du roi dans les districts d'en haut et les Canadiens-Français dans ceux d'en bas se manifestât et eût ses effets dans des législatures différentes, plutôt que de fusionner ces deux portions du peuple dans le premier essai de la nouvelle constitution et avant qu'un laps de temps suffisant se soit écoulé pour dissiper les vieilles préventions par l'habitude d'obéir au même gouvernement et par le sentiment des intérêts communs.

À noter que Grenville utilise le mot *Canadiens-Français* et non pas seulement Canadiens pour désigner les nouveaux sujets !

Un des problèmes de la nouvelle structure proposée est celui des frontières : frontières entre le Haut et le Bas-Canada ; frontières entre le Haut-Canada et les États-Unis et aussi frontières entre le Bas-Canada et le Nouveau-Brunswick. Dans ce

dernier cas, on se demande à Londres s'il ne serait pas utile de rattacher la Gaspésie au Nouveau-Brunswick : « En réglant cette question de frontières, il faudra aussi examiner si l'établissement de pêche de Gaspé ne pourrait avec profit s'annexer au gouvernement du Nouveau-Brunswick plutôt que de continuer à faire partie intégrante du Bas-Canada, comme d'après le système qu'on projette maintenant d'établir, surtout vu que les conditions locales de ce district en rendraient peut-être excessivement difficile, sinon impossible, la représentation dans une assemblée à Québec. »

Dès qu'il reçoit le projet de loi, Dorchester consulte ses conseillers et, en particulier, le juge en chef Smith. Ce dernier est d'accord avec la division de la province. « Le plan de M. Grenville, écrit-il au gouverneur le 5 février 1790, va bien certainement poser les fondements de deux provinces spacieuses, populeuses et florissantes, dont il s'en formera de nouvelles, qui constitueront ensemble dans un avenir qui n'est pas éloigné un pays très puissant et très digne d'attirer promptement l'attention. »

Projets de frontières

Le juge en chef soumet, avec sa missive, une série de modifications qu'il aimerait voir apporter au projet de loi. Le 8 février, Dorchester fait parvenir ces remarques et les siennes à lord Grenville. Il donne son point de vue sur les frontières de la Gaspésie.

Il semble valoir mieux pour le présent laisser le district de Gaspé annexé au Bas-Canada, à cause de ses relations commerciales avec cette province, et parce que, malgré la distance, il communique par eau avec Québec plus aisément qu'il ne le ferait avec le siège du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans l'état actuel de ce dernier ; d'autant plus que la difficulté d'avoir une représentation de ce district dans une assemblée à Québec se trouve beaucoup amoindrie parce que, d'après le bill, des personnes domiciliées hors du district peuvent s'en faire élire députés. Mais comme la baie des Chaleurs est soumise à des gouvernements différents, ce qui donne, surtout à présent que cette partie du Nouveau-Brunswick est inhabitée, l'occasion à des gens mal intentionnés d'éluder le contrôle des lois au détriment des pêcheries et du bon ordre, j'inclus donc, pour apporter remède à ce mal, un article qui, s'il est approuvé, pourra être inséré dans le bill, comme une addition au deuxième article.

Les nouvelles frontières, telles que suggérées par Dorchester, feraient que la province du Bas-Canada s'étendrait « à toute cette partie de ladite province du Nouveau-Brunswick sise le long du rivage dudit golfe Saint-Laurent et qui est située au nord d'une ligne se dirigeant, par le milieu de la baie de Focadie, vers l'extrême entrée ou celle le plus à l'ouest de cette baie, et de là vers l'ouest à la distance de dix milles des confins dudit littoral jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière du Bas-Canada ».

Les remarques de Dorchester ne parviennent à lord Grenville que le 18 avril suivant. « La session du Parlement était alors si avancée qu'il n'a pas été jugé à propos de disposer, à cette période, de la proposition relative au gouvernement de

Québec, surtout parce que quelques-unes des observations exprimées sur le sujet par Votre Seigneurie, écrit Grenville à Dorchester le 5 juin 1790, exigeaient un examen préalable, qu'il semblait alors probable que je reçusse d'autres observations ou avis qui viendraient à l'esprit après un plus complet examen du projet et que je pourrais peut-être mettre à profit la présence de Votre Seigneurie durant l'été. »

Malgré cette invitation à se rendre à Londres, Dorchester demeurera dans la province de Québec à cause de l'évolution de la politique internationale. Une guerre semble imminente entre l'Angleterre et l'Espagne, à la suite de l'attaque de quelques vaisseaux anglais sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, près du détroit de Nootka. Si cette guerre éclate, il se peut fort bien que les États-Unis se rangent du côté de l'Espagne et que le Canada soit à nouveau menacé d'une invasion. De plus, la situation révolutionnaire qui prévaut en France sème aussi l'inquiétude à la cour d'Angleterre.

Une menace de guerre

La crainte de la guerre incite les responsables de la milice canadienne à mettre temporairement sur pied quelques compagnies de miliciens. Le 22 juillet 1790, François Le Maistre et François Baby, responsables du quartier général de Québec pour la milice de la province, émettent l'ordre suivant :

...Son Excellence le gouverneur recommande aux différents commandants et officiers de milice de saisir toutes les occasions convenables pour imprimer dans l'esprit du peuple, la nécessité de se défendre soi-même, lui inculquant que c'est là un devoir indispensable pour la conservation de sa vie et de ses propriétés. Ils aviseront aussi entre eux des moyens les plus propres pour mettre la milice qu'ils commandent dans l'état le plus respectable, afin que, dans l'absence des troupes, cette milice soit non seulement capable de se défendre elle-même et de se porter promptement dans les endroits où des attaques passagères et inopinées menaceraient la province, mais encore pour qu'on puisse aisément en tirer des détachements nécessaires qui agissent de concert avec les troupes réglées, dans le cas où le bien du pays le rendrait nécessaire. Pour cet effet, il sera peut-être à propos d'assembler pour un temps limité un certain nombre de jeunes gens, à proportion de chaque compagnie, afin de les discipliner plus facilement et de les exercer au maniement des armes, pour qu'ils soient toujours prêts à se porter au besoin et à protéger leurs concitoyens dans leurs paisibles occupations. [...] Au reste, on promet à ces détachements qui seront levés et incorporés pour servir un espace de temps, que ce temps n'excédera pas deux années, qu'ils recevront pour leur soulagement et encouragement, la paie, les provisions, les armes et les quartiers de logement, de la même manière que les reçoivent les régiments de Sa Majesté dans cette province, de plus un équipement de valeur égale ou, au lieu de celui-ci, une juste compensation.

Pendant qu'au Québec, on se prépare à faire face à un ennemi éventuel, à Londres, la Chambre des communes et la Chambre des lords s'apprentent à étudier le projet de loi qui divisera la province de Québec en deux et accordera à chacune des parties une Chambre d'assemblée.

UN RETOUR AUX SOURCES



L'AUTEUR AIME BIEN LAISSER LA PAROLE AUX acteurs des principaux événements de l'histoire du Québec ainsi qu'aux témoins de chaque époque. Cette démarche l'a amené à retourner, aussi souvent que possible, aux sources ou aux documents anciens. Que ce soit au Biggar sur les récits des voyages de Jacques Cartier et de Jean-François de La Rocque de Roberval ou aux publications de la Champlain Society sur les écrits de Samuel de Champlain, de Marc Lescarbot, de Nicolas Denys, de Dièreville, de Gabriel Sagard, de Gaultier de La Vérendrye, de Hovenden Walker, etc.

Il a aussi puisé dans l'*Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, de Pierre Boucher, dans l'*Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale* de Pierre-François-Xavier de Charlevoix, dans les lettres de Marie de l'Incarnation, dans les *Relations des Jésuites*, dans les *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, les *Édits et ordonnances royaux...*, etc.

Les *Rapports de l'Archiviste de la province de Québec* suivis de *Rapport des archives du Québec*, les *Rapports annuels des Archives du Canada*, le *Bulletin des recherches historiques*, la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, la *Canadian Historical Review*, la revue *Nova Francia* et autres ont aussi fourni une abondante documentation.

À partir de 1764, les journaux ont aussi été dépouillés de façon systématique, que ce soit la *Gazette de Québec* ou la *Gazette de Montréal/The Montreal Gazette*. À cela s'ajoutent plusieurs thèses déposées dans diverses universités. L'auteur a eu accès aux retranscriptions de centaines de documents originaux effectuées par ou pour l'historien Lionel Groulx.

Enfin, les ouvrages des principaux historiens qui ont écrit sur l'histoire du Québec ont été consultés.

SOURCES DES ILLUSTRATIONS



p. 24 : British Museum ; **p. 38** : Archives publiques du Canada ; **p. 54** : Confederation Life Collection ; **p. 88** : John White, British Museum ; **p. 104** : Charles Huot ; **p. 148** : Archives publiques du Canada ; **p. 166** : Archives publiques du Canada, Rouargue Frères ; **p. 276** : A. de Moltzheim ; cl. Ed. R. Laffont ; **p. 292** : B.M. Montreal ; photo Gilles Blanchette ; **p. 320** : Richard Short, vers 1761 ; **p. 358** : Archives publiques du Canada/C-355 ; **p. 382** : Archives publiques du Canada ; **p. 400** : Archives publiques du Canada.

INDEX

A

Abbadie, Jean-Jacques-Blaise d', 358
Abénaquis, 96, 135, 150, 177, 186-187, 191, 199-200, 253-254
Abercrombie, James, 327
Abercromby, James, 288-290
Adams, John, 448
Adams, Samuel, 451
Adhémar, Jean-Baptiste-Amable, 227, 455-456
Adhémar de Lantagnac, Gaspard, 227
Agniers, 67-68, 90, 93-94, 96-99, 101-102, 109-110, 162
Agona, 27-28
Ailleboust d'Argenteuil d', 349
Ailleboust de Cuisy d', 349
Ailleboust de Manthet, Nicolas d', 176, 234
Ailleboust, Louis d', 94, 99
Ailleboust des Muceaux, Charles-Joseph d', 155
Ainslie, Thomas, 336, 422-423
Alexandre VI, 12
Albanel, Charles, 109, 141-142
Algonquins (Indiens), 44-45, 48, 62-64, 67, 91-94, 98, 101, 109-111, 133, 162, 176, 185
Alix, Arnolf, 131
Allemand, Pierre, 168
Allen, Ethan, 401-403, 405, 409-410
Allen, major William, 181
Allouez, Claude, 141
Allsopp, George, 398
Amherst, Jeffery, 289, 294-296, 302-305, 323-324, 327-333, 335, 339, 342, 359
Amior de Vincelotte, Charles-Joseph, 183
Andastes (Indiens), 154
Andros, Edmund, 174
Ango, Jean, 14
Anne d'Autriche, 114
Anville, duc d'. Voir La Rochefoucauld.
Arbour, Pierre, 290
Archambault, Denis, 96
Arkansas (Indiens), 147
Arnold, Benedict, 401-403, 405-406, 415-418, 421-426, 430, 435
Assiniboines (Indiens), 208
Attikamègues (Indiens), 141
Aubert de La Chesnaye, Charles, 152, 160
Aubert, Louis-François, 243
Aubert, Thomas, 14
Aubry, Antoine, 42

Auger de Subercase, Daniel d', 187-188, 193-194
Augier, dit Desjardins, Christophe, 102
Aulneau de La Touche, Jean-Pierre, 209
Aussillon de Sauveterre, Paul d', 30

B

Baby, Pierre, 415-416
Baby, François, 398, 430, 466
Bacqueville de La Potherie, Claude-Charles, 141
Badeaux, Jean-Baptiste, 405, 415
Bailly de Messein, Charles-François, 425
Bailly dit Lafleur, François, 42, 155
Baley, Henry, 182
Balleny, Marc, 42
Baron, Simon, 133
Barrin de La Galissonière, Roland-Michel, 213, 217, 254-257
Baston, Jacques, 161
Baston, 97
Bâtard Flamand, le, 110-111
Bauché dit Morency, Basile, 431
Baugy, Louis-Henri de, dit le Chevalier de Baugy, 161, 173
Bayart, colonel, 174
Beaudoin, Charles-Louis, 315
Beauharnois de La Boische, Charles de, 202, 205, 207, 210, 212, 216, 222, 225, 227, 233, 236, 243, 253
Beaumont, Charles de, chevalier d'Éon, 366
Becquet, sieur, 239
Bégin, Étienne, 432
Bégin, Jacques, 432
Bégon de la Picardière, Michel, 180, 199, 202, 204, 218, 227, 231, 233, 237-238, 243
Béguin, Martin, 42
Belcher, Jonathan, 264-265
Bell, Thomas, 290
Belle-Isle. Voir Fouquet, Charles-Louis-Auguste.
Berey Des Essarts, Félix, 339
Bernetz, lieutenant-colonel, 306
Bernier, Benoît-François, 313
Berryer, Nicolas-René, 293-294, 317, 322
Berté, Bernard, 92
Berthier, Alexandre, 111
Berthier, Isaac, 129

- Biencourt de Poutrincourt et de Saint-Just,
 Jean de, 36-37, 39-41
 Bigot, François, 224, 231-232, 236, 247, 251,
 254, 257, 272, 281, 283, 287-288, 294, 297-
 298, 300, 316, 318, 322, 327, 336, 344
 Billoteau, dit La Taille, Mathieu, 42
 Bysot de la Rivière, François, 130
 Bizard, Jacques, 155
 Bjarni, Herjolfsson, 10
 Black, John, 393
 Blais, Michel, 425
 Blake, John, 413
 Blanchard, René, 113
 Blondeau, Maurice-Régis, 462
 Blondeau, Thomas, 339
 Bochart de Champigny, Jean, 171-172, 183
 Bois, Charles, 259
 Boisseau, dit Cognac, Jacques, 102
 Boissier, Guillaume, 91
 Boscawen, Edward, 270-271, 289
 Boschenry de Drucour, Augustin de, 289
 Boucault, Nicolas-Gaspard, 238
 Bouchard, Étienne, 240
 Boucher de Niverville, Jean-Baptiste, 252
 Boucher, Gaspard, 63
 Boucher, Marin, 63
 Boucher, Pierre, 105, 113, 120, 129, 240
 Bougainville, Louis-Antoine de, 281-285, 288-
 289, 293-294, 296, 301, 303-309, 324
 Boulic, Marie-Renée, dite de la Nativité, 114
 Boullé, Hélène, 50, 56-57
 Boullé, Eustache, 56
 Bouquet, Henry, 359
 Bourassa, François, 432
 Bourbon, Charles de, 47
 Bourbon, Henri de, 47
 Bourdon, Jean, 64, 121, 124, 128
 Bourgeois, Marguerite, 114
 Bourlamaque, François-Charles de, 288, 295,
 305
 Bouthilier, J., 462
 Boutroue d'Aubigny, Claude de, 132
 Boyvinet, Gilles de, 156
 Braddock, Edward, 261, 272-273
 Bradstreet, John, 291
 Bras-de-Fer de Chateaufort, Marc-Antoine, 65-
 66
 Brassier, Jacques, 102
 Bréard, Jacques-Michel, 344
 Brébeuf, Jean de, 64, 94, 133
 Bréhant de Galinée, René de, 138
 Breton, François, 446
 Briand, Jean-Olivier, 338, 341-342, 346, 361,
 363, 366, 369-371, 392, 403-404, 410, 428,
 433-434, 436, 444, 447
 Brideau, Hilaire, 242
 Bridgar, John, 160
 Brisay de Denonville, Jacques-René de, 167-
 168, 170-175
 Brown, John, 397
 Brown, William, 379
 Brûlé, Étienne, 58
 Bruyas, Jacques, 184
 Bruyères, John, 315
 Buade, Louis de, comte de Frontenac et de
 Palluau, 117, 142, 149-159, 174-175, 178-
 180, 183, 203, 242, 281
 Bull, Jonathan, 176
 Bullion, Claude de, 70
 Burchett, Josiah, 195
 Burgoyne, John, 429-430, 438
 Burke, Edmund, 384
 Burton, Ralph, 329-330, 332-333, 335-336,
 339, 346, 350, 361
 Byron, John, 322
- ### C
- Cabot, Jean, 13
 Cadet, Joseph-Michel, 297, 306, 344
 Caën, Émery de, 56, 59-61
 Caën, Ézéchiël de, 50
 Caën, Guillaume de, 50, 61
 Cahideuc, Emmanuel-Auguste de, comte
 Dubois de La Motte, 286
 Callière, François de, 183
 Callière, Louis-Hector de, 174, 183-186
 Canchy de Lerole, Louis de, 110
 Capitanal (chef indien), 62
 Carignan, Louis, 413
 Carion, Philippe de, 155
 Carleton, Guy, baron Dorchester, 352-353, 372,
 374-375, 377, 380, 389, 392-394, 396, 398,
 402-405, 409-413, 415, 417, 419-420, 422,
 427, 429-430, 432, 434-441, 446, 451, 460-
 461, 463-466
 Caron, 259
 Caron, Vital, 196
 Carroll, Charles, 426-427
 Carroll, John, 426
 Cartier, Jacques, 13, 15-16, 18-22, 25-31
 Cartier, Paul, 241
 Castelli, Joseph-Marie, 369, 370
 Castillon, Guillemo des, 215
 Catalogne, Gédéon de, 187-188, 203, 215, 237
 Catherine de Médicis, reine de France, 32
 Cavallier, Antoine, 42
 Cavalier de La Salle, René-Robert, 138-139,
 146-147, 152, 154-157, 160, 163-165
 Cavendish, John, 384

- Cazeau, François, 444
 Céloron de Blainville, Pierre-Joseph, 256
 Chabert de Joncaire, Louis-Thomas, 184, 206
 Chabot, Augustin, 431
 Chabot, Joseph, 422
 Chailloux, 96
 Chalou, sieur, 283
 Chambly, Jacques de, 107, 111
 Champflour, François de, 67
 Champigny. Voir Bochart de Champigny.
 Champplain, Samuel de, 9, 33-37, 40-53, 55-65, 67, 74, 133
 Charest, Étienne, 367-369
 Charland, Charles, 422
 Charland, Pierre, 446
 Charles 1^{er}, roi d'Angleterre, 60
 Charles II, roi d'Espagne, 186
 Charles-Quint, 25
 Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, père, 73, 203, 242
 Charron, Claude, 121
 Chartier de Lotbinière, Michel, 384
 Chartier de Lotbinière, René-Louis, 108
 Chase, Samuel, 426-427
 Chaste, Aymar de, 34-35
 Chastelard, Henri de, marquis de Salières, 108
 Chaton, Étienne, 31
 Chaumont, Alexandre de, 129
 Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph, 222, 225, 254, 278
 Chaussegros de Léry, Joseph-Gaspard, 398
 Chauvin de Tonnetuit, Pierre de, 33-34
 Chavigny Lachevrotière, François de, 142
 Cheesean, capitaine, 423
 Chefdostel, Thomas, 33
 Chenard de La Giraudais, François, 322
 Choiseul, duc de, 343, 366
 Choiseul-Chevigny, César-Gabriel de, duc de Praslin, 345
 Chomedey de Maisonneuve, Pierre de, 69-71, 91-92, 95, 100, 106
 Chouart Des Groseilliers, Médard, 103, 136, 141, 160, 168
 Church, Beujamin, 187
 Cinq-Nations (Indiens), 92, 138, 152-154, 161, 174, 185, 198, 254
 Clark, Samuel, 182
 Clément VII, 15
 Clément IX, 140
 Clément XIII, 370
 Clermont, chevalier de, 178
 Cluuton, George, 224
 Closse, Raphaël-Lambert, 96-97
 Cloutier, Zacharie, 63
 Cockerill, Thomas, 192
 Coddard, capitaine, 196
 Coëtnempren de Kersaint, Guy-François de, 252
 Cognac, sieur de, 169
 Colbert, Jean-Baptiste, 105, 111, 113, 116-117, 120, 122-127, 129, 131, 142, 146, 149, 151-152, 155, 157-159, 168, 173
 Colhert, Jean-Baptiste, marquis de Signelay, 168, 173
 Collins, John, 398, 435
 Colomb, Christophe, 12
 Condé, prince de, 48
 Cook, James, 297
 Coote, comte de Bellomont, Richard, 184
 Coquart, Claude-Godefroy, 232
 Cornwallis, Edward, général, 256, 265
 Corte-Real, Gaspar, 13
 Corte-Real, Miguel, 14
 Cotton, Barthélemy, 228
 Couagne, Thérèse de, 219
 Couillard, Guillaume, 61
 Couillard, Louise, 56
 Coulon de Villiers de Jumonville, Joseph, 254, 258
 Coulon de Villiers, Louis, 259-260, 281-282
 Courcelle. Voir Rémy de Courcelle.
 Courceron, Gilbert, 48
 Couture, Guillaume, 90, 93, 137
 Cramahé, Hector Thuephilus, 338, 352, 356, 370, 398, 408, 417, 435, 441, 446
 Crevel de Moranget, 164
 Cris (Indieus), 136, 208
 Crusson, dit Pilute, François, 102
 Cugnet, François-Étienne, 220
 Cugnet, François-Joseph, 333, 460
 Cuthbert, James, 398
- ## D
- Dahlon, Claude, 136-138, 140
 Dagneau Douville, sœur, 340
 Daine, François, 288
 Dalling, John, 302-303
 Dalzell, James, 359
 Damours de Chauffours, Mathieu, 121
 Damours de Louvières, Louis, 210
 Danford, Jacob, 423
 Daniel, Antoine, 64, 94, 133
 Dartmouth, William Legge, comte de, 393-394, 402, 417
 Daumont de Saiut-Lusson, Simon-François, 132, 140-142

- Dauphin de La Forest, François, 172
 Davers, Robert, 359
 Davis, John, 31
 Davis, Silvanus, 177
 Davost, Ambroise, 133
 De Lisle, 455-456
 Deane, Joseph, 320
 Delestre, Alonié, 102
 Delestre, François, 33
 Delin, Olivier, 33
 Delisle, Jean, 462
 Delorme (ouvrier), 220
 De Monts, sieur, 105
 Denonville. Voir Brissay de Denonville.
 Denys de La Ronde, Louis, 216
 Denys de La Ronde, Pierre, 113
 Denys de Saint-Simon, Paul, 141-142
 Denys de La Trinité, Simon, 127
 Deroussel, 259
 Des Bergères de Riganville, Charles-Régis, 398
 Des Bergères de Rigauville, Jean-Baptiste, 363
 Des Herbières de La Ralière, Charles, 255
 Desandrouins, Jean-Nicolas, 285, 295, 440
 Desaulniers, Beaubien, 409
 Deschamps de Boishébert, 240
 Deschamps de La Bouteillerie, Jean-Baptiste-François, 129
 Deschamps, Lonis, 33
 Desmoulins (coureur des bois), 170
 Desnoyers, Françoise, 116
 Després, Couillard, 137
 Desrosiers dit du Tremble, Jean, 161
 Desrosiers dit La Fresnaye, Antoine, 161
 Desrosiers, Joseph, 373
 D'Hébécourt, Louis-Philippe, 288, 295
 Dieskau, Jean-Armand, 261, 271-272, 274-275, 278, 280
 Dien, Robert, 42
 Dinwiddie, Robert, 258
 Dodier, Anne, 241
 Dolbeau, Jean, 48
 Dolbec, sieur, 283
 Dolebeau, Nicolas, 70
 Dollard Des Ormeaux, Adam, 101-103
 Dollier de Casson, François, 92, 138-140
 Domagaya (chef indien), 19-20, 22
 Dongan, Thomas, 161, 174
 Donnacona (chef indien), 18-20, 22, 25, 27
 Dorchester. Voir Carleton, Guy.
 Doreil, André, 293
 Douay, Anastase, 165
 Doublet, François, 132
 Douglas, Charles, 300
 Donssin, René, 102
 Drolet, Pierre, 430
 Drouet, Pierre, 65
 Druilletes, Gabriel, 95, 136, 138
 Drummond, Colin, 398
 Du Boys, Jacques, 19
 Du Calvet, Pierre, 445, 449
 Du Gua de Monts, Pierre, 33, 35-37, 40-43, 45-46
 Du Plessis, Armand-Jean, cardinal de Richelieu, 51-52, 60-61
 Du Plessis-Kerbodot. Voir Guillemot.
 Du Pont Duchambon de Vergor, Louis, 247-249, 262-263, 306-307
 Du Pont Duvivier, Joseph, 246
 Dubreuil de Pontbriand, 297, 311, 328, 366
 Dubois Berthelot de Beaujours, Josué, 202
 Dubois Davaugour, Pierre, 105, 120, 124
 Dubreil de Pontbriand, Henri-Marie, 296
 Duchambon. Voir Du Pont Duchambon.
 Duchesneau de La Doussinière et d'Ambault, Jacques, 146, 157-159
 Duchouquet, Charles, 332, 363
 Dudley, William, 95
 Dudley, Joseph, 189-190
 Dufrost de La Jemerais, Christophe, 207
 Dufrost de La Jemerais, Jean-Baptiste, 207
 Dufrost de Lajemmerais, Marguerite, mère d'Youville, 346, 350
 Dugué de Boisbriand, Michel-Sidrac, 111
 Duhault, Pierre, 164-165
 Dumas, Alexandre, 462
 Dumas, Jean-Daniel, 273, 323
 Dunbar, Thomas, 273
 Dunn, Thomas, 352, 398, 435
 Dupaul, Pierre, 429
 Dupont, sieur, 283
 Dupuy, Claude-Thomas, 203, 229, 231, 242
 Dupuy, Zacharie, 98
 Durell, Philip, 297-298
 Dutast, capitaine, 162
 Dutet, Pierre, 48
 Duval, Jean, 42-43
 Duval, Nicolas, 42, 101

E

- Egremont. Voir Wyndham, Charles.
 Eiriksson, Leifr, 10-11
 Eiriksson, Thorvaldr, 11
 Élisabeth I^{re}, 31
 Eutasogo (chef indien), 205
 Éon, Chevalier d'. Voir Beaumont, Charles.
 Ériés (Indiens), 98
 Ermatinger, Lawrence, 376
 Esnault, Guillaume, 19

Estaing, Charles-Henri d', comte, 442-443
 Estèbe, Guillaume, 221-222
 Estourmel, Constantin-Louis d', 252

F

Faillon, Étienne-Michel, 70, 152, 156
 Ferdinand, roi d'Espagne, 12
 Ferdinand, duc de Brunswick, 449
 Fézeret, René, 215
 Finlay, Hugh, 398, 435, 456, 460-461
 Finlay, James, 376, 413
 Fletcher, capitaine, 181
 Fleury, Jean, 19
 Foisy, Martin, 161
 Folles Avoines (Indiens), 185
 Fontbrune, 284
 Forbes, John, 291
 Forestier, Pierre, 462
 Forster, George, 428
 Fortin, Jacques, 241
 Fortin, Jacques, fils, 241
 Foster, Christopher Henry, 216
 Foster, John Adam, 216
 Foucher, Antoine, 409-412
 Fouquet, Charles-Louis-Auguste, duc de Belle-
 Isle, 284, 317
 Fournerie de Vézon, Joseph, 319, 321
 Fox, Charles James, 462
 Francheville, Pierre de, 96, 179
 François 1^{er}, 14-15, 19, 25-26
 Franklin, Benjamin, 379, 391, 426, 448
 Franquet, Louis, 224
 Fraser, John, 398
 Fraser, Malcolm, 376, 422
 Fraser, Simon, 422
 Fraser, William, 439
 Frédéric II, électeur de Bavière, 245
 Frédéric II, roi de Prusse, 431
 Frichet, Denis, 432
 Frontenac. Voir Buade, Louis de.

G

Gage, Thomas, 330, 332-335, 340, 346, 359-
 362, 367, 380
 Gagnon, Jacques, 240
 Gagnon, Joseph, 416
 Gaillon, Michel, 30
 Gamelin, Ignace, 220
 Ganet, François, 202
 Garakontié (chef indien), 108, 153
 Garnier, Jean, 19
 Garreau, dit Saint-Onge, Pierre, 404
 Gates, Horatio, 439
 Gatien, Jean-Baptiste, 226
 Gatin, Jean, 239-240
 Gaudais-Dupont, Louis, 120-121
 Gaultier de Comporté, Philippe, 111
 Gaultier de Varennes et de La Vérendrye,
 Pierre, 165, 207-213
 Gaultier de Varennes, René, 111, 129
 Gauthier de La Vérendrye, Louis-Joseph, 211
 Gaultier, Jean-François, 217
 Gauthier, Antoine, 429
 Gauvin, François, 240
 Gayot, Jean-Baptiste, 243
 Gens de Chevaux (Indiens), 211
 Gens de l'Arc (Indiens), 212
 Gens de Mer (Indiens), 133-134
 Gens des terres (Indiens), 186
 Gens du Sault (Indiens), 186
 George II, roi d'Angleterre, 277
 George III, roi d'Angleterre, 341, 350, 375, 390
 Gérard, Conrad-Alexandre, 440
 Germain, François, 446
 Germain (Sackville), George, 428, 434, 443,
 446
 Gibbons, Edward, 95
 Giffard, Robert, 63
 Gilbert, Humphrey, 31
 Gill, Joseph-Louis, 445
 Gillam, Benjamin, 160
 Gilmore, Thomas, 379
 Giroust, Thomas, 63
 Gladwyn, Henry, 359
 Glen, James, 261
 Godé, Nicolas, 99
 Godefroy, Jean-Paul, 95-96
 Godefroy de Normanville, Thomas, 67-68, 96
 Godefroy, Jean-Baptiste, 160
 Godet Des Maretz, Claude de, 43-44
 Golet, Julien, 19
 Goreham, Joseph, 303
 Gouin, Pierre, 243
 Goupil, René, 90-91
 Goyogouins (Indiens), 98, 108, 184
 Grande Gueule, la. Voir Otreouti.
 Grant, Charles, 376
 Grant, Robert, 459
 Grant, William, 456, 459-460
 Gravé de La Rive, Henri-François, 368
 Gravé Du Pont, François, 33-35, 37, 40, 43, 50,
 53
 Gravé, Henri-François, 341
 Gravier, Charles, 440
 Gray, Alex, 459
 Gray, Edward William, 413, 433
 Gregory, William, 352

Grenet, Simon, 102
 Grenville, William Wyndham, 464-465
 Grey, William de, 372
 Grimaldi, Gerom, 345
 Grondin, fils, 243
 Groston de Saint-Ange, Robert, 214
 Guy, Pierre, 398, 413
 Guay, Louis-Michel, 338
 Guebin, major, 103
 Gugy, Conrad, 398, 451
 Guilbert, Guillaume, 19
 Guillemot dit Du Plessis-Kerbodot, Guillaume, 96
 Guiot, Jean, 65
 Guy, Pierre, 462
 Guyon, Denis, 137
 Guyon du Buisson, Jean, 63

H

Haldimand, Frederick, 327, 331-334, 340, 350, 360-362, 439, 441-447, 449, 451-455, 460
 Halifax, lord, 369
 Hamel, Jean, 19
 Hamelin, François, 243
 Hamilton, Alexander, 391
 Hamilton, Henry, 455-456, 459
 Hancock, John, 424
 Handfield, John, 267
 Harrison, Edward, 398
 Haultdecoeur, Jean, 161
 Hautmesnyl, Jean-Vincent Philippe de, 152
 Haviland, William, 323-324
 Hay, Charles, 444
 Hazen, Moses, 402, 424-426
 Hazeur, François, 225, 239-240
 Hébert dit Larivière, Roland, 102
 Hébert, François, 270
 Hébert, Louis, 39, 49, 56
 Henri II, roi de France, 50
 Henri III, roi de France, 31
 Henri IV, roi de France, 33, 35, 40-41, 45
 Henri VII, roi d'Angleterre, 13
 Henri le Navigateur, 12
 Heron, Patrick, 246
 Hertel de La Fresnière, Joseph-François, 177
 Hertel de Moncours, Pierre, 205
 Hertel de Rouville, Jean-Baptiste, 187, 192, 205
 Hertel de Rouville, René-Ovide, 398
 Heulin, Michel, 33
 Hey, William, 384, 393, 398
 Heywood, William, 398
 Higginson, John, 192
 Hill, John, 195

Hillsborough, comte de, 380, 384
 Hocquart, Gilles, 205, 207, 215-216, 220-223, 226-227, 230, 233-236, 238, 253, 271
 Holburne, Francis, 286
 Holland, Samuel, 352
 Hope, Henry, 459-460
 Hopson, Thomas, 255
 Howe, George Augustus, 271, 289
 Huault de Montmagny, Charles, 66-68, 71, 91, 93-94, 128, 135
 Hubert, Jean-François, 370
 Hubou, Guillaume, 56
 Hudson, Henry, 44
 Huet de La Valinière, Pierre, 444
 Huntly, Richard, 413
 Huot, Michel, 431
 Hurons (Indiens), 44-45, 47-48, 64, 67, 90-94, 97-99, 101-102, 110-111, 133-134, 150, 162, 173, 178, 185
 Hussey, colonel, 315

I

Iberville. Voir Le Moyne d'Iberville, Pierre.
 George, II, 295
 George, III, 385, 429, 452
 Illinois (Indiens), 140, 146-147, 185, 214
 Iroquets (Indiens), 97
 Iroquois (Indiens), 34, 44-45, 66-68, 71, 89-99, 101-103, 107-110, 137-138, 151-153, 159, 161-163, 167, 171-176, 180, 185-186, 191, 198, 200, 204, 253
 Irving, Paulus Æmilius, 352, 357
 Isabeau, Michel-Philippe, 201

J

Jacau de Fiedmont, Louis-Thomas, 263, 309
 Jamet, Denis, 48
 Jarret de Verchères, François, 112, 129
 Jautard, Valentin, 414, 449
 Jay, John, 448
 Jérémie, dit Lamontagne, Nicolas, 181
 Jérôme, 259
 Jessup, Ebenezer, 451
 Jessup, Edward, 451
 Joannès, capitaine, 309
 Jogues, Isaac, 90, 93-94
 Johnson, Guy, 453
 Johnson, John, 453, 460
 Johnson, William, 261, 274, 289, 296
 Johnston, Alexander, 398
 Jolliet, Zacharie, 142
 Jolliet, Louis, 142-146
 Joly, Marie, 70

- Josselin, Nicolas, 102
 Jouan, François, 42
 Joutel, Henri, 164-165
 Joybert de Soulanges et de Marson, Pierre de, 112
 Juchereau de La Ferté, Jean, 121
 Juchereau de La Ferté, Jeanne-Françoise, 167, 179
 Juchereau de Maur, Jean, 63
 Juillet, dit Avignon, Blaise, 101
 Jurie, Robert, 102
- K**
- Kalm, Pehr, 217, 223, 227
 Kanon, Jacques, 296, 315
 Kicapoux (Indiens), 186
 Kirke, David, 53, 58-59, 61, 63
 Kirke, Lewis, 57-59
 Kirke, Thomas, 57, 59-61
 Kiskakons (Indiens), 185
 Knox, John, 298, 303, 315-316, 320, 323
 Knox, Thomas, 336
 Kondiaronk dit le Rat (chef indien), 174, 185
 Kristinaux (Indiens), 136, 186
- L**
- La Barre. Voir Le Febvre de la Barre.
 La Brèche, Jean-Baptiste, 218-219
 La Brosse, Jean-Baptiste, de, 219
 La Corne, Louis de, 257
 La Corne, Luc de, dit La Corne Saint-Luc, 349, 398
 La Court de Pré-Ravillon et de Granpré, 32
 La Croix de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de, 167
 La Fayette, marquis de, 439
 La Grange, Anne de, 149
 La Haye, Jean, 161
 La Jonquière, marquis de, 217, 236, 252, 257
 La Lande, Jean de, 93-94
 La Maisonfort Du Boisdecourt, Alexandre de, 248-249
 La Noue, 170
 La Peltrie, madame de, 70-71
 La Place, Jacques de, 70
 La Porte de Louvigny, Louis de, 214
 La Roche, 32-33
 La Roche de Mesgouez, Troilus de, 32
 La Rochebaucourt, 297
 La Rochefoucauld de Roye, Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de, duc d'Anville, 251-252
 La Rocque de Roberval, Jean-François de, 26-27, 29-30
 La Batterie, 259
 Lacorne, Joseph-Marie de, 366
 Lacroix (coureur des bois), 170
 Laforêt dit L'Auvergnat, Pierre, 91
 Lahontan. Voir Louis d'Arce.
 Lajeunesse, Prudent, 426
 Lalemant, Charles, 61, 65, 69-70, 114
 Lalemant, Gabriel, 94
 Lamberville, Jean de, 159, 162
 Lambs, Thomas, 336
 Lamoureux, Pierre, 168
 Landry, François, 268
 Langlois, Marie, 63
 Langlois, Noël, 63
 Languedoc, 259
 Lanouguère, Thomas de, 156
 Lanoullier de Boisclerc, Jean-Eustache, 215, 220, 234
 Lapause, Jean-Guillaume de, 282, 319, 321, 324
 Laplace, 401-402
 Largilier, Jacques, 142
 Larouche, Claude, 241
 Lascaris d'Urfé, François-Saturnin, 153
 Laurens, Henry, 448
 Lauson, Jean de, 68-69
 Laval, François de, 120-122, 146, 159
 Laviolette, 64, 97
 Lavoye, Jean de, 240
 Lavoye, René de, 241
 Lawrence, Charles, gouverneur, 257, 261-262, 264, 266-267
 Le Baillif, Georges, 50-51, 58
 Le Baillif, Olivier, 58, 61
 Le Barrois, Claude, 124
 Le Ber, Jacques, 155
 Le Blanc, Étienne, 19
 Le Bultel, Gilles, 33
 Le Caron, Joseph, 48
 Le Clercq, Chrestien, 118
 Le Conte, Isaac, 65
 Le Coq, Robert, 133
 Le Courtois de Surlaville, Michel, 273
 L'Enfant, 259
 Le Febvre de La Barre, Joseph-Antoine, 159-163, 167
 Le Gallois de Beaujeu, Taneguy, 164, 273
 Le Gardeur de Courtemanche, Augustin, 183, 190
 Le Jeune, Olivier, 61
 Le Jeune, Paul, 61, 63-66, 90, 134
 Le Loutre, Jean-Louis, 251, 256-257, 263
 Le Maistre, François, 466
 Le Marchand de Lignery, Constant, 214
 Le Marchand de Lignery, François-Marie, 291, 296

- Le Mercier, François-Joseph, 114
 Le Mercier, François-Marc-Antoine, 259-260, 300, 317
 Le Moyne de Longueuil, Charles, 153, 168, 193, 231
 Le Moyne de Maricourt, Paul, 168, 170, 184
 Le Moyne de Sainte-Hélène, Jacques, 168, 170-171, 176
 Le Moyne d'Iberville, Pierre, 163, 168, 170-171, 176, 180-182, 186
 Le Prévost Duquesnel, Jean-Baptiste-Louis, 246
 Le Royer de La Dauversière, Jérôme, 68-70
 Le Sage, Marguerite, 53
 Le Sueur, Jean, 64
 Le Veneur, Jean, 15
 Leblanc, René, 268
 Leclerc, Jean, 48
 Lecompte, Jean, 102
 Leduc, 244
 Lees, John, 376
 Lefranc, Lyevin, 42
 Legardeur de La Mothe-Tilly, Jean-Baptiste, 229
 Legardeur de Repentigny, Jean-Baptiste, 121
 Legardeur de Saint-Pierre, Jacques, 213, 258
 Legardeur de Tilly, Charles, 113, 121
 Legardeur, Jean-Baptiste, 129
 Legardeur, Pierre, 66
 Legardeur de Beauvais, René, 161
 Leigh, Charles, 32
 Lemire, Jean, 121
 Lemoiue, Charles, 109
 Leneuf de Beaubassin, Michel, fils, 187
 Leneuf de Beaubassin, Michel, père, 137
 Leneuf de La Poterie, Jacques, 66
 Leneuf Du Hérisson, Michel, 95
 Lepage de Sainte-Claire, Louis, 113, 225, 232
 LePetit, Pierre, 116
 Lescarbot, Marc, 39-41
 Levasseur, René-Nicolas, 234, 236
 Lévesque, François, 398
 Lévis, François-Gaston de, 281, 284, 287, 289, 295, 302, 309-311, 314, 317-322, 325, 327, 342, 440
 Lévis (Lévy), Henri de, duc de Ventadour, 51
 Liénard de Beaujeu, Daniel-Hyacinthe-Marie, 273
 Liénard de Beaujeu de Villemonde, Louis, 424
 Linel, sieur de, 283
 Linot, Pierre, 42
 Littlehales, lieutenant, 282
 Livernois, Laurent, 161
 Livingston, James, 412
 Livingstone, James, 424
 Loireau, Jean, 42
 Lom d'Arce, Louis-Armand de, baron de Lahontan, 117
 Longueville, Simon, 116
 Lossberg, Friedrich Wilhelm de, 449
 Louis XIII, roi de France, 47, 51, 60, 66
 Louis XIV, roi de France, 105-106, 111, 120, 122, 128, 140, 146-147, 149, 157-159, 161, 163, 167, 183, 186, 240, 252
 Louis XV, roi de France, 217, 233, 246, 271, 277, 371
 Louis XVI, roi de France, 440
 Louriot, Lucas, 42
 Lucas, François, 161
 Lydius, John Hendricks, 206
 Lymburner, Adam, 462
- ### M
- Mabane, Adam, 352, 398, 435
 Macauly, Zachary, 376
 MacDonald, Donald, 306
 Machault d'Arnouville, Jean-Baptiste de, 277
 Maclean of Torloisk, Allen, 429
 Madry, Jean, 121
 Magellan, Ferdinand, 14
 Maisonneuve. Voir Chomedey de Maisonneuve, Pierre de.
 Malhiot, François, 413
 Mance, Jeanne, 70-71, 94, 96
 Mandanes (Indiens), 210-211
 Manuel I^{er}, roi du Portugal, 13
 Marest, Pierre-Gabriel, 181
 Margane de Lavaltrie, François, 196
 Margane de Lavaltrie, Séraphin, 111, 129
 Marguerie de La Haye, François, 67-68
 Marié, Blaise, 234
 Marie-Thérèse, reine de France, 132, 245
 Marié, Le Guillaume, 19
 Marin de La Malue, Paul, 258
 Marie de l'Incarnation, 103, 106-107, 110, 113, 115-116
 Marquette, Jacques, 142-146
 Marriott, James, 371, 375
 Marsolet, Nicolas, 58-59
 Marteilhe, John, 398
 Martel de Belleville, Jean-Urbain, 222
 Martel, sœur, 350
 Martin, 259
 Martin, Hélène, 56
 Martin, Louis, 102
 Maryen, Jean, 19
 Mascoutens (Indiens), 185
 Maseres, Francis, 371, 373, 376-377, 384, 393, 455

- Maurin, François, 344
 McCord, John, 376-378
 McGill, James, 376, 378, 413
 Meigs, Return Jonathau, 423
 Membertou (chef indien), 39, 41
 Membré, Zénobe, 147
 Mercer, James, 282
 Mésaiger, Charles-Michel, 207
 Mésaiger, père, 209
 Mesplet, Fleury, 394, 426, 444
 Meulles, Jacques de, 159, 161
 Mézière, Pierre, 413
 Miamis (Indiens), 185
 Michel, Jacques, 58
 Micmacs (Indiens), 9, 17, 39-40
 Middleton, Heury, 394
 Mildmay, William, 255
 Mistassins (Indiens), 103
 Mistassinins (Indiens), 141
 Monbeton de Brouillau, dit Saint-Ovide,
 Joseph de, 201
 Monckton, Robert, 262-264, 266, 290, 299,
 303, 305, 308, 313, 315, 359
 Mongeaux, Jacques, 161
 Monro, George, 284
 Monseignat, Charles de, 178
 Montagnais (Indiens), 33-34, 45, 48, 64, 67,
 91-92, 137, 141
 Montcalm, Louis-Joseph de, 281-282, 284, 286-
 289, 291, 294-298, 301-309, 311
 Montenon, Joseph de, 161
 Montesquieu, Charles, baron de, 395
 Montgaudon de Bellefontaine, Jean-Baptiste,
 156
 Montgolfier, Étienne, 341-342, 346, 349, 367-
 369
 Montgomery, Richard, 408-415, 419-423
 Montmagny. Voir Huault de Montmagny.
 Montmorency, duc de, 51
 Montresor, John, 329
 Moreau, Pierre, 142
 Morel de La Durantaye, Olivier, 111, 129, 161
 Morel, François, 42
 Morel, Guillaume, 42
 Morris, William, 415
 Mounier, François, 352
 Murray, Alexander, 262, 268
 Murray, James, 269, 301, 305, 312-314, 318-
 320, 322-324, 332-333, 336, 338-339, 341-
 342, 346, 349-357, 360-363, 365-369, 374
 Murray, Walter, 352
- N**
- Nadeau, Louis, 446
 Nairne, John, 417
 Nantes, Jean, 30
 Natel, Antoine, 43
 Nation de la Fourche (Indiens), 185
 Née, Guillaume, 65
 Nepean, Evau, 456, 460
 Népissingues (Indiens), 97, 138, 185, 253
 Nérét, Jean-Baptiste, 243
 Neutres (Indiens), 97
 Nez-Percés (Indiens), 140, 185
 Nicholson, Francis, 193, 197, 199
 Nicollet de Belleborne, Jean, 67, 133-134
 Nicolls, Richard, 106
 Niort de La Noraye, Louis de, 111
 Noël, Étienne, 19
 Noël, Jacques, 31, 99
 North, Frederick, lord, 379, 454
 Notay, Antoine, 42
 Noyelles de Fleurimont, Nicolas-Joseph de,
 212, 214
- O**
- Oakes, Richard, 336
 Ogden, major, 423
 Olier de Verneuil, Jean-Jacques, 69
 Olivier de Vézin, Pierre-François, 219-221
 Olivier, Geoffroy, 19
 Onagan (chef indien), 68
 Onneiwouts (Indiens), 98-99, 102, 162, 184
 Onontagués (Indiens), 98-99, 102, 108, 152-
 153, 162
 Oswald, Richard, 448
 Otreonti (chef indien), 162
 Ouachala (chef indien), 214
 Ouinipegons (Indiens), 134
 Outaouais (Indiens), 92, 97-98, 101, 140, 147,
 152, 162, 173, 178, 185
- P**
- Pajlleurs, Charles, 215
 Panet, Jean-Claude, 333, 398
 Panet, Pierre, 334, 413, 433
 Papineau, Joseph, 462
 Paradis, Jean, 196
 Parent, Étienne, 416
 Parent, Henri, 234
 Parent, Jacques, 416
 Paris, 259
 Parsacau du Plessis, Louis-Guillaume de, 278

Pascaud, sieur, 283
 Paul III, 25
 Payen de Noyan et de Chavoy, Pierre-Jacques, 291
 Péan, madame. Voir Renaud d'Avène Des Méloizes, Angélique.
 Péan, Michel-Jean-Hugues, 344
 Pécaudy de Contrecoeur, Antoine, 111, 129
 Pécaudy de Contrecoeur, Claude-Pierre, 258, 273, 398
 Péliissier, Christophe, 427
 Pelletier, François, 137
 Pennisseaut, Louis, 344
 Pépin dit Major, Louis, 431
 Pepperrell, William, 248-250
 Peré, Jean, 170
 Perrault, Joseph-François, 338, 341, 346, 462
 Perret, Jean, 42
 Perrot, François-Marie, 129, 152, 155-157
 Perrot, Nicolas, 140
 Petit, Louis, 111
 Petit Maisonbasse, Jean-Baptiste, 410
 Petitpré, François, 133
 Petits Renards (Indiens), 211
 Peuvret Demesnu, Jean-Baptiste, 121, 124
 Peyre, sieur, 239-241
 Phélypeaux de Maurepas, Frédéric, 205, 212-213, 217-218, 220, 222, 227, 237, 250-251, 253-254, 257
 Phélypeaux de Pontchartrain, Louis, 180, 183, 191, 193, 200, 204, 233
 Phips, William, 178
 Picard, Alexandre, 422
 Picoté de Belestre, François-Marie, 286, 398
 Pilote, Jean, 161
 Pioyas (Indiens), 211
 Piquet, Robert, 33
 Pitt, William, 283-284, 288, 294, 296
 Pivert, Nicolas, 53
 Plattier, Jean, 142
 Poisson, 96
 Pommereau, Jean-Baptiste, 242
 Pondiac (chef indien), 358, 360, 363
 Powell, William Dummer, 455
 Porc-Épics (Indiens), 135
 Porlier, Pierre-Antoine, 425
 Porteous, John, 413
 Potéouatamis (Indiens), 139, 147, 185
 Pouchot, Pierre, 296, 324
 Poulet, capitaine, 128
 Poulin de Francheville, François, 218
 Pownall, George, 398
 Prat, Louis, 232
 Prescott, général, 407, 410

Preston, Charles, 402, 407, 411
 Price, James, 393, 398
 Prideaux, John, 296
 Prouville, Alexandre de, marquis de Tracy, 106-111, 123-124, 129, 173
 Provencher, Sébastien, 141
 Provost, Eustache, 161
 Provost, François, 111, 179
 Provostel, François, 33
 Prud'homme, Louis, 97
 Puants (Indiens), 133-134, 185
 Puiseaux, Pierre de, 71

Q

Quen, Jean de, 135, 137
 Querbonnyer, commandant, 32
 Queylus, abbé de Thubières, 138
 Quincy, Josiah, 391

R

Radisson, Pierre-Esprit, 103, 106, 136, 141, 160, 168
 Raguenau, Paul, 67
 Ramezay, Claude de, 193, 231
 Ramezay, Jean-Baptiste-Claude-Roch de, 305-306, 309, 311-313
 Ramezay, Marie-Charlotte de, dite de Saint-Claude, 315
 Raudot, Jacques, 204, 227, 232, 240
 Raye, Pierre, 58
 Récher, Jean-Félix, 300-301
 Regnouard, Marie, 63
 Rémy de Courcelle, Daniel de, 107, 109-110, 122-124, 138, 140, 150-152
 Renards (Indiens), 185, 213-214
 Renaud d'Avène Des Méloizes, Angélique (madame Péan), 298
 Renaud d'Avène Des Méloizes, Nicolas-Marie de, 227-228
 Renaud Dubuisson, Jacques-Charles, 214
 Repentigny de Montesson, sieur, 176
 Révol, Pierre, 290
 Richelieu. Voir Du Plessis, Armand-Jean, cardinal de Richelieu.
 Riedesel, Friedrich Adolph von, 429-430, 436-437, 441, 446, 449
 Rigaud de Vaudreuil, François-Pierre de, 186-187, 189-193, 200, 202-204, 214, 227, 243, 273-275, 277-278, 280-283, 286-287, 290-291, 293-295, 300, 305, 307, 309, 314, 316-318, 321-322, 325, 327, 336, 343
 Rigaud de Vaudreuil, Philippe de, 171, 183, 199

- Rioux, Goulhet, 19
 Rioux, Nicolas, 225
 Riverin, Denis, 225
 Rivèt, 243
 Robert de Fortel, Louis, 123
 Robert, Louis, 120
 Robertson, Charles, 359
 Roberval. Voir La Rocque de Roberval, Jean-François de.
 Robin dit Des Forges, Étienne, 102
 Robinau de Portneuf, Philippe-René, 303
 Robinau de Portneuf, Pierre, 257
 Robinau de Portneuf, René, 177
 Robutel de La Noue, Zacharie, 168
 Rockingham, lord, 448
 Rollet, Marie, 49, 56, 58
 Rollo, Andrew, 290
 Roquemont de Brison, Claude, 52, 55, 63
 Rosaire, Espérance du, 116
 Roubaud, Pierre-Joseph-Antoine, 370
 Rouer de Villeray, Benjamin, 263
 Roner de Villeray, Louis, 121
 Rouillé, Antoine-Louis, comte de Jouy, 213, 224, 257, 275
 Routier dit La Route, Jean, 44
 Rouxel, Jean, sieur de la Rousselière, Jean, 138
 Ruette d'Auteuil, Denis-Joseph, 121
 Russell, John, duc de Bedford, 345
- ### S
- Saffray de Mézy, Augustin de, 120
 Saint-André, mère, 116
 Saint-Étienne de La Tour, Charles de, 39
 Saint-Étienne de La Tonr, Claude de, 39
 Saint-Georges Dupré, Georges-Hippolyte, 413, 433
 Saint-Germain, 96
 Saint-Gilles, Mathurin, 33
 Saint-Luc de La Corne. Voir La Corne, Saint-Luc de.
 Saint-Martin, 462
 Saint-Ours Deschaillons, Jean-Baptiste de, 192
 Saint-Ours, Pierre de, 111, 129
 Saint-Ours, Pierre-Roch de, 398
 Saint-Pé, Jean-Baptiste de, 245
 Saint-Simon, sœur, 350
 Saint-Vallier, Jean-Baptiste de. Voir La Croix de Saint-Vallier.
 Sainte-Agnès, sœur, 301
 Sakis (Indiens), 185
 Salaberry, Louis de, 417
 Sales Laterrière, Pierre de, 444
 Salignac de La Mothe-Fénelon, François de, 153, 156-157
 Sanguinet, Simon, 394, 396-397, 401-402, 404, 409, 412, 422, 424, 427, 429, 438, 440
 Sarcel de Prévert, Jean, 35
 Sarrazin, Michel, 225-226, 239
 Saunders, Charles, 294, 297-298, 312, 314
 Saurel, Pierre de, 107, 110-111, 129
 Sauteurs (Indiens), 185
 Sauvageau de Maisonneuve, René, 138
 Savage, Thomas, 179
 Savard, François, 297
 Schnyler, Peter, 176, 178, 406, 408
 Schuyler, Philip John, 405
 Scot, Dominique, 133
 Scott, George, 303
 Ségnier d'Antry, Pierre, 69
 Seignelay. Voir Colbert, Jean-Baptiste, marquis de Seignelay.
 Senter, Isaac, 416, 422
 Sergeant, Henry, 170-171
 Shelburne, 372, 374-375, 377, 380
 Shirley, William, 246, 248, 253, 255, 261, 266
 Silhouette, Étienne de, 255
 Silly, Jean-Baptiste de, 225
 Silvy, Antoine, 169-170
 Simard, Noël, 241
 Simon dit La Rivière, Jacques, 33
 Simoneau, Jacques, 33
 Simonet d'Abergemont, Jacques, 220
 Sioux (Indiens), 136, 208, 213-214
 Smith, William, 459-460, 465
 Soissons, comte de, 47
 Soucy, Pierre, 240
 Soulard, Mathurin, 101
 Specht, général, 436
 Stobo, Robert, 273
 Sydney, baron, 455, 459, 461, 463
- ### T
- Taignoagny (chef indien), 19-20, 22
 Talon, Claude, 123
 Talon, Jean, 107, 110-111, 113, 116-117, 123-132, 140-142, 150, 152, 157, 215, 217, 232
 Talon, Philippe, 123
 Tarieu de La Naudière, Charles-François, 398
 Tarieu de Lanaudière, Thomas-Xavier, 112
 Taschereau, Gabriel-Elzéar, 416, 430
 Taschereau, Thomas-Jacques, 220
 Tavernier dit La Lochetière, Jean, 102
 Témiscamingues (Indiens), 186
 Templer, Dudley, 402-404

Testard de La Forest, Gabriel, 181
 Thibault, Étienne, 96-97
 Thiberge, Jean, 142
 Thomas, John, 426, 428
 Thomas, Philippe, 19
 Thompson, William, 429
 Thorvaldsson, Eiríkr, 10
 Thubières de Levy de Queylus, Gabriel, 138
 Thurlow, Edward, 371
 Tiblemont, Nicolas, 102
 Todd, Isaac, 393
 Tonty, Alphonse de, 169
 Tonty, Henry de, 147
 Townshend, George, 305, 308-309, 312
 Tremblay, Pierre, 237
 Trent, capitaine, 258
 Trottier Desrivières Beaubien, Eustache, 350
 Trottier, sieur Desruisseaux, Joseph, 215
 Troyes, Pierre de, 168-171, 173
 Tsonnontouans (Indiens), 98, 108, 138-139, 161-162, 172-173, 184, 206
 Turgot, 96
 Tyce, capitaine, 407
 Tyrkir, 10

V

Vachon de Belmont, François, 192
 Valets, Jean, 102
 Vallette de Chévigny, Médard-Gabriel, 237
 Varin, Jean-Victor, 344
 Vauquelin, Jean, 321
 Vendremur, Corneille de, 58
 Ventadour, duc de. Voir Lévis, Henri de.
 Verrazzano, Giovanni da, 14
 Verreau, Jean-Marie, 404

Verville, Jean-François de, 201
 Vetch, Samuel, 190, 194-195
 Vimeur, Donatien Jean-Baptiste de, comte de
 Rochambeau, 445
 Vimont, Barthélemy, 68, 72, 91, 134
 Viret, Geoffroy, 33
 Voyer, Marc-Pierre de, comte d'Argenson, 99, 114, 280

W

Waldseemüller, Martin, 12
 Walker, Hovenden, 195-197
 Walker, Thomas, 357, 393, 398, 426
 Walley, John, 180
 Walsh, Hunt, 315
 Walsh, Thomas, 181
 Warner, Seth, 423
 Warren, Peter, 248-250
 Washington, George, 258-260, 405-406, 416, 448
 Wedderburn, Alexander, 371, 375, 378
 Welles, John, 376, 398
 Williams, Jenkin, 376, 416, 430
 Williams, John, 187
 Winslow, John, 266-270
 Winthrop, Fitz-John, 178
 Wolfe, James, 289-290, 294-295, 298-308, 313
 Wooster, David, 415, 423-424, 428
 Wyndham, Charles, comte d'Egremont,
 Charles, 337, 339, 366, 368

Y

Yorke, Charles, 372
 Youville, Marguerite. Voir Dufrost de Lajem-
 merais.

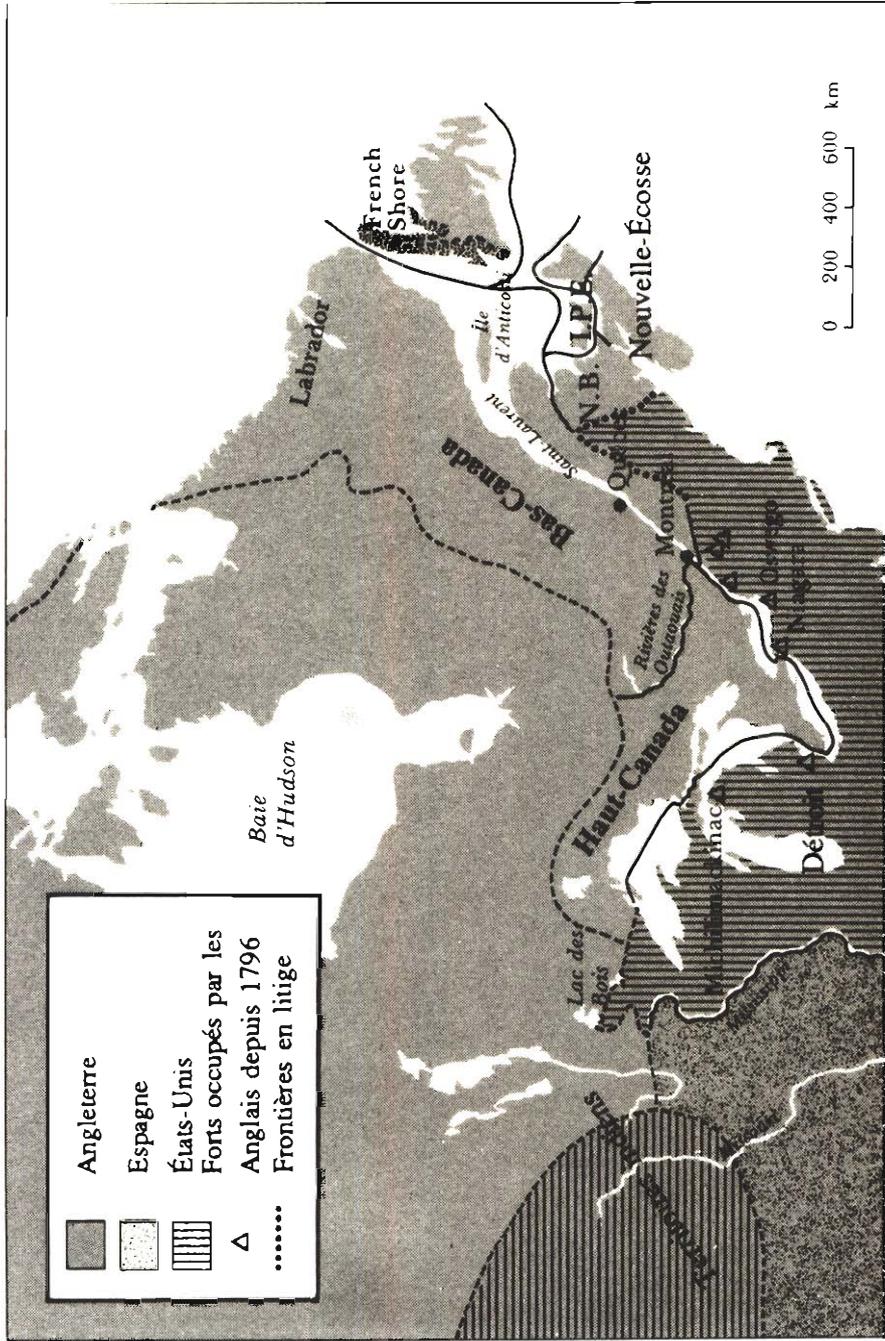
TABLE DES MATIÈRES



<i>Préface</i>	7
La découverte	9
Des tentatives de peuplement	25
La fondation de Québec	39
L'ère des fondations	55
La pêche et la traite	73
L'art de se faire des ennemis	89
Des soldats et des filles	105
Un organisateur de génie : Talon	119
On marche l'Amérique	133
Au royaume de la zizanie	149
La voix des canons	167
L'empire vacille	183
Un pays à fortifier	199
Des richesses à exploiter	215
Le bois, la terre et l'eau	229
Une guerre inutile	245
La déportation	261
L'annonce de la défaite	277
Le siège de Québec	293
La colonie capitule	311
Le régime militaire, 1760-1763	327
Le gouvernement civil de Murray, 1763-1766	345
Les revendications, 1763-1773	365
L'Acte de Québec, 1774	383
L'invasion américaine, 1775	401
L'échec américain, 1776	419
Retour à la paix, 1776-1783	435
L'ère des pétitions, 1784-1791	451
<i>Retour aux sources</i>	467
<i>Sources des illustrations</i>	468
<i>Index</i>	469

Régionale Samuel-de-Champlain Inc.
Société Franco-Ontarienne
d'histoire et de Généalogie

COMPOSÉ EN MINION CORPS 11
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR JOSÉE LALANCETTE
CE ONZIÈME TIRAGE A ÉTÉ ACHÉVÉ D'IMPRIMER
EN DÉCEMBRE 1998
SUR PAPIER OFFSET 100M
SUR LES PRESSES DE IMPRIMERIE TRANSCONTINENTAL INC.
DIVISION IMPRIMERIE GAGNÉ
POUR LE COMPTE DE DENIS VAUGEOIS
ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION



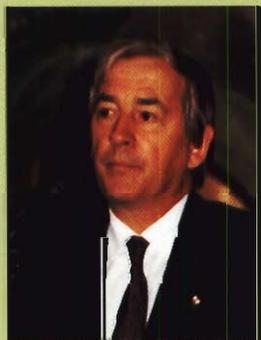
Des origines à 1791

1 Tome

Quand et comment les Français se sont-ils établis en Amérique du Nord ? Quelle fut la nature des premiers contacts entre Européens et Indiens ? Sur quoi fut fondée la rivalité entre Anglais et Français ? Qui eut le dernier mot ? Qu'est-ce qui divisa ensuite les Anglais entre eux ?

Dans ce premier tome

d'une série de quatre, Jacques Lacoursière raconte, avec force détails, l'arrivée des Français, leur cohabitation avec les autochtones, leur épopée à travers le continent, leur adaptation, les guerres anglo-françaises, la défaite ultime, les débuts d'une étonnante survivance et un cadeau piégé : le pouvoir parlementaire. Cet ouvrage s'arrête en effet avec la séparation du Haut-Canada (l'Ontario) et la mise en place audacieuse, en 1791, d'une nouvelle constitution.



Jacques Lacoursière est l'un des meilleurs vulgarisateurs de l'histoire du Québec. Coauteur du *Journal Boréal Express* et de *Canada-Québec, synthèse historique*, il s'est aussi fait connaître par ses nombreuses participations à des émissions radiophoniques et télévisées.



Issue de la collection *Nos Racines*, aujourd'hui introuvable, *L'Histoire populaire du Québec* a fait l'objet d'une révision attentive et d'une intéressante mise à jour.

Fondée à la fois sur des sources de première main et sur les plus récents travaux des spécialistes, cette histoire se veut populaire par son sujet — le peuple — et par son style, c'est-à-dire une écriture simple et captivante.

Voilà une histoire du Québec, accessible, précise et détaillée, qui devrait se retrouver entre les mains de quiconque s'intéresse à l'histoire du Québec.



9 782894 480502
ISBN 2-89448-050-4